

MARCELCAVE
MARIEUX
MARLERS
MÉAULTE
MEIGNEUX
MÉREACOURT
MÉRICOURT-L'ABBÉ
MÉRICOURT-EN-VIMEU
MÉRICOURT-SUR-SOMME

MONSURES
MONTAGNE-FAYEL
MONTIGNY-LES-JONGLEURS
MONTIGNY-SUR-L'HALLUE
MONTONVILLERS
MORCOURT
MORLANCOURT
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
MOUFLIÈRES
MOYENCOURT-LES-POIX
NAMPS-MAISNIL
NAMPTY
NAOURS
NESLES-L'HOPITAL
NESLETTE
NEUVILLE-AU-BOIS
NEUVILLE-COPPEGUEULE

QUEVAUVILLERS
QUIRY-LE-SEC
RAINCHEVAL
RAINNEVILLE
RAMBURES
REMAISNIL
REMIENCOURT
REVELLES
RIBEAUCOURT
RIBEMONT-SUR-ANCRE
RIENCOURT
RIVERY
ROGY
ROUVREL
RUBEMPRÉ
RUMIGNY
SAILLY-LAURETTE
SAILLY-LE-SEC

SALOUEL
SAULCHOY-SOUS-POIX
SAUVILLERS-MONGIVAL
SAVEUSE
SENARPONT
SENLIS-LE-SEC
SENTELIE
SEUX
SOUES
SOURDON
SURCAMPES
TAILLY
TALMAS
TERRAMESNIL
THÉZY-GLIMONT
THIEULLOY-L'ABBAYE
THIEULLOY-LA-VILLE
THIEPVAL
THIÈVRES
THOIX
THORY
TILLOY-LES-CONTY

VILLERS-BOCAGE
VILLE-SUR-ANCRE
VRAIGNES-LES-HORNOY
WARGNIES
WARLOY-BAILLON
WARLUS
WOIREL
YZEUX



NEUVILLE-
LES-LÈUILLY
NEUVILLETTE
OCCOCHES

OFFIGNIES
OISEMONT
OISSY
ORESMAUX
OUTREBOIS
OVILLERS-LA-BOISSELLE
PERNOIS
PICQUIGNY
PIERREGOT
PISSY
PLACHY-BUYON
POIX-DE-PICARDIE
PONT-DE-METZ
PONT-NOYELLES

POULAINVILLE
POZIÈRES
PROUVILLE
PROUZEL
PUCHEVILLERS
PYS
QUERRIEU
QUESNOY-SUR-AIRAINES

SAINS-EN-AMIÉNOIS
SAINT-ACHEUL
SAINT-AUBIN-MONTENOY
SAINT-AUBIN-RIVIÈRE
SAINT-FUSCIEN
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE
SAINT-GRATIEN
SAINT-LÉGER-LES-AUTHIE
SAINT-LÉGER-LES-DOMART
SAINT-LÉGER-SUR-BRESLE
SAINT-MAULVIS
SAINT-OUEN
SAINT-SAUFLIEU
SAINT-SAUVEUR
SAINTE-SÉGRÉE
SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE
SAISSEVAL
SALEUX

TOUTENCOURT
TREUX
VADENCOURT
VAIRE-SOUS-CORBIE
VARENNES
VAUCHELLES-LES-AUTHIE
VAUCHELLES-LES-DOMART
VAUX-EN-AMIÉNOIS
VAUX-SUR-SOMME
VECQUEMONT
VELENNES
VERGIES
VERS-SUR-SELLE
VIGNACOURT
VILLE-LE-MARCLET
VILLERS-BRETONNEUX
VILLERS-CAMPESART
VILLEROY

> Grand Amiénois

Le RAPPORT DE PRÉSENTATION

MESNIL-MARTINSART
MÉTIGNY
MÉZEROLLES
MILLENCOURT
MIRAUMONT
MIRVAUX
MOLLIENS-AU-BOIS
MOLLIENS-DREUIL

Document approuvé
lors du comité syndical
du 21 décembre 2012

> SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE PAYS DU GRAND AMIÉNOIS

PARTIE 1 > DIAGNOSTIC

CHAPITRE 1 > DES ATOUTS POUR AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU GRAND AMIÉNOIS

1. Une position géographique stratégique à exploiter

2. Un rayonnement et une attractivité économique qui se renforcent

- 2.1. Un rôle régional indéniable
- 2.2. Un territoire qui pèse encore faiblement au niveau national
- 2.3. Des difficultés à attirer actifs et capitaux
- 2.4. Un tourisme encore peu développé

3. Des grands équipements qui confortent Amiens dans son rôle de capitale régionale

- 3.1. Des équipements hospitaliers, universitaires et évènementiels de rayonnement régional
- 3.2. Des équipements culturels dont le rayonnement est à renforcer
- 3.3. Des équipements sportifs au potentiel parfois peu exploité
- 3.4. Un réseau de transports urbains peu attractif, qui nuit à l'image de la capitale régionale

4. Des relations fortes avec Paris et en progression avec les territoires voisins

- 4.1. Une fréquentation des gares d'Amiens et Longueau en nette progression
- 4.2. Des flux domicile-travail importants entre les aires urbaines d'Amiens et Paris

5. Une image médiatique à consolider

- 5.1. Une perception médiatique en évolution
- 5.2. Des champs d'action et de communication qui restent à investir

CHAPITRE 2 > PHYSIONOMIE ET TRAITS DE CARACTÈRE

1. L'organisation territoriale du Grand Amiénois

- 1.1. Un socle rural qui façonne l'identité du pays
- 1.2. L'agglomération amiénoise : une ville à la campagne
- 1.3. Un maillage de communes urbaines plus ou moins dense
- 1.4. Organisation territoriale : lecture typologique des communes du Grand Amiénois

2. Démographie et caractéristiques sociales

- 2.1. Un pays qui réunit la ville et la campagne
- 2.2. Une dynamique démographique portée par l'accroissement naturel et pénalisée par un déficit migratoire récurrent
- 2.3. Une population assez jeune

p 8

P 11

P 15

P 17

p 18

p 20

p 26

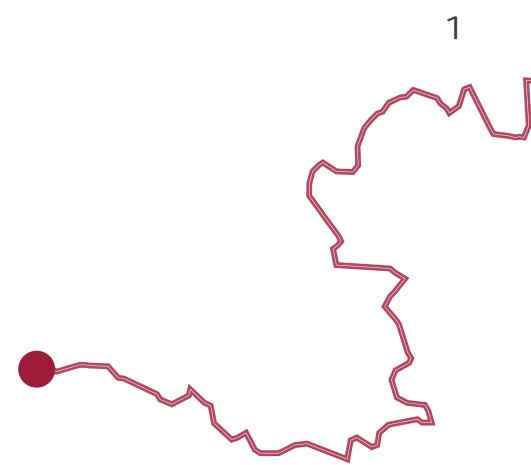
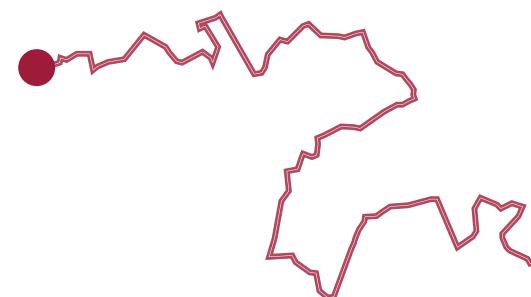
p 30

p 32

P 35

p 36

p 46





2.4. Le vieillissement de la population, phénomène majeur des deux prochaines décennies ?

2.5. Une baisse de la taille des ménages

2.6. Un territoire socialement modeste

3. Caractéristiques physiques et environnementales

p 55

3.1. Une géographie marquée par la craie

3.2. Un climat tempéré océanique

3.3. Cycle et gestion de l'eau

3.4. Un territoire agricole

4. Organisation du pays en matière d'environnement

p 60

4.1. Près de 150 collectivités pour l'adduction d'eau potable

4.2. Une majorité de communes en assainissement non collectif

4.3. La gestion des déchets ménagers

5. Agriculture

p 64

5.1. Les exploitations agricoles

5.2. Les productions et activités agricoles

5.3. Les industries de transformation

6. Un paysage de vallées et de plateaux qui participe fortement à l'image du pays, mais qui se banalise progressivement

p 69

6.1. Entités et paysages référents du Grand Amiénois

6.2. Un paysage de plateaux ouvert, rythmé par le végétal

6.3. Des paysages de vallées riches, plus ou moins soumis à l'impact de l'urbanisation

6.4. Des paysages villageois typiques, parmi lesquels les villages "bosquet"

6.5. Les paysages urbains de la métropole amiénoise et des principaux pôles du Grand Amiénois

7. Habitat

p 84

7.1. Un parc de logements concentré et une pression importante dans l'agglomération et les territoires proches

7.2. Une part importante de propriétaires occupants

7.3. La maison individuelle, un modèle prédominant dans le Grand Amiénois

7.4. Un parc privé ancien important

8. Équipements et services

p 93

8.1. Des déséquilibres dans l'accès aux services

8.2. Des familles de services à enjeux pour le Grand Amiénois

9. Équipement commercial

p 100

9.1. Un territoire bien équipé sur le plan commercial

9.2. Un bassin de consommation attractif et qui rayonne largement

9.3. Des impacts socio-économiques importants

10. Économie, emploi

- 10.1. Un bassin d'emplois de taille modeste à dominante tertiaire
- 10.2. Un territoire bénéficiant d'une ressource humaine jeune, mais peu qualifiée
- 10.3. Une offre de formation dominée par l'université Picardie Jules Verne

11. Infrastructures et déplacements

- 11.1. Un pays traversé par de nombreuses infrastructures
- 11.2. Des relations en transports collectifs avec l'extérieur plus ou moins aisées
- 11.3. Une couverture importante du territoire en grandes infrastructures, excepté au nord
- 11.4. Des transports collectifs peu attractifs, à l'exception des TER
- 11.5. Des habitants qui se déplacent majoritairement en voiture et beaucoup en lien avec l'agglomération
- 11.6. Les grands flux de transit et d'échange routiers en lien avec le Grand Amiénois

CHAPITRE 3 > DES TENDANCES GÉNÉRATRICES DE PROJET

1. Une richesse environnementale spécifique reconnue, mais des zones humides fragiles et une attention à porter aux continuités écologiques

- 1.1. Un patrimoine reconnu par divers classements
- 1.2. Une sensibilité particulière des zones humides
- 1.3. L'importance des corridors biologiques

2. Paysage et patrimoine

- 2.1. Des paysages marqués par l'alternance de vallées et plateaux
- 2.2. Un patrimoine riche et diversifié

3. Une activité agricole qui évolue et s'adapte progressivement au contexte économique et aux contraintes environnementales

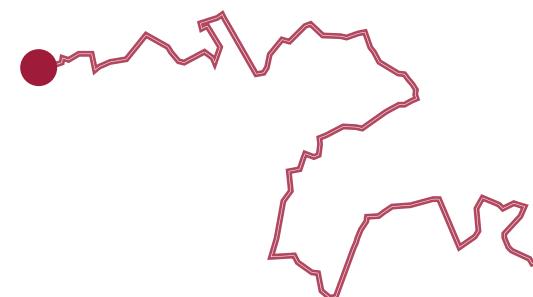
- 3.1. Un secteur qui s'adapte par concentration et spécialisation
- 3.2. Un recul sensible de l'élevage
- 3.3. Une activité en forte interaction avec l'environnement

4. Des ressources naturelles abondantes et variées, mais une qualité de l'eau à reconquérir et des sources d'énergie à valoriser davantage

- 4.1. Une ressource en eau abondante
- 4.2. Un élément important du cadre de vie et de l'attractivité du pays
- 4.3. Des risques liés à l'eau
- 4.4. Un patrimoine aquatique à préserver
- 4.5. Une dépendance forte sur le plan énergétique
- 4.6. Un potentiel de développement important
- 4.7. La biomasse

p 109

p 118



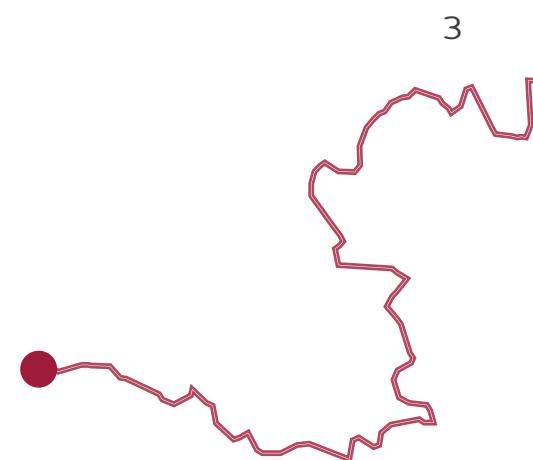
P 133

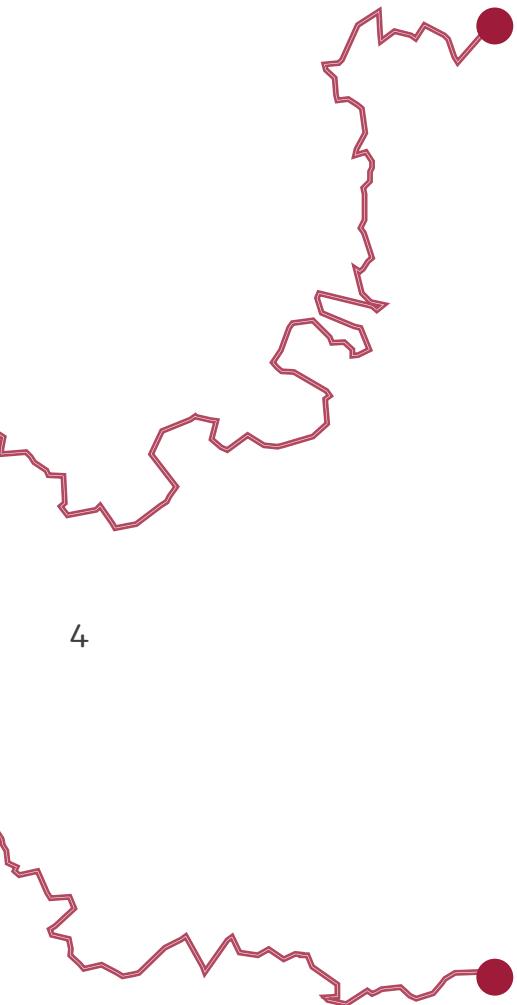
p 134

p 137

p 140

p 143





4

- 5. Une diffusion des populations et un affaiblissement des principaux pôles urbains qui génèrent une dissociation croissante entre territoires habités et territoires pratiqués** **p 148**
- 5.1. Un développement qui s'est appuyé, pendant 30 ans, principalement sur les infrastructures routières et la mobilité individuelle
 - 5.2. Une dissociation croissante des lieux d'habitat et d'emploi, et une dépendance accrue de la voiture pour se déplacer
 - 5.3. Des impacts conséquents à l'échelle planétaire et locale
 - 5.4. Des changements de pratiques à impulser pour relever le défi du développement durable
- 6. Des parcours résidentiels en mutation qui imposent une évolution du parc de logements du Grand Amiénois** **p 168**
- 6.1. Des motivations persistantes et des besoins variés
 - 6.2. Un parc de logements toujours plus spécialisé, et insuffisant
 - 6.3. Des politiques locales de l'habitat qui impulsent des évolutions
- 7. Une tendance nationale à la réorganisation de l'offre en services publics et l'émergence d'une organisation nouvelle des territoires autour de coopérations intercommunales** **p 178**
- 7.1. Une tendance nationale à la réorganisation de l'offre en services publics classiques
 - 7.2. Des territoires qui s'organisent pour le développement des services mais des complémentarités qui restent à trouver
 - 7.3. Des lacunes significatives de l'offre de transports collectifs
- 8. Une géographie commerciale fortement dépendante des tendances sociodémographiques** **p 186**
- 8.1. Une attractivité commerciale qui reste à conforter
 - 8.2. Une évolution opposée des grandes surfaces et des petits commerces de proximité
 - 8.3. Un déséquilibre persistant entre les pôles d'agglomération, malgré des efforts pour redynamiser le centre-ville
 - 8.4. Des territoires sous influence amiénoise mais à des degrés divers
 - 8.5. Des actions insuffisantes en faveur de la requalification des sites à vocation commerciale
 - 8.6. Une géographie commerciale en évolution
- 9. Des mutations économiques dont les impacts varient selon le dynamisme des territoires** **p 194**
- 9.1. Une croissance modérée des emplois durant la dernière décennie
 - 9.2. Une répartition de la croissance qui renforce la spécialisation des territoires
 - 9.3. Des réponses différenciées face aux mutations économiques
- 10. Une accessibilité routière et ferroviaire favorisée mais une redéfinition nécessaire de l'offre globale de transports publics** **p 204**
- 10.1. Une évolution importante des conditions de déplacements par la route depuis 1994
 - 10.2. Un regain d'attractivité pour les TER
 - 10.3. Un réseau interurbain peu connu du grand public mais des efforts pour élargir la clientèle
 - 10.4. Des transports urbains en quête d'attractivité
 - 10.5. Une intermodalité peu développée mais des réflexions en cours

11. Une pression foncière qui s'accroît, dans un contexte de faible maîtrise des conditions d'urbanisation

p 213

- 11.1. Un territoire qui fait face à des pressions nouvelles liées à l'urbanisation
- 11.2. Des développements trop peu maîtrisés

12. Des efforts continus pour renforcer l'attractivité du Grand Amiénois, mais une notoriété qui n'est pas encore acquise

p 228

- 12.1. Des filières économiques encore peu reconnues au niveau national mais des projets susceptibles de renforcer le rayonnement du territoire
- 12.2. La recherche : une fonction métropolitaine encore peu représentée mais des projets facteurs de développement pour l'avenir
- 12.3. Une offre touristique qui s'améliore
- 12.4. Une offre en immobilier tertiaire qui s'étoffe et se diversifie mais un parc ancien à requalifier
- 12.5. Une agglomération qui rattrape son retard en termes de grands équipements
- 12.6. Une amélioration de l'accessibilité routière et ferroviaire mais une connexion peu aisée en transports collectifs au réseau TGV et aux aéroports internationaux

PARTIE 2 > EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

P 249

1. Des principales tendances d'évolution du territoire au projet

p 252

- 1.1. L'organisation du territoire
- 1.2. La diversification de l'offre de logements
- 1.3. L'équilibre du développement commercial
- 1.4. L'équilibre du développement économique
- 1.5. La qualité du cadre de vie
- 1.6. La pérennité du socle environnemental
- 1.7. L'affirmation du rôle de l'agriculture

2. Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte

p 254

- 2.1. Articulation avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- 2.2. Articulation avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- 2.3. Articulation avec les plans climat-énergie territoriaux
- 2.4. Prise en compte de la charte de pays

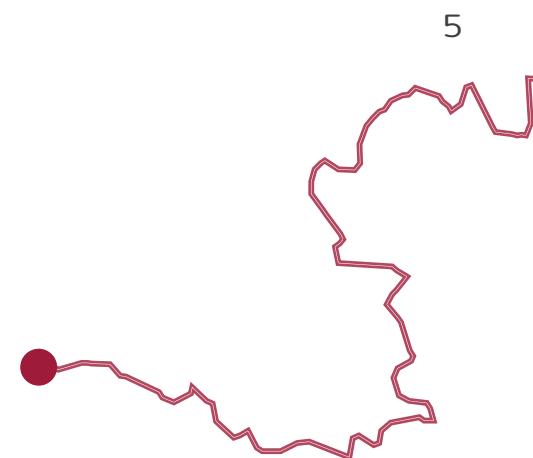
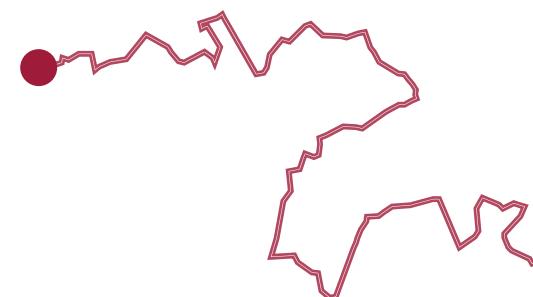
3. L'ambition démographique et les besoins en logements

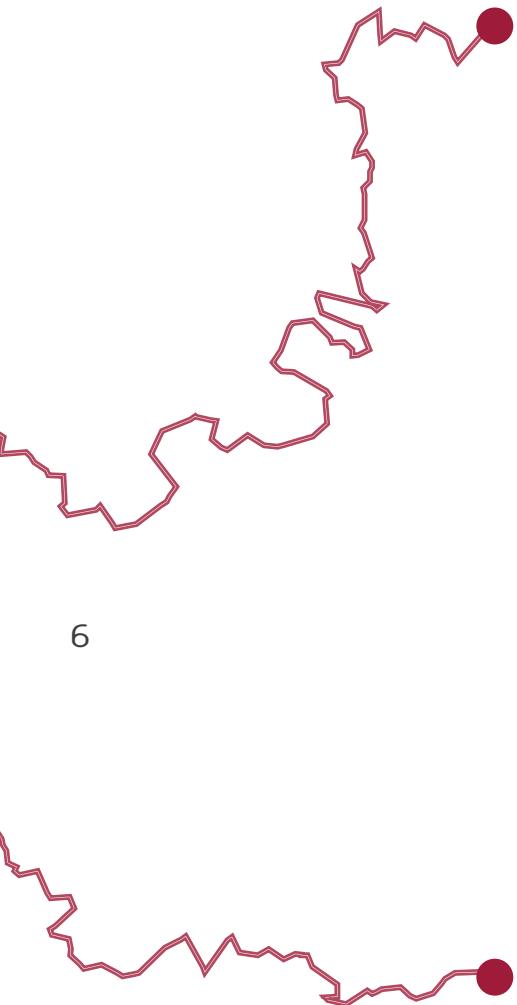
p 258

- 3.1. L'ambition démographique à l'horizon 2030
- 3.2. L'estimation des besoins en logements

4. Justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

p 264





PARTIE 3 > ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	P 267
1. Un climat qui évolue, une évolution à laquelle le pays contribue	p 270
1.1. Perspectives d'évolution du climat et émissions de gaz à effet de serre	
1.2. La qualité de l'air	
2. Un territoire agricole, une urbanisation qui progresse	p 273
3. Une eau abondante mais polluée	p 275
3.1. La pollution des nappes phréatiques	
3.2. L'état des cours d'eau	
3.3. La pression de l'agriculture et de l'habitat	
3.4. L'importance de la gestion des eaux pluviales	
4. La biodiversité : une forte concentration d'enjeux dans les milieux naturels	p 280
4.1. Les réseaux de milieux naturels	
4.2. Zones humides et coteaux calcaires	
4.3. Quelques espèces de grand enjeu	
5. Des paysages et patrimoines identitaires en perte d'affirmation	p 288
5.1. Les paysages ruraux	
5.2. Paysages urbains et entrées de villes	
5.3. Le patrimoine culturel	
6. Une population localement exposée à des risques et à des nuisances	p 299
6.1. Le risque d'inondations	
6.2. Les risques technologiques	
6.3. Le risque d'effondrement du sol	
6.4. Le bruit	
7. Des ressources naturelles multiples, à gérer mais à fort potentiel	p 305
7.1. La ressource en eau	
7.2. Les ressources énergétiques	
7.3. Les matériaux	
8. Vallées humides et prairies : des espaces à enjeux multiples	p 310
8.1. Les vallées humides	
8.2. La raréfaction des prairies	
9. Les enjeux environnementaux du Grand Amiénois	p 313
10. Conclusion	p 314

PARTIE 4 > L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. Résumé non technique de l'évaluation environnementale

2. Méthodologie de l'évaluation environnementale

3. Analyse environnementale du PADD

4. Analyse par thème

- 4.1. Incidences prévisibles du SCOT sur la consommation d'espace
- 4.2. Incidences prévisibles du SCOT sur les milieux naturels (la biodiversité)
- 4.3. Incidences prévisibles du SCOT sur le cadre de vie et le patrimoine
- 4.4. Incidences prévisibles du SCOT sur les émissions de gaz à effet de serre (le réchauffement climatique) et la qualité de l'air
- 4.5. Incidences prévisibles du SCOT sur la qualité de l'eau
- 4.6. Incidences prévisibles du SCOT sur les ressources naturelles
- 4.7. Incidences prévisibles du SCOT sur les risques

5. Synthèse : incidences notables du SCOT

6. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des incidences négatives du SCOT

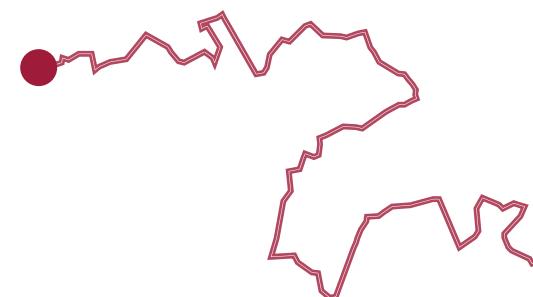
P 317

p 320

p 320

p 322

p 324



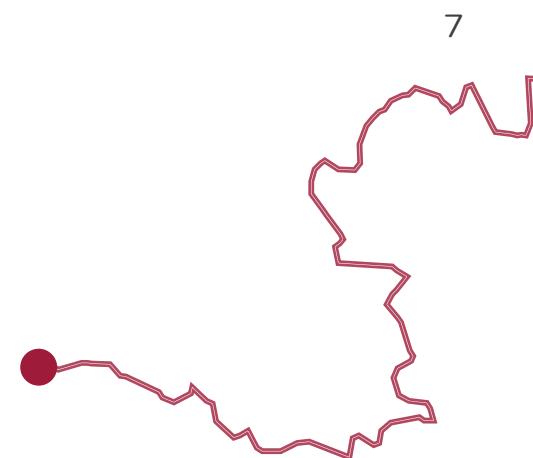
PARTIE 5 > LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Tableaux : Indicateurs de suivi et d'évaluation du SCOT

P 339

p 343

GLOSSAIRE > Se rapporter au document la synthèse





INTRODUCTION

Le 25 juin 2008, le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois, créé en février de la même année, a délibéré afin d'engager l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT), dont il a confié l'étude et l'animation à l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (Aduga), dans le cadre de son programme d'activité partenarial.

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, Solidarité et renouvellement urbains, en remplaçant les schémas directeurs par les schémas de cohérence territoriale, a introduit la notion de projet de territoire en matière de planification.

Documents supracommunaux, les SCOT ont notamment pour objectif de fournir un cadre aux démarches de planification communale (plan local d'urbanisme, carte communale) ou intercommunales (programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains, etc.).

Le SCOT constitue la première démarche de planification mise en œuvre à l'échelle du pays. Il a pour ambition de projeter l'aménagement et le développement du Grand Amiénois à l'horizon d'une vingtaine d'années. Son périmètre, qui couvre 12 intercommunalités et 381 communes, a été publié par arrêté préfectoral le 26 février 2008.

Le contexte législatif

L'élaboration du SCOT est encadrée par le code de l'urbanisme, dans le respect des lois Grenelle, et notamment par les articles suivants :

Article L.121-1 du code de l'urbanisme (modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 - art. 123)

«Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.»

Article L.122-1-1 du code de l'urbanisme (créé par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 17 (V))

« Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

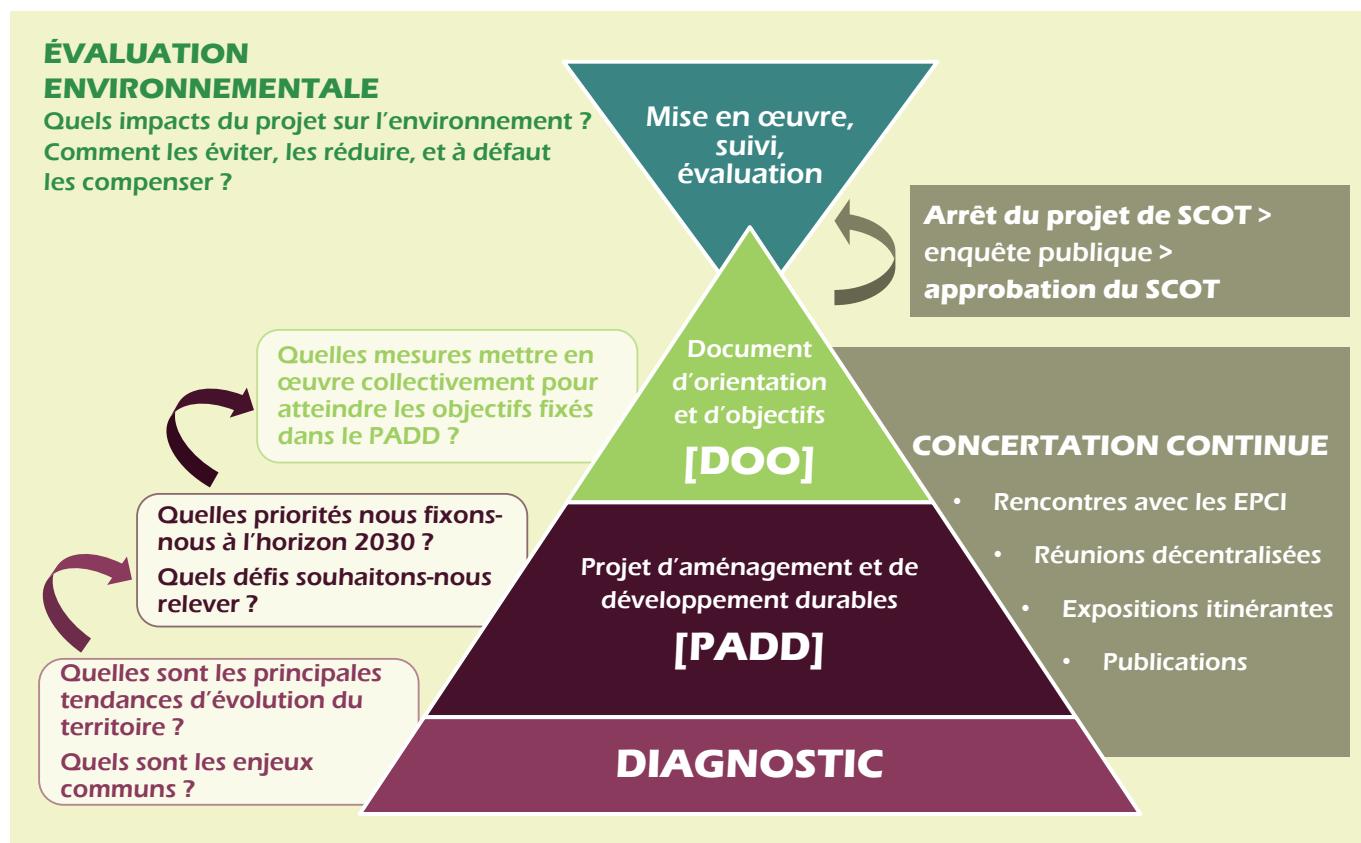
Article L.122-1-2 (créé par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 17 (V))

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L.122-1-12 et L.122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »

> Le processus d'élaboration du SCOT



Source : Aduga

Le rapport de présentation

Le rapport de présentation comprend les éléments suivants :

1. Le diagnostic

Après une phase d'état des lieux thématique menée en 2007 et finalisée en 2008, élus locaux, acteurs institutionnels et partenaires techniques ont été largement mobilisés pour construire le diagnostic du territoire, première pierre du projet de SCOT. Ce diagnostic a été actualisé en 2011. Il est fondateur des stratégies nouvelles définies dans le projet d'aménagement et de développement durables.

Les travaux menés dans le cadre de ce diagnostic ont permis l'émergence d'un projet de territoire partagé et durable, en articulation avec les orientations de la charte de pays approuvée le 1^{er} octobre 2006.

2. L'explication et la justification des choix retenus

Il s'agit de la description de l'articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte, de l'explication des choix retenus pour établir le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le Document d'orientation et d'objectifs (DOO). Cette seconde partie contient également la justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers compris dans le DOO.

3. L'état initial de l'environnement

Il s'agit d'une présentation analytique de l'environnement du Grand Amiénois à partir d'entrées thématiques et de l'énoncé des principaux enjeux environnementaux.

4. L'évaluation environnementale

Cette quatrième partie du rapport de présentation présente une évaluation des conséquences possibles du projet sur l'environnement. Démarche intégrée à l'élaboration du SCOT, elle a nourri le projet en continu.

5. Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Cette dernière partie du rapport de présentation présente les indicateurs de suivi qui permettront de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCOT.

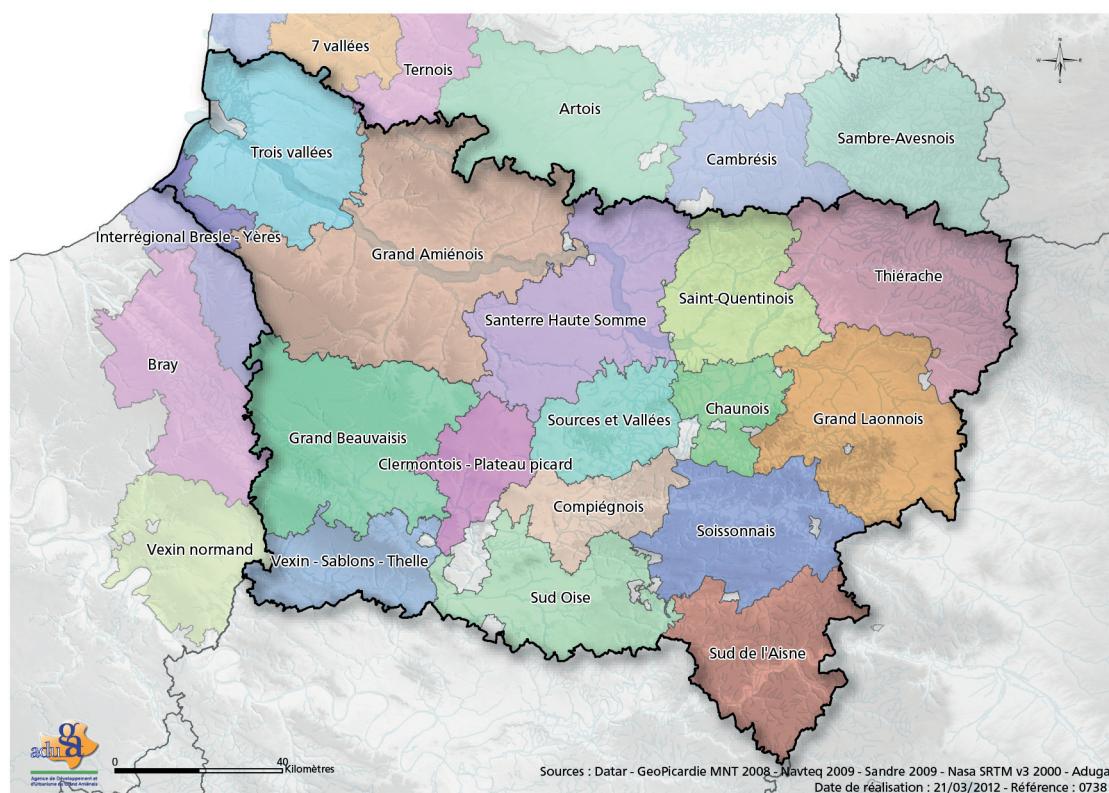
> LE PAYS DU GRAND AMIÉNOIS

Conscients de l'impérieuse nécessité de mettre en cohérence et de coordonner leurs programmes d'aménagement et d'équipement à l'échelle du bassin de vie, les élus des douze intercommunalités formant le Grand Amiénois ont décidé de créer un « pays » conformément à la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée.

La création du « pays du Grand Amiénois » a été officialisée par arrêté préfectoral le 26 février 2007, quelques mois après l'approbation de sa charte. Il constitue aujourd'hui l'un des 18 pays qui dessinent progressivement une nouvelle organisation du territoire régional, mais s'en distingue en accueillant la capitale régionale.

Situé à mi-chemin entre Paris et Lille, tutoyant l'Oise au sud et le Pas-de-Calais au nord, le Grand Amiénois représente 53 % de la superficie du département de la Somme et 60 % de sa population. Regroupant la communauté d'agglomération Amiens Métropole et onze communautés de communes, il compte 335 500 habitants et s'étend sur environ 3 000 km².

> Le Grand Amiénois dans le contexte régional



Le Grand Amiénois se caractérise par un important tissu de petites communes. En effet, 280 communes sur les 381 qui le composent comptent 500 habitants et seules cinq ont un nombre d'habitants supérieur à 5 000.

L'agglomération centrale concentre par ailleurs un peu plus de la moitié de la population du pays avec une ville-centre, Amiens, qui compte 134 381 habitants.

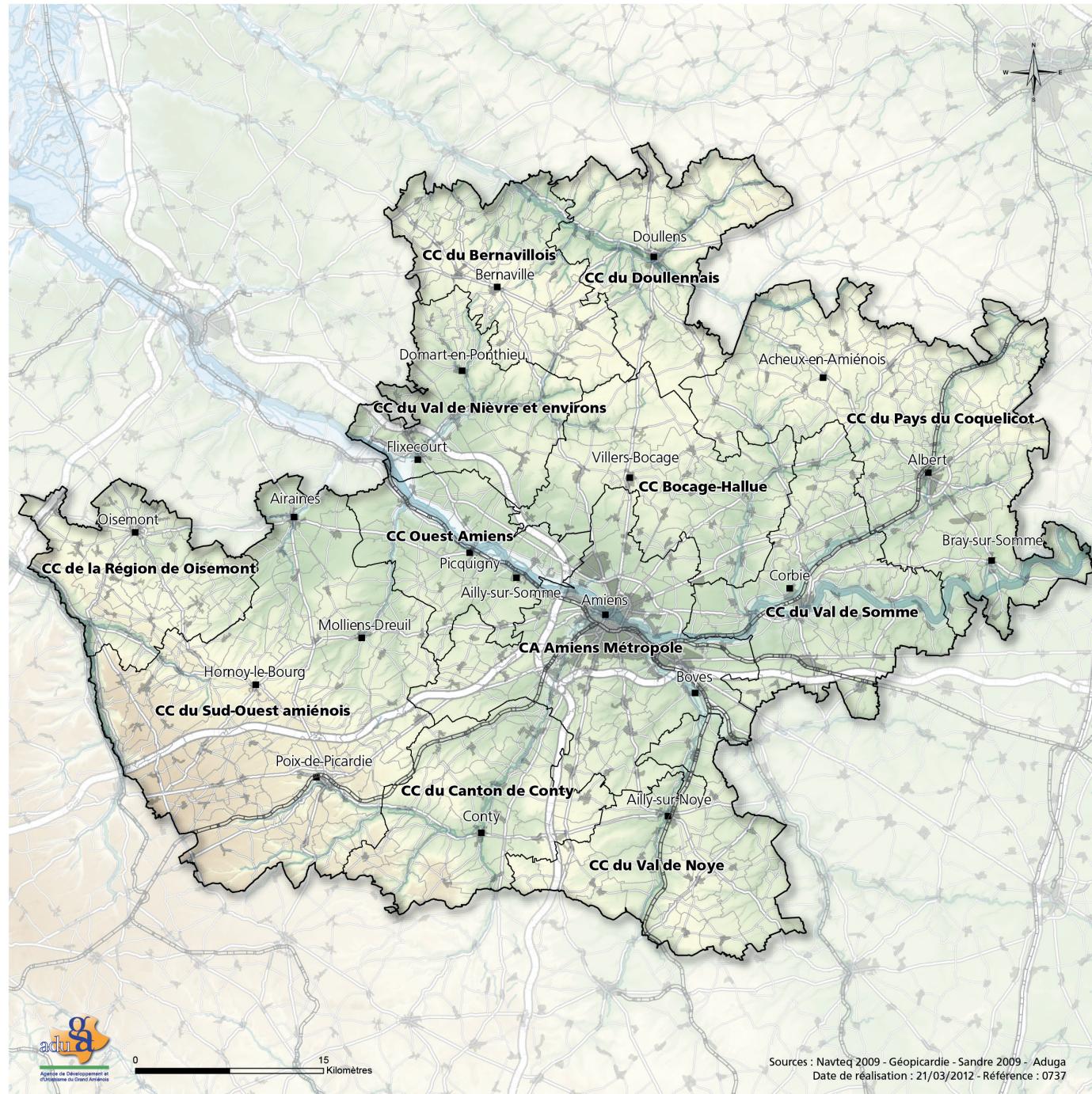
Elle dispose cependant de bonnes conditions de desserte et d'accessibilité, notamment autoroutières (A16, A29) et peut se prévaloir de la présence d'équipements structurants à l'échelle régionale, participant au rayonnement du pays dans son ensemble : CHU, université Picardie Jules Verne, Zénith, pôles commerciaux, etc.

Sa physionomie est très fortement marquée par l'activité agricole qui occupe près de 80 % du territoire. Les espaces naturels représentent quant à eux 13 % de sa superficie et les espaces urbanisés 7 %.

L'agglomération concentre l'essentiel des emplois (7 sur 10 en 2007) avec, ces dernières années, une évolution sensible de la part des emplois tertiaires. D'autres territoires participent de l'identité économique du pays, parmi lesquels Méaulte, avec le site de production d'EADS, Aerolia, dans le Pays du Coquelicot et la vallée de la Nièvre, en profonde reconversion, et dont l'héritage industriel est un vecteur essentiel de l'image du Grand Amiénois.

Même si le pays dispose de nombreux atouts, ses difficultés sociales et économiques sont notables. Le taux de chômage de la zone d'emploi, s'il connaît des évolutions comparables au taux de chômage national, est supérieur à ce dernier de plus de deux points (au 4^e trimestre 2009 : 12 % contre 9,5 %).

> Le pays du Grand Amiénois au 1^{er} janvier 2012



Parc Saint-Pierre, Amiens © L. Rousselin, Amiens Métropole

Partie 1



DIAGNOSTIC

1	2	3	4
---	---	---	---

École supérieure d'ingénieurs en
électrotechnique et électronique
(ESIEE), Amiens
© Aduga

Zénith, Amiens
© Maxime Dufour, Com des images,
Amiens Métropole

Le caribou en bronze, monument
de Beaumont-Hamel, emblème
du Newfoundland Regiment
(régiment royal de Terre-Neuve),
Pays du Coquelicot
© Aduga

Maison Jules Verne, Amiens
© L. Rousselin, Amiens Métropole

> DES ATOUTS POUR AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU GRAND AMIÉNOIS



Cette entrée en matière propose une lecture du positionnement du Grand Amiénois et des atouts dont il dispose pour construire son attractivité et accroître son rayonnement à l'horizon 2030.

Elle interpelle notamment Amiens, capitale régionale, quant au rôle qu'elle joue, et jouera plus encore demain, en tant que tête du réseau d'un pôle métropolitain picard organisé autour des dix villes piliers, en référence au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire « Picardie 2030 ».

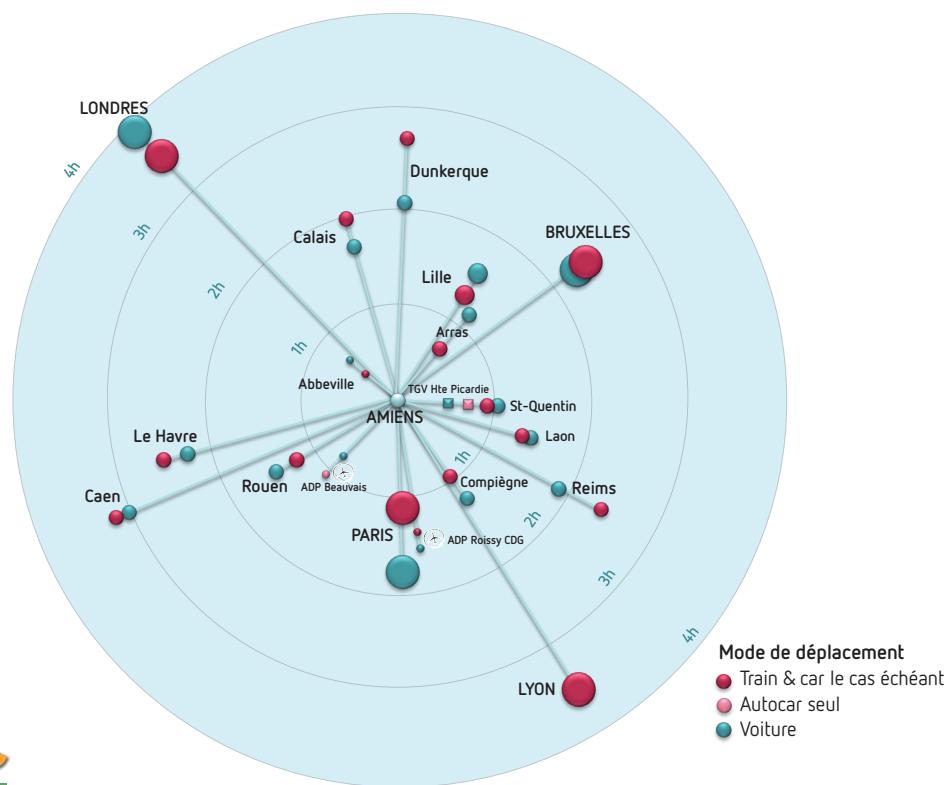
1. Une position géographique stratégique à exploiter

Amiens, capitale régionale, est la seule grande ville dans un vaste espace à dominante rurale s'étendant du Pas-de-Calais au sud de l'Oise. Elle se situe à un peu plus d'une heure de Paris en train, une situation souvent qualifiée de « ni trop près, ni trop loin » : elle en est suffisamment éloignée pour ne pas en devenir la banlieue, et suffisamment proche pour permettre à ses habitants d'y faire un aller-retour dans une journée afin de profiter des aménités de la capitale.

L'aire urbaine amiénoise regroupe 257 communes, 292 000 habitants. C'est la première aire urbaine de Picardie. Ses voisines les plus proches, Abbeville, Beauvais et Arras sont nettement moins étendues et peuplées. Elle se situe au 33^e rang des aires urbaines françaises en termes de population et au 24^e du point de vue de sa surface. Elle est la moins peuplée des aires urbaines du bassin parisien après Troyes. À mi-chemin entre les aires urbaines de Lille et Paris qui comptent respectivement plus d'un million et plus de 12 millions d'habitants, celle d'Amiens fait figure de « poids-plume ».

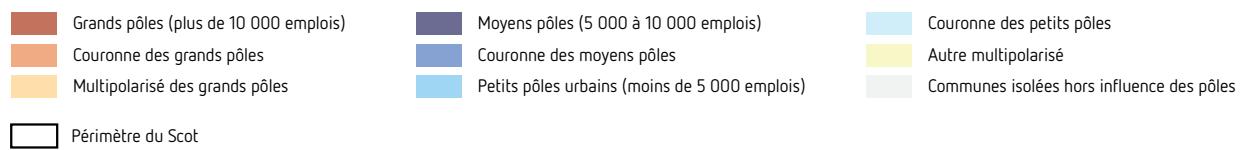
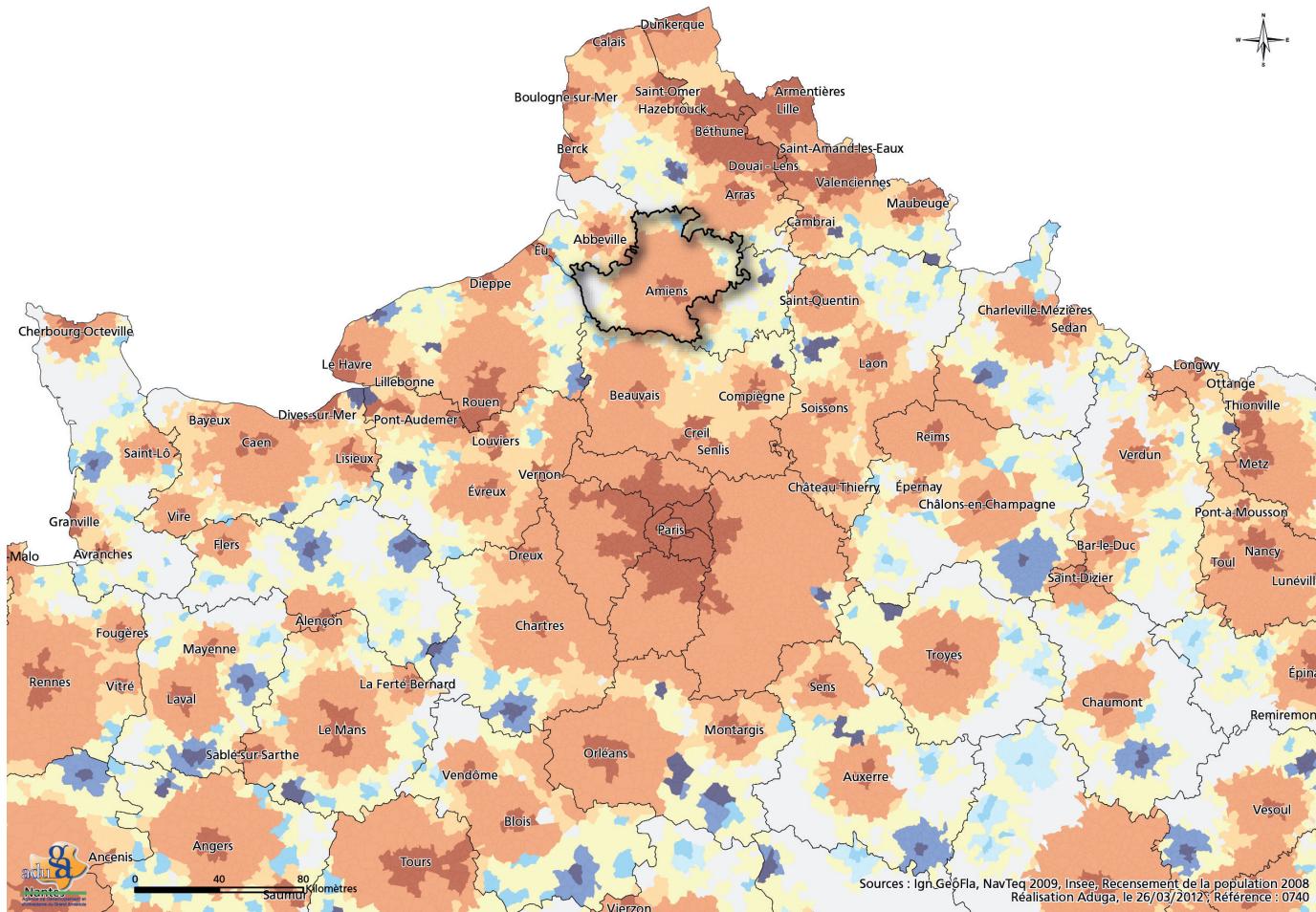
Les autres capitales des régions voisines, sont distantes d'1h15 (en train pour Lille et Rouen) à moins de 2 heures (en voiture pour Reims). Le train est assez performant pour les relations avec les grandes villes européennes : Bruxelles à 2h30, Lyon et Londres à 3h30.

Meilleur temps d'accès selon le mode de déplacement en 2012



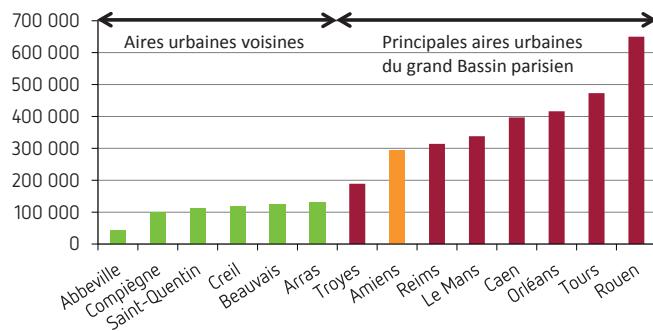
Sources : SNCF, Google Maps, Aduga - 03/02/2012

> Les aires urbaines du grand Bassin parisien



Population des aires urbaines

Source : RP 2008



2. Un rayonnement et une attractivité économique qui se renforcent

2.1 Un rôle régional indéniable

Le rôle économique d'Amiens apparaît important au niveau régional, comme l'indiquent les estimations de richesse produite par le territoire. Le poids économique de la CA Amiens Métropole (en termes de production de valeur ajoutée) est en effet supérieur à son poids démographique, au niveau départemental et régional. La valeur ajoutée s'élève à 32 800 € par habitant, ce qui place Amiens au-dessus de la moyenne nationale (30 600 €).

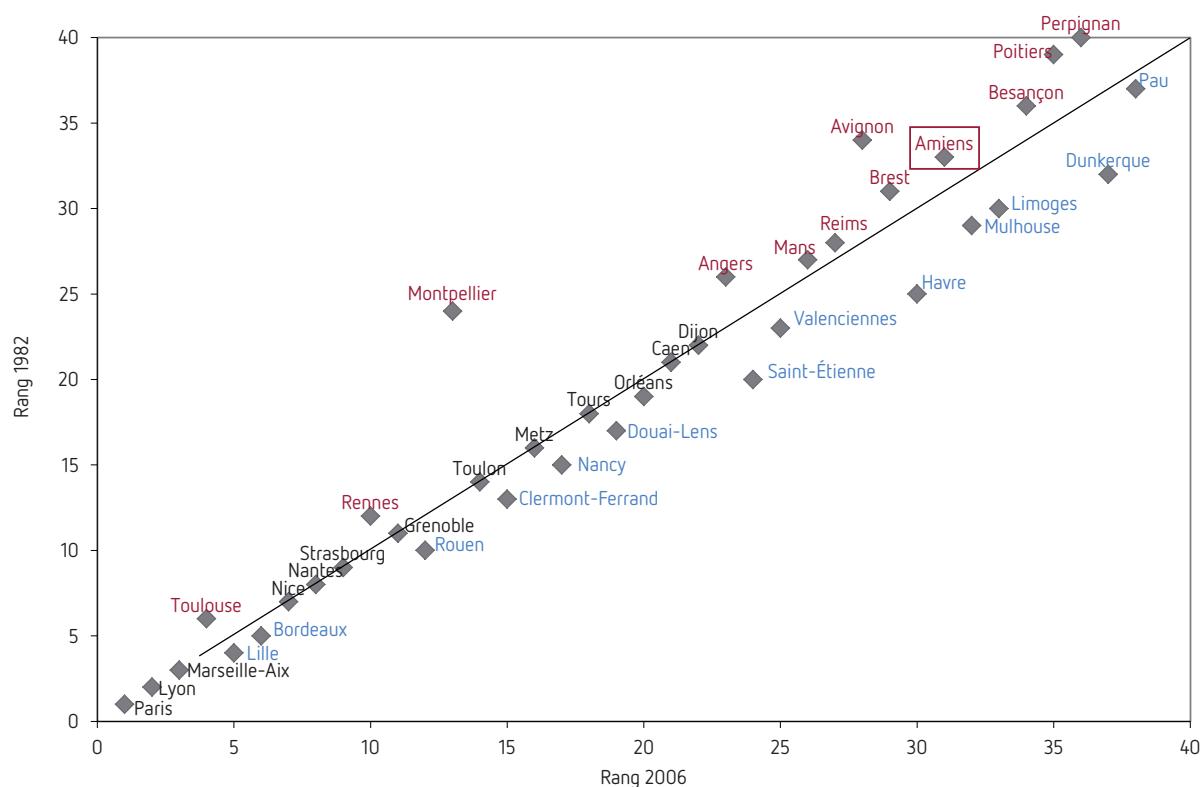
Poids de la CA Amiens Métropole dans le département et la région :

	Population	Valeur ajoutée
Somme	31 %	45 %
Picardie	9 %	13 %

Sources : INSEE 2008 et AMGVF 2011

Évolution du rang des aires urbaines entre 1982 et 2006 en fonction du nombre d'emplois

Source : INSEE, RGP



2.2 Un territoire qui pèse encore faiblement au niveau national

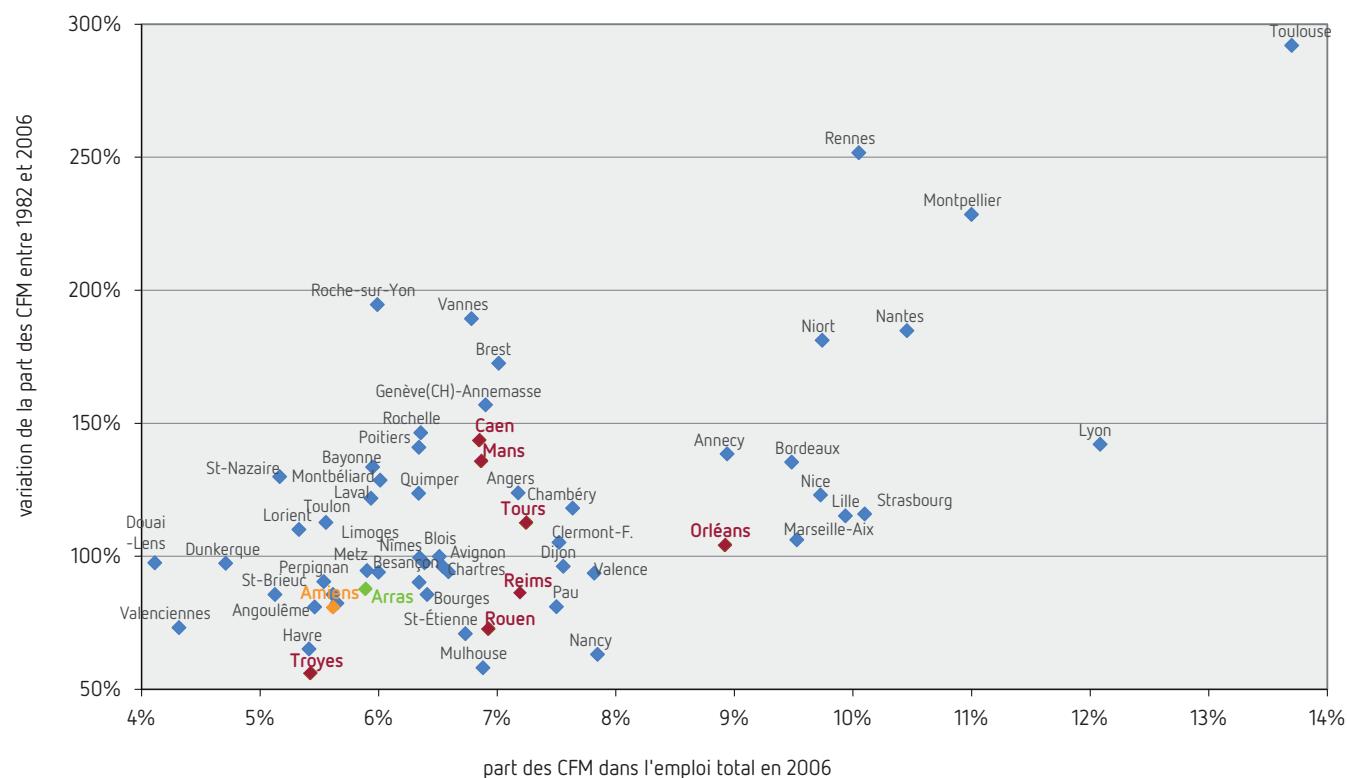
Avec un peu plus de 120 000 emplois, l'aire urbaine d'Amiens ne figure pas dans le palmarès des 20 premières aires urbaines françaises. Toutefois, entre 1982 et 2006, elle parvient à remonter de deux places dans le classement, en passant du 33^e au 31^e rang des aires urbaines selon le nombre d'emplois, derrière Brest et Le Havre et devant Mulhouse et Limoges.

Ce constat plutôt positif doit cependant être nuancé par la faible part d'emplois de cadres occupés dans les cinq fonctions métropolitaines¹, alors qu'ils représentent des emplois stratégiques pour le rayonnement et l'attractivité du territoire : la part de cadres dans l'emploi total est inférieure à celle des autres aires urbaines du grand Bassin parisien, et sa progression faible depuis 1982 par rapport à d'autres métropoles régionales ou d'autres villes moyennes.

Cette faiblesse se conjugue avec une dépendance toujours élevée vis-à-vis de centres décisionnels extérieurs. Il suffit d'observer la répartition des établissements du Grand Amiénois selon l'origine de leur siège pour s'en rendre compte : en 2010, 37 % des établissements de 100 salariés ou plus dépendent de sièges situés hors de Picardie (ce taux atteignant 64 % dans le secteur de l'industrie), et un sur cinq en Île-de-France.

Le poids des Cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans les aires urbaines de plus de 50 000 emplois

Source : INSEE, RGP 2006



¹Les cinq fonctions métropolitaines sont : le commerce interentreprises, la gestion, les prestations intellectuelles, la culture et les loisirs, la conception-recherche

2.3 Des difficultés à attirer actifs et capitaux

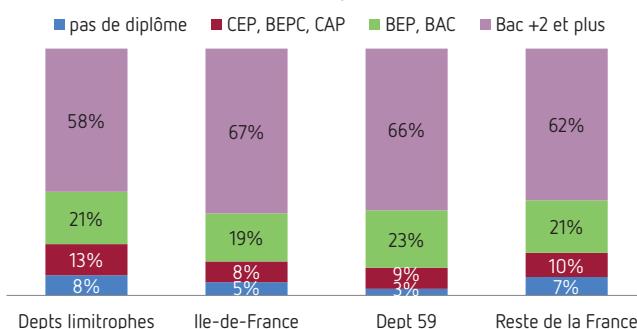
Alors qu'Amiens parvient à attirer les étudiants, et compte même parmi les villes françaises les plus estudiantines, avec 6,1 étudiants résidents pour 100 habitants en 2006, elle peine encore à retenir les actifs qu'elle a formés ou à en capter de l'extérieur.

L'observation des migrations résidentielles entre 1999 et 2006 montre ainsi que l'agglomération enregistre plus de sortants que d'entrants dans les tranches d'âge 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans. Ce phénomène n'est pas propre à l'agglomération amiénoise. D'autres territoires du grand Bassin parisien le connaissent également (Caen, Orléans ou Reims), mais son ampleur est ici bien plus marquée.

Autre constat : sur les 14 000 actifs ayant quitté l'unité urbaine d'Amiens entre 1999 et 2006 pour s'installer hors du Grand Amiénois, près des deux tiers possèdent un diplôme supérieur à Bac+2.

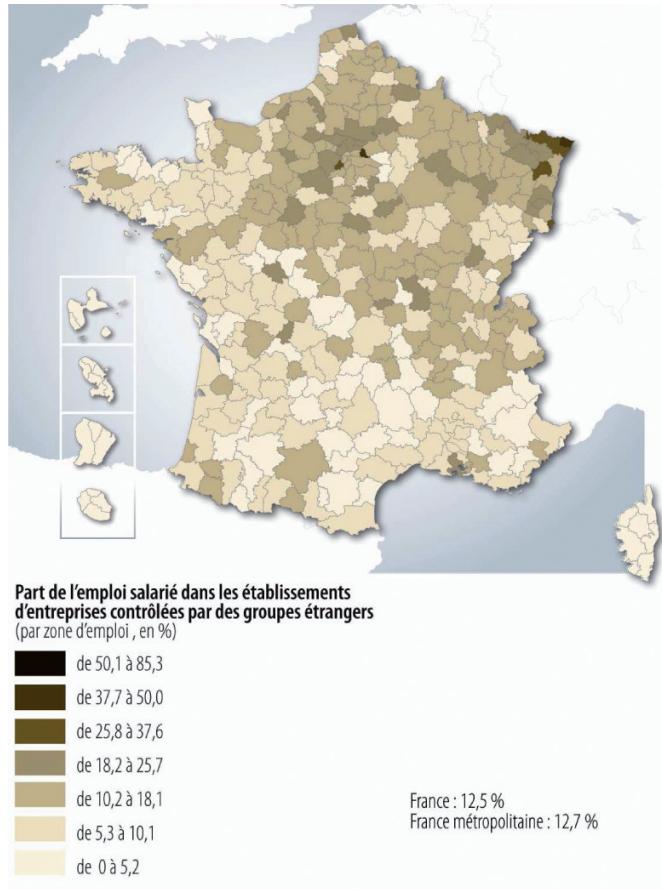
Qualification des actifs ayant quitté l'agglomération amiénoise

Source : INSEE, RGP 2006

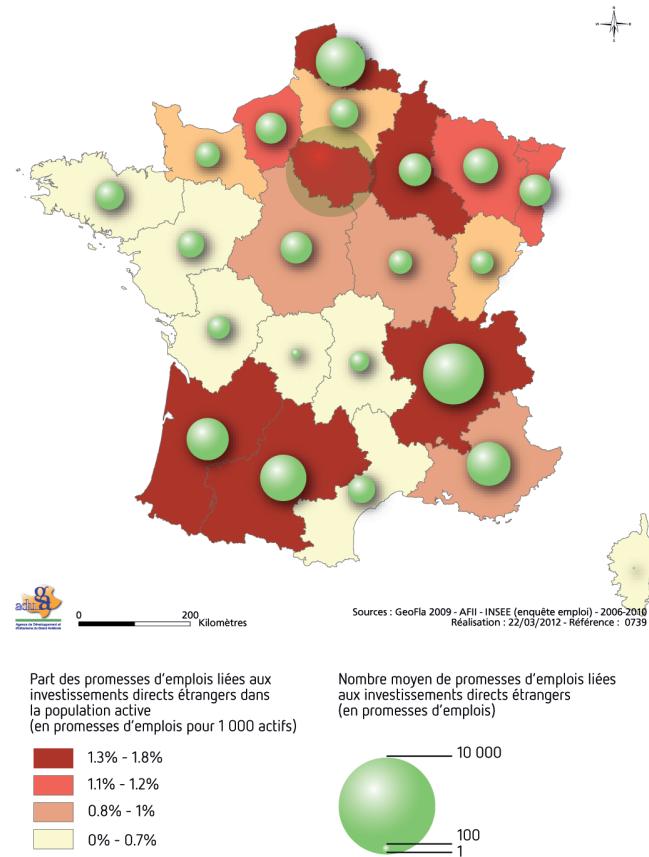


Les investissements internationaux représentent un indicateur intéressant de l'attractivité d'un territoire à l'international. De ce point de vue, et comme le montre la carte des projets réalisés par des entreprises étrangères en France générant des créations d'emplois (Source : AFII, 2006-2010), Amiens et la Picardie apparaissent comme des territoires moins attractifs que les régions voisines d'Île-de-France, du Nord-Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et de Champagne-Ardenne. Toutefois, Amiens fait partie des zones d'emplois dans lesquelles le poids des groupes étrangers dans l'emploi salarié est relativement important. Cette situation peut suggérer une certaine capacité du territoire à fournir les conditions nécessaires à leur développement, ce qui est un facteur susceptible d'encourager de nouveaux investissements étrangers. Mais cela peut également dénoter une certaine fragilité par rapport à des emplois potentiellement délocalisables.

> Part des salariés sous contrôle étranger en 2007



> Répartition des promesses d'emplois liées aux investissements directs étrangers dans la population active entre 2006 et 2010



Source : DATAR - Observatoire des Territoires

2.4 Un tourisme encore peu développé

La Picardie dispose d'un patrimoine naturel accessible et varié, ainsi que d'un important patrimoine historique et culturel, sur lesquels repose le tourisme. Trois thématiques sont particulièrement développées :

- le tourisme historique et culturel qui s'appuie sur la cathédrale d'Amiens, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco, les musées, les châteaux et les sites archéologiques ;
- le tourisme de « mémoire », autour des champs de bataille et mémoriaux de la première guerre mondiale, dont le centenaire, à partir de 2014, représente une opportunité pour promouvoir l'offre touristique au niveau national et international ;
- le tourisme de nature, qui s'appuie notamment sur la vallée de la Somme et les Hortillonnages.

En termes d'atouts, le territoire du Grand Amiénois bénéficie également de la proximité de la Baie de Somme, haut lieu touristique inscrit au Club des plus belles baies du monde, récemment labellisé Grand site de France, et doté d'une réserve naturelle attirant chaque année environ 150 000 visiteurs.

Mais plusieurs indicateurs montrent que le pays du Grand Amiénois, malgré ses nombreux atouts sur le plan patrimonial et paysager, n'a pas connu le développement touristique que l'on peut observer dans d'autres territoires à dominante rurale jouissant de la proximité du littoral (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire).

La part des résidences secondaires y est relativement faible, inférieure à la moyenne nationale dans tous les EPCI, y compris dans le sud-ouest et l'est du Grand Amiénois. À l'échelle de la zone d'emploi, on constate un recul par rapport à 1990 (2,8 % du parc en 2008, contre 6,3 % en 1990).

Les chiffres de l'emploi touristique confirment ce premier constat. En effet, la Somme et la Picardie possèdent une part d'emplois touristiques inférieure à la moyenne française. À l'échelle du pays du Grand Amiénois, seule la région d'Albert se démarque légèrement, avec un taux d'emploi touristique supérieur à 4 % de l'emploi salarié.

Principaux sites touristiques du Grand Amiénois :

	Nbre de visiteurs en 2011	EPCI
Cathédrale Notre Dame d'Amiens (estimation)	638 970	CA Amiens Métropole
Parc zoologique - Amiens	147 580	CA Amiens Métropole
Centre d'accueil et d'interprétation - Thiepval	127 802	CC du Pays du Coquelicot
Hortillonnages - Amiens/Camon/Rivery/Longueau	124 012	CA Amiens Métropole
Mémorial Terre-Neuvien - Beaumont-Hamel	123 694	CC du Pays du Coquelicot
Samara - La Chaussée-Tirancourt	78 271	CC Ouest Amiens
Musée Somme 1916 - Albert	53 334	CC du Pays du Coquelicot
Maison de Jules Verne - Amiens	33 748	CA Amiens Métropole
Château Fort de Rambures	32 883	CC de la Région de Oisemont
Musée de Picardie - Amiens	31 597	CA Amiens Métropole
P'tit Train de la Haute Somme - Froissy/Cappy/Dompierre	15 630	CC du Pays du Coquelicot
Ferme d'Antan - Creuse	13 076	CA Amiens Métropole
Musée Franco-Australien - Villers-Bretonneux	12 122	CC du Val de Somme

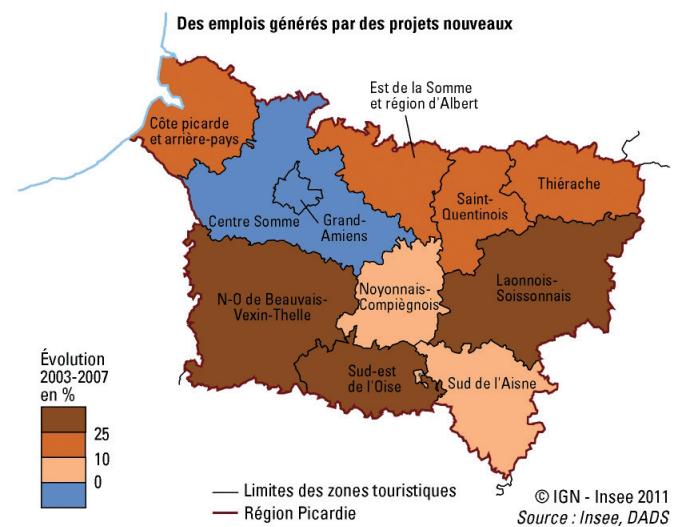
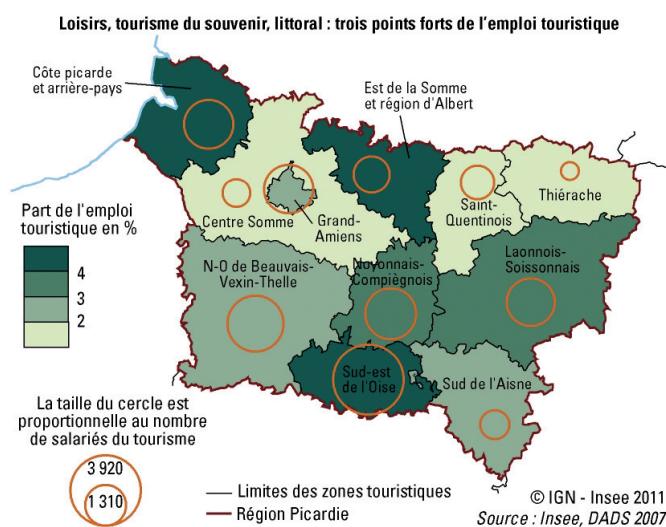
Source : CDT de la Somme 2011

Principaux événements au cours d'une année dans le Grand Amiénois :

	Nbre de visiteurs en 2011	EPCI
Spectacle colorisation de la cathédrale d'Amiens	88 680	CA Amiens Métropole
Festival international du film - Amiens	65 000	CA Amiens Métropole
Fête dans la rue - Corbie	20 000 à 25 000	CC du Val de Somme
Championnats du monde d'attelage - Conty	20 000	CC du Canton du Conty
Spectacle Son et Lumière d'Ailly-sur-Noye	17 000	CC du Val de Noye
Site de Folleville (+ "Les Médiévales")	11 400	CC du Val de Noye
Rendez-vous de la bande-dessinée - Amiens	6 000	CA Amiens Métropole
Journées doullennaises des jardins d'agrément - Doullens	8 000	CC du Doullennais
Festival de jazz et d'ailleurs - Amiens	NC	CA Amiens Métropole
Festival de créations contemporaines Tendances - Amiens	NC	CA Amiens Métropole
Hortillonnages 2011 - Camon	10 500	CA Amiens Métropole
Fête dans la ville - Amiens	NC	CA Amiens Métropole

Source : structures

> L'emploi touristique en Picardie en 2007



Source : INSEE - Analyses n°57, 2011

Les travaux de l'INSEE² montre également que, contrairement à l'augmentation des emplois touristiques observée à l'échelle nationale, près de 12 % entre 2003 et 2007, le Grand Amiénois connaît une baisse des effectifs, hormis dans le secteur d'Albert et de la Haute-Somme.

Concernant plus particulièrement le tourisme urbain, le rapport réalisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2008 montre que l'attractivité touristique de la capitale picarde s'avère modeste comparativement aux 35 autres villes françaises étudiées. Outre le fait qu'Amiens se situe en dernière position du classement selon le nombre de nuitées (423 655 nuitées en 2011), la durée moyenne de séjour y est plus courte qu'ailleurs (1,4 jour contre 1,9 dans les autres villes). Ce constat se vérifie sur le plan des emplois touristiques : en 2007, ils ne représentent que 1,9 % des emplois salariés. Cette part s'avère inférieure aux chiffres enregistrés dans les capitales régionales proches telles que Rouen (2,5 %), Orléans (3,2 %) ou encore Reims (2,8 %), dont le niveau d'équipement pour le tourisme est pourtant globalement comparable à celui d'Amiens.

Ville	Nbre de nuitées 2007	Nbre de chambres
Tours	1 306 600	2 590
Orléans	930 191	2 900
Rouen	899 922	3 000
Reims	886 350	3 000
Caen	812 226	2 139
Amiens	243 292	1 170

Sources : rapport sur le tourisme, ministère de l'Économie, 2008 et Office du tourisme Amiens Métropole

3. Des grands équipements qui confortent Amiens dans son rôle de capitale régionale

3.1 Des équipements hospitaliers, universitaires et évènementiels de rayonnement régional

Parmi les équipements au rayonnement important, le CHU d'Amiens apparaît incontournable. À l'échelle de la région Picardie, plusieurs soins sont en effet dispensés uniquement en son sein (neurochirurgie, chirurgie cardiovasculaire). Ainsi, 92 % des patients sont originaires de Picardie et 74 % de la Somme.

Concernant l'enseignement supérieur, la 18^e ville universitaire de France selon le classement du Point en 2008, présente des équipements de taille régionale voire plus. L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) est une université de taille moyenne comparée à d'autres capitales régionales (Poitiers, Rouen, Clermont-Ferrand, Besançon, etc.) avec 18 facultés, 11 instituts et un peu plus de 20 000 étudiants. Il est à noter cependant qu'elle est et reste attractive. En effet, la baisse des classes d'âge accédant au bac ne s'est pas répercutée sur les effectifs : le nombre d'étudiants inscrits reste stable. Offrant un enseignement très largement pluridisciplinaire, elle est désormais présente dans six villes de la région.

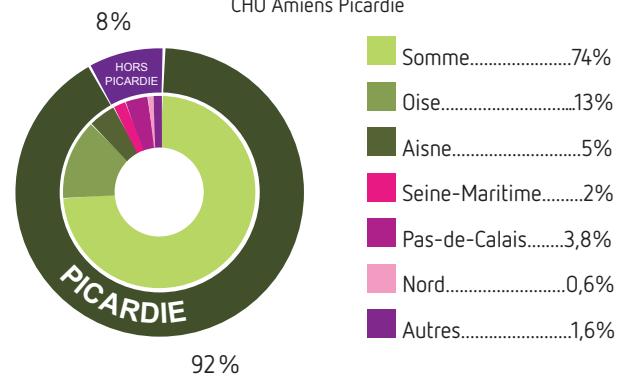
L'UPJV revêt un caractère stratégique pour la Picardie, confrontée à un besoin d'élévation du niveau de qualification de sa population. Sa localisation dans le centre-ville d'Amiens, bientôt confortée par de nouvelles implantations sur le site de la citadelle, semble être un atout majeur en termes d'attractivité. Créée à la fin des années 1960, cette université revendique clairement son ancrage picard et son aire d'attraction répond plutôt à cette logique : 85 % des étudiants sont de la région. En 2008-2009, 45 % des étudiants inscrits à l'UPJV sur les campus amiénois étaient Samariens, environ un tiers issus du Grand Amiénois et 25 % d'Amiens Métropole³.

²INSEE PICARDIE, Analyses n° 57, avril 2011

³Données de la Maison de l'emploi et de la formation du Grand Amiénois

Origine géographique des patients du CHU Amiens Picardie

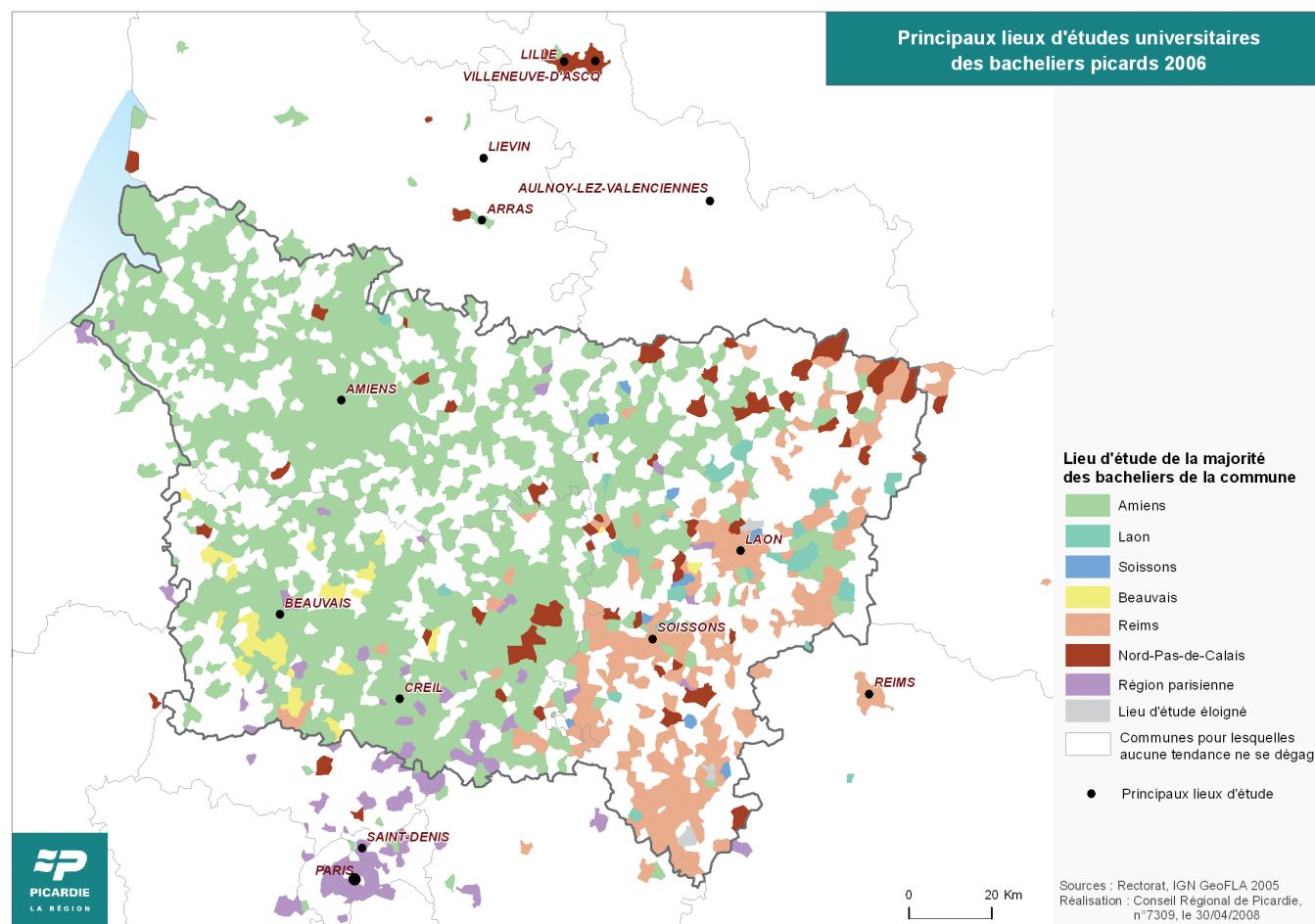
Source : Chiffres clés 2010,
CHU Amiens Picardie



Plus récente, l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE) a été créée dans une logique de décentralisation d'une partie des écoles parisiennes dans les années 1990. Cette école, qui délivre des diplômes d'ingénieur depuis 1994, reste également très liée à la région car la moitié des 350 étudiants qu'elle accueille aujourd'hui sont picards. Contrairement à l'UPJV, ses effectifs ont globalement baissé entre 2004 et 2009. Le palmarès 2012 des écoles d'ingénieurs publié par L'Express et L'Étudiant, basé sur des critères de performances académique, professionnelle et internationale, classe l'ESIEE Amiens au 45^e rang sur 58 écoles post bac. Notons par ailleurs, l'excellente 2^e place de l'Université de technologie de Compiègne (UTC) voisine. Le Groupe Sup de Co apparaît finalement comme la grande école amiénoise dont le rayonnement est le plus large. Sur les 1 600 étudiants que compte le groupe, seulement 10 % sont originaires de Picardie. Ses effectifs ont cru significativement entre 2004 et 2009 et sa situation géographique (en plein cœur du centre-ville étudiant) ainsi que la diversité de ses formations (ESC, ISAM, centre de formation) lui confèrent une attractivité certaine. Cependant, le classement de L'Express et L'Étudiant 2011-2012 des 42 écoles de commerce françaises ne positionne l'ESC Amiens-Picardie qu'au 33^e rang en ce qui concerne l'excellence académique et au 31^e rang pour la reconnaissance par les entreprises. Dans un contexte de forte concurrence avec les écoles de Reims, Rouen, Lille et Paris, l'attractivité de la ville apparaît ainsi déterminante. Soulignons également qu'Amiens accueille une École supérieure d'Art et de Design (ESAD) qui reste l'une des 59 écoles d'art sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication.

La Picardie dans son ensemble, souffre d'un exode endémique de ses bacheliers. En effet, parmi ceux qui poursuivent des études supérieures, 30 % d'entre eux décident de le faire dans une autre académie, essentiellement dans les régions limitrophes que sont l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne. Les "entrées" dans l'académie (c'est-à-dire les bacheliers arrivant d'une autre académie) ne compensent pas les "sorties". Ainsi, parmi les nouveaux bacheliers inscrits en 1^{re} année d'une des grandes filières de l'enseignement supérieur de l'académie d'Amiens, seulement 12,5 % d'entre eux ont obtenu leur baccalauréat dans une autre académie.

La carte des lieux d'études supérieures des bacheliers (Cf. page suivante) illustre bien l'influence des régions limitrophes et en premier lieu celui de la Champagne-Ardenne et du bassin rémois sur toute la partie est de la Picardie.



Dans le domaine évènementiel, la fréquentation du Zénith d'Amiens - environ 100 000 entrées sur les trois premières saisons - apparaît satisfaisante si on la compare aux premières années d'exploitation des salles Zénith. Pour les spectacles de grande affluence, il peut accueillir 2 000 à 3 000 spectateurs et aller jusqu'à 4 000 spectateurs pour les spectacles dits « vitrine ». Amiens présente également un avantage par rapport aux salles plus anciennes en termes de capacité technique (accroches au plafond de 30 à 40 tonnes contre 20 tonnes à Lille par exemple). Au-delà de l'accueil de concerts, de spectacles et de congrès, dont l'affluence dépend des têtes d'affiches, la proximité avec Paris a permis de positionner le Zénith d'Amiens sur un créneau particulier : la répétition de spectacles (30 jours par an). Si les zones d'achalandage de Paris et Lille sont plus importantes, le Zénith d'Amiens rayonne cependant jusqu'à la Belgique et à la région parisienne en raison de l'accessibilité du lieu par autoroute et des possibilités de stationnement gratuit. L'enquête réalisée en 2011 auprès de 650 spectateurs, au cours de 4 spectacles, confirme le positionnement régional du Zénith et sa capacité à attirer les spectateurs sur un axe nord-sud.

3.2 Des équipements culturels dont le rayonnement est à renforcer

Les équipements culturels représentent un atout pour l'attractivité d'Amiens, dans un contexte de concurrence avec d'autres scènes du Nord, de la Seine-Maritime et de Belgique notamment. La Maison de la culture d'Amiens (MCA), qui présente une offre au très large éventail (spectacles vivants, expositions, cinéma, production, formation, festivals, etc.) et

qui s'adresse à tous les publics, accueille 40 000 spectateurs chaque année. Cependant, elle rayonne en priorité dans l'agglomération : 70 % de ses abonnés sont originaires d'Amiens Métropole.

La Comédie de Picardie semble également attirer en majorité les habitants de l'agglomération même si elle compte une petite part d'abonnés issus d'Abbeville ou de la côte picarde. Sa fréquentation reste stable autour de 30 000 spectateurs par an et 4 500 abonnés. Si la grande part de la diffusion se fait sur Amiens (90 représentations par an), des conventions sont passées pour la diffusion du théâtre dans les territoires ruraux. Ainsi une trentaine de représentations décentralisées ont lieu chaque année. Les créations font également l'objet de tournées dans la région et la France entière.

En termes d'offre cinématographique, le ciné Saint-Leu rayonne lui aussi en majorité sur l'agglomération. Même si une petite part des fréquentations provient des villes voisines comme Corbie, Albert ou de départements limitrophes (Aisne, Oise), 80 % du public est originaire de l'agglomération. Cependant, le dynamisme de ce cinéma d'art et d'essai ne se dément pas et même si la fréquentation est stable sur les trois dernières années, le nombre d'entrées a doublé en 10 ans (50 000 entrées en 2010).

L'emprise du multiplexe Gaumont reste également liée à l'agglomération amiénoise : 70 % des entrées se réalisent dans un rayon de 15 minutes, 14 % dans un rayon de 30 minutes et 16 % au-delà. Notons également que la hausse de fréquentation est continue depuis son ouverture (à l'exception de 2007) pour passer de 730 000 entrées en 2006 au record de 890 000 en 2011.

3.3 Des équipements sportifs au potentiel parfois peu exploité

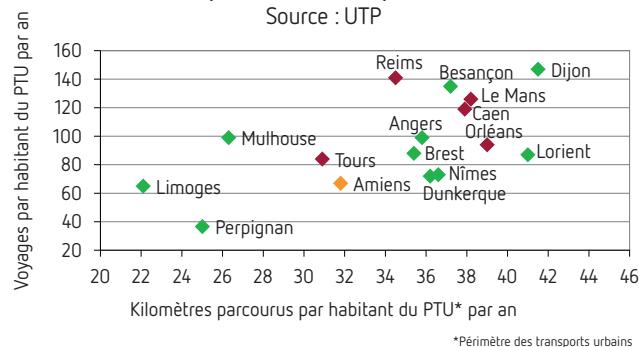
La fréquentation des équipements sportifs dépend bien souvent du niveau de performance des équipes qu'ils accueillent. Le passage de la Ligue 2 à national (3^e division) pour l'Amiens Sporting Club s'est soldé par le passage d'une fréquentation du stade de la Licorne de 9 400 spectateurs en moyenne en 2009 à 5 600 en 2010. L'affluence de 100 000 spectateurs par an en 2010 restait tout de même conséquente pour un club de 3^e division. Dans cette configuration d'équipement à vocation unique, la portée du stade est essentiellement locale : 54 % des spectateurs proviennent de l'agglomération (dont 37 % d'Amiens même) et le reste provient des alentours dans une limite d'environ une heure de trajet. Le stade fonctionne sur un temps restreint au cours de l'année, qui correspond à la saison sportive. L'utilisation de tels équipements hors saison sportive constitue certainement un défi à relever pour l'avenir.

3.4 Un réseau de transports urbains peu attractif, qui nuit à l'image de la capitale régionale

Comparée à la fréquentation des réseaux de transports urbains des agglomérations du bassin parisien et d'autres agglomérations de 175 000 à 300 000 habitants, celle du réseau de bus amiénois est l'une des plus faibles (64 voyages par habitant par an), après Perpignan et Limoges, alors que l'offre se situe légèrement au-dessous de la moyenne (32 km parcourus en bus par habitant par an).

Fréquentation du réseau urbain en fonction de l'offre, par habitant et par an en 2009

Source : UTP



4. Des relations fortes avec Paris et en progression avec les territoires voisins

4.1 Une fréquentation des gares d'Amiens et Longueau en nette progression

En 2005, la région Picardie a étendu l'abonnement Picardie Pass'Actifs (créé en 2003 pour les trajets compris entre 75 km et 110 km) aux parcours de plus de 110 km. Il permet d'obtenir une réduction de l'ordre de 30 % en 2011 par rapport à l'abonnement Forfait SNCF. Le nombre d'abonnés entre Amiens, ou Longueau, et Paris, et Amiens et d'autres gares à plus de 75 km (Saint-Quentin, Lille, Reims, Rouen), a plus que doublé, passant de 619 en septembre 2005 à 1 465 en septembre 2011, soit une progression moyenne annuelle de 15 %. Plus de 8 abonnés sur 10, soit 1 234 en septembre 2011, se rendent à Paris.

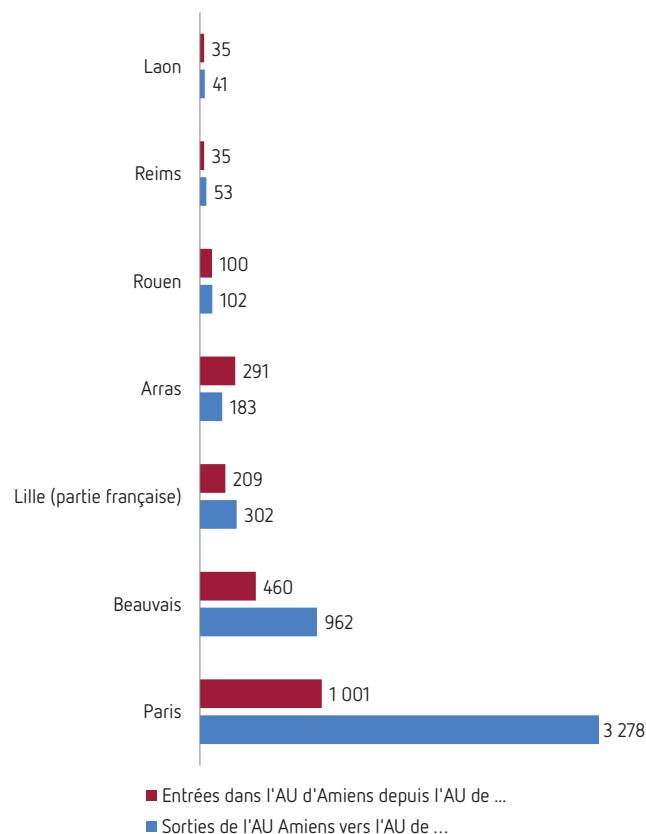
Cette évolution se ressent sur la fréquentation des gares. Entre 2002 et 2010, la fréquentation des gares d'Amiens et de Longueau a augmenté de respectivement 51 % et 78 %, soit une progression moyenne annuelle de 5,3 % et 5,7 % (Source : SNCF, Aristote).

4.2 Des flux domicile-travail importants entre les aires urbaines d'Amiens et Paris

En 2008, les échanges domicile-travail en lien avec l'aire urbaine d'Amiens sont les plus importants avec les aires urbaines situées sur un axe nord-sud : Paris, Beauvais, Lille et Arras. Très peu d'échanges se font avec les aires urbaines de Rouen, Reims, et Laon, situées sur un axe est-ouest. L'aire urbaine d'Amiens émet plus d'actifs vers ces aires urbaines qu'elle n'en attire, excepté pour celle d'Arras.

Principales relations domicile -> travail en lien avec l'aire urbaine d'Amiens

Source : RP 2008 - découpage en aires urbaines 2010



5. Une image médiatique à consolider

D'après le sondage Médiamétrie 2011 mené dans le cadre des États généraux de l'économie d'Amiens Métropole⁴, des entrepreneurs de l'agglomération amiénoise interrogés semblent d'accord pour dire que l'image d'Amiens n'est pas très bonne et souvent sujette à des a priori : mouvements sociaux, ville de province aux mentalités fermées, ville sinistrée du Nord de la France, etc. Souffrant d'un déficit de notoriété (auprès des candidats, et des clients), la ville d'Amiens n'est pas associée à un élément connu et porteur qui faciliterait son identification sur le plan national. Cependant, ceux-ci s'accordent à dire qu'Amiens est agréable à vivre et que les initiatives culturelles et économiques sont présentes. De plus, les entreprises du territoire semblent louer le modernisme et le dynamisme local tout comme la richesse en formations et en écoles supérieures ou encore le cadre de vie attractif. Les entreprises implantées depuis moins d'un an semblent même noter encore plus positivement le modernisme et le dynamisme local, la croissance économique ou la fiscalité.

5.1 Une perception médiatique en évolution

Le Tableau d'honneur des 100 plus grandes villes de France⁵ établi en 2008 par le magazine Le Point, plaçait Amiens en 51^e position. Notons qu'en 2003, Amiens figurait à la 82^e place, ce qui démontre une évolution très sensible de la perception médiatique de la métropole amiénoise. Toutefois, cette perception – aussi sujette à caution soit-elle – peut être en décalage avec la perception que les acteurs ont de leur propre territoire. En 2011, un sondage auprès d'élus de la métropole⁶ a mis en exergue la distance fondamentale qui sépare la perception du cadre de vie amiénois, loué à 85,5 % par les acteurs du territoire, et la 98^e place que le classement du Point réserve à Amiens en la matière. À l'inverse, classée 26^e pour l'attractivité économique, la métropole amiénoise ne semble pourtant convaincre que 20 % des acteurs du territoire de son dynamisme.

5.2 Des champs d'action et de communication qui restent à investir

Le sport est devenu un relais d'image fondamental pour une ville qui prétend au statut de métropole. Organisé par le quotidien L'Équipe, le challenge de la ville la plus sportive de France avait été remporté par la ville d'Amiens en 1969 et 1999. Des critères variés comme la population, le nombre de licenciés, les résultats, les installations sportives, les efforts de communication et d'information lui avaient alors permis de décrocher cette consécration médiatique. L'image de la métropole amiénoise passe aujourd'hui en grande partie par la réussite de ses athlètes champions de France, du monde, médaillés olympiques dans les domaines du cyclisme, de la natation, du tir à l'arc, du hockey sur glace ou encore du tennis. La réussite des hockeyeurs Les Gothiques d'Amiens qui évoluent en Ligue Magnus (élite française du hockey sur glace), la remontée en Ligue 2 du club de football d'Amiens S.C. ou encore l'accueil réservé au nouveau stade de la Licorne salué de tous, illustrent parfaitement comment le sport peut participer activement à l'attractivité métropolitaine d'Amiens.

L'enseignement supérieur figure également parmi les éléments de notoriété les plus importants pour la métropole amiénoise. Le vivier de futurs diplômés que génère la présence d'universités dans la région est à prendre en considération. Il s'agit tout autant d'une chance pour l'économie picarde et les entreprises locales que d'une opportunité de relais d'image positive vers l'extérieur. Les énergies renouvelables peuvent également être de bons vecteurs d'image dans une région où le parc éolien est parmi les plus importants de France.

⁴Démarche visant à redéfinir la stratégie économique de la communauté d'agglomération, qui s'est déroulée en 2011 et 2012.

⁵Tableau d'honneur des 100 plus grandes villes de France, 2008, Le Point. Critères d'analyse : démographie, économie, emplois, richesse, logements, sécurité, sécurité routière, éducation, qualité de vie, distractions.

⁶De l'image à l'action - Actes du séminaire de Forges-les-Eaux du 7 juillet 2011, Projet urbain métropolitain d'Amiens Métropole "Amiens 2030".

1	2	3	4
---	---	---	---

Centre culturel Adalhard, Corbie,
Val de Somme
© Aduga

Rue du 60^e régiment d'infanterie,
Ailly-sur-Somme, Ouest Amiens
© Aduga

Poix-de-Picardie,
Sud-Ouest amiénois
© Aduga

Château de Folleville, Val de Noye
© Aduga

> PHYSIONOMIE ET TRAITS DE CARACTÈRE



Cette deuxième partie du diagnostic dresse un portrait du Grand Amiénois à partir des données disponibles les plus récentes, en fonction des thèmes abordés.

Elle présente les principaux traits de caractère du pays, par une approche thématique et dans une vision globale du territoire. Elle tente également le plus souvent de resituer le Grand Amiénois dans un contexte élargi : département, région ou encore grand Bassin parisien, en se comparant, lorsque c'est pertinent, aux aires urbaines de positionnement et de dimension semblables.

Sa structuration permet une description progressive du pays, en quatre étapes, pour :

1. comprendre son organisation territoriale ;
2. découvrir ses habitants ;
3. entrevoir son socle physique et environnemental, mais aussi son cadre de vie ;
4. enfin, appréhender son fonctionnement, en matière d'habitat, d'équipements et services, de commerce, d'économie, de transports et déplacements.

Sans être absentes de cette partie du diagnostic, les thématiques environnementales sont plus particulièrement développées dans le chapitre consacré à l'état initial de l'environnement.

1. L'organisation territoriale du Grand Amiénois

L'organisation territoriale du Grand Amiénois présente de nombreuses singularités. Pays accueillant la capitale régionale et première ville de Picardie, le bassin de vie du Grand Amiénois offre néanmoins un visage empreint de ruralité. Au-delà de ce contraste saisissant qui façonne son identité, le pays s'organise autour d'un maillage hiérarchisé de pôles urbains qui présentent des différences en termes de population, d'emplois, d'équipements et de services offerts. Ces caractéristiques incitent à lire l'avenir du Grand Amiénois à travers le prisme des complémentarités entre l'urbain et le rural, chacun tirant réciproquement profit de ce que l'autre offre de meilleur.

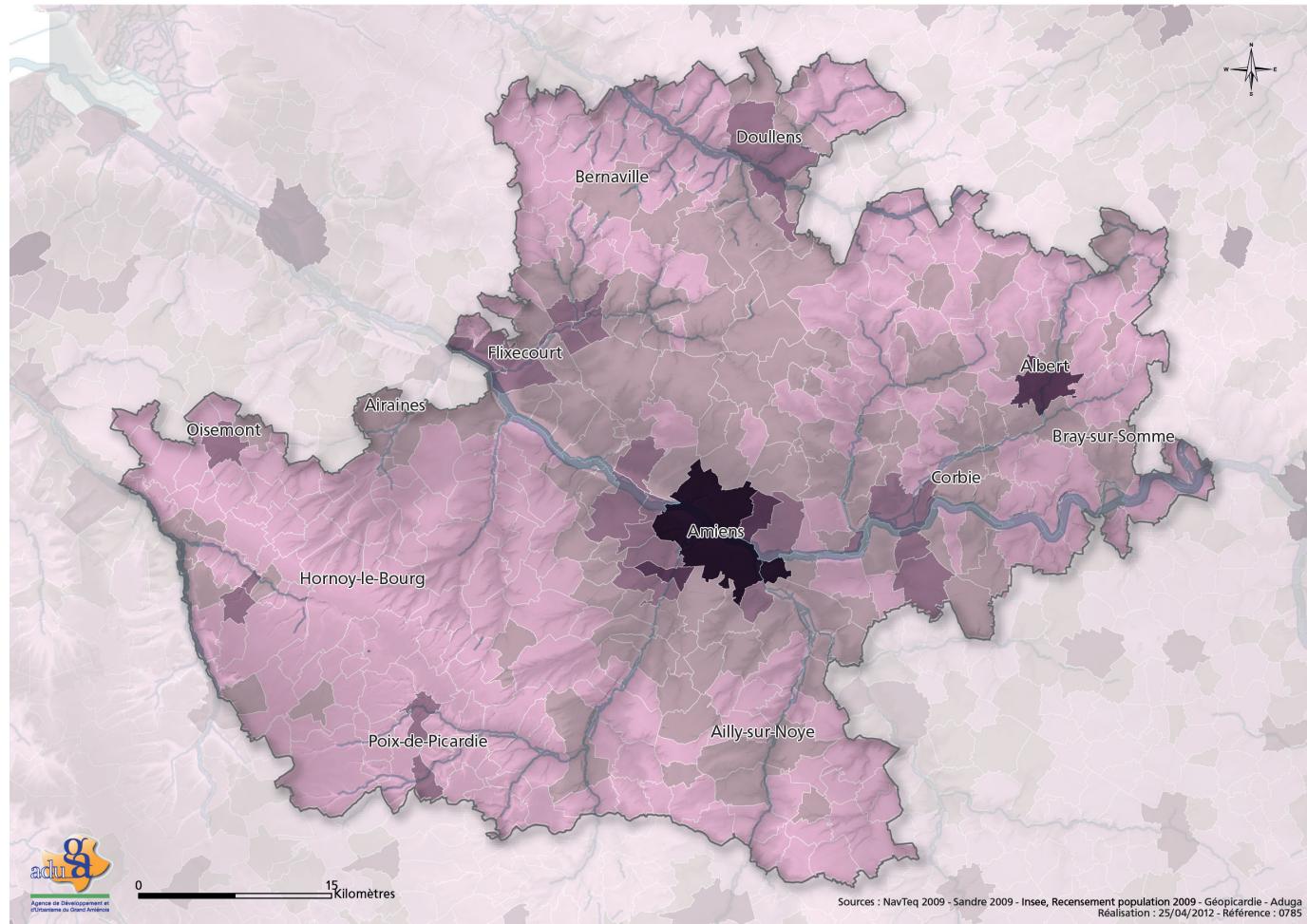
1.1 Un socle rural qui façonne l'identité du pays

Dans le Grand Amiénois, 8 hectares sur 10 sont des espaces agricoles, qu'il s'agisse de grandes cultures ou de prairies. Les espaces urbanisés n'occupent que 7 % du territoire et se répartissent entre habitat (77 %), activités économiques et commerciales (11 %), infrastructures (5 %) et équipements (4 %).

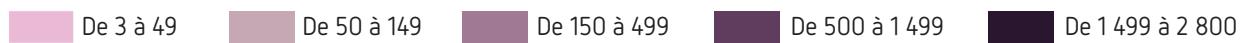
Cette forte présence agricole s'accompagne d'un tissu important de petites communes. Trois quarts des communes comptent moins de 500 habitants et près de neuf sur dix moins de 1 000 habitants.

Malgré la présence de l'agglomération amiénoise, le Grand Amiénois est donc un territoire peu dense. De l'ordre de 110 habitants par km², la densité démographique du pays est inférieure à celle de la plupart des bassins de vie des agglomérations du bassin parisien et du Nord de la France et 33 % de la population du Grand Amiénois habite une commune rurale (qui n'appartient pas à un espace urbanisé continu de plus de 2 000 hab.) contre 29 % pour la France métropolitaine hors Île-de-France.

> Les densités de population par commune dans le Grand Amiénois en 2009



Densité de population en hab/km²



1.2 L'agglomération amiénoise : une ville à la campagne

La communauté d'agglomération Amiens Métropole présente un visage à la fois très urbain, avec la présence d'Amiens, mais aussi fortement rural, notamment à ses extrémités sud et ouest. La capitale régionale est la ville centre d'une unité urbaine¹ qui réunit 11 communes² en continuité bâtie et qui compte, au total, un peu plus de 163 000 habitants. Amiens avec ses 134 000 habitants regroupe plus de 80 % de la population de ce pôle urbain. Si les 10 autres communes qui le composent accueillent toutes plus de 1 000 habitants, l'écart est grand entre Amiens et Longueau, deuxième ville de l'agglomération en nombre d'habitants (5 353 habitants).

Au-delà du pôle urbain amiénois, les 22 autres communes d'Amiens Métropole sont des communes au poids démographique assez mesuré. Seules Poulainville et Sains-en-Amiénois comptent plus de 1 000 habitants (respectivement 1 300 et 1 200) et 9 communes sont des entités villageoises de moins de 500 habitants.

L'agglomération amiénoise est de ce point de vue relativement atypique dans le paysage des agglomérations du grand Bassin parisien. Cela lui permet de revendiquer, légitimement, son image de ville à la campagne.

1.3 Un maillage de communes urbaines plus ou moins dense

Dans le Grand Amiénois, hors Amiens Métropole, l'armature urbaine est aujourd'hui organisée en trois niveaux :

- trois communes comprenant plus de 5 000 habitants :

	Population en 2008
Corbie	6 411
Doullens	6 454
Albert	9 800

Source : INSEE RP 2008

- dix communes comprenant entre 2 000 et 5 000 habitants, majoritairement situées au sud et à l'ouest du Grand Amiénois :

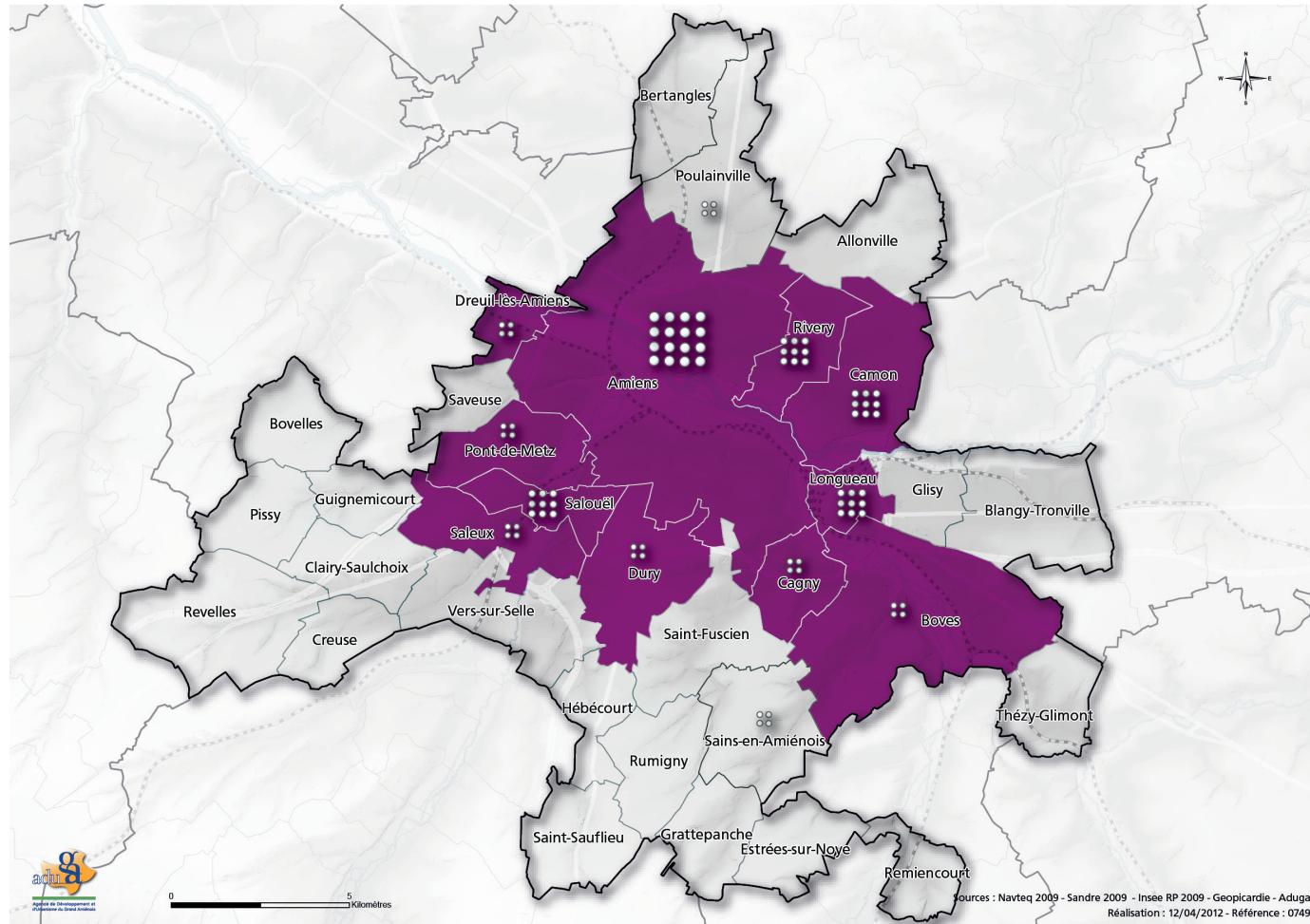
	Population en 2008
Villers-Bretonneux	4 185
Ailly-sur-Somme	3 186
Flixecourt	3 183
Ailly-sur-Noye	2 728
Poix-de-Picardie	2 369
Vignacourt	2 279
Airaines	2 207
Beauval	2 146
Flesselles	2 065
Saint-Ouen	2 049

Source : INSEE RP 2008

¹Unité urbaine : commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants (INSEE).

²Amiens, Boves, Cagny, Camon, Dreuil-lès-Amiens, Dury, Longueau, Pont-de-Metz, Rivery, Saleux et Salouël (INSEE, 2011)

> La structure urbaine d'Amiens Métropole en 2009



Unité urbaine d'Amiens

Poids de population

12 dots symbol + de 5 500 habitants

6 dots symbol Entre 3 000 et 5 500 habitants

3 dots symbol Entre 1 000 et 3 000 habitants

- enfin, vingt-deux communes comprenant généralement entre 1 000 et 2 000 habitants :

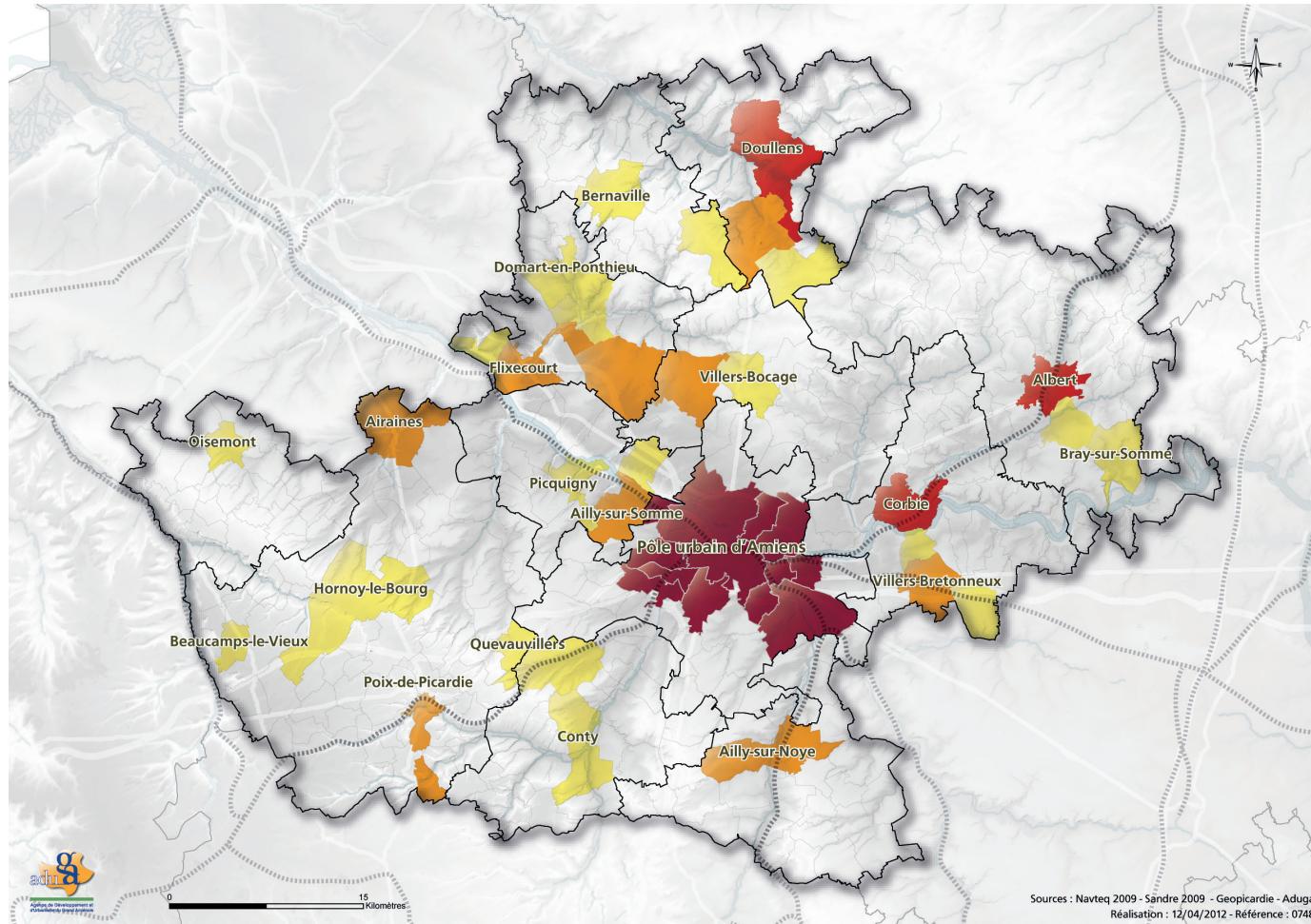
	Population en 2008
Saint-Léger-lès-Domart	1 868
Fouilloy	1 822
Conty	1 708
Hornoy-le-Bourg	1 674
Beaucamps-le-Vieux	1 450
Villers-Bocage	1 434
Saint-Sauveur	1 385
Picquigny	1 382
Méaulte	1 315
Beauquesne	1 291
Bray-sur-Somme	1 252
Oisemont	1 239
L'Étoile	1 231
Domart-en-Ponthieu	1 168
Berteaucourt-les-Dames	1 158
Naours	1 143
Talmas	1 117
Bernaville	1 076
Quevauvillers	1 052
Marcelcave	1 045
Namps-Maisnil	1 025
Candas	1 018

Source : INSEE RP 2008

Certaines intercommunalités apparaissent comme des territoires majoritairement urbains. Ce sont celles aux économies traditionnellement industrielles situées au nord-ouest et au nord d'Amiens. 78 % de la population du Val de Nièvre habite en effet une de ses trois unités urbaines (Saint-Léger-les-Domart, Flixecourt et Vignacourt), 63 % de la population du Doullennais est urbaine et 61 % de celle d'Ouest Amiens.

À l'inverse, les autres structures intercommunales offrent un visage nettement plus rural, y compris le Pays du Coquelicot dont 39 % de la population habite l'unité urbaine d'Albert. Trois intercommunalités peuvent être décrites comme très rurales, aucune commune n'atteignant la masse critique pour être une unité urbaine (Canton de Conty, Région de Oisemont et Bernavillois).

> L'armature urbaine du Grand Amiénois



Pôle urbain d'Amiens, au sens de l'INSEE
(Amiens - Rivery - Camon - Longueau -
Dreuil-lès-Amiens - Pont-de-Metz - Saleux -
Salouël - Cagny - Glisy - Boves - Dury)

- Communes de plus de 5 000 habitants
- Communes entre 2 000 et 5 000 habitants
- Communes entre 1 000 et 2 000 habitants

1.4 Organisation territoriale : lecture typologique des communes du Grand Amiénois

Au-delà de cette lecture purement démographique, il convient, pour appréhender l'organisation territoriale du Grand Amiénois de dresser un rapide portrait de chaque composante de l'armature urbaine d'une part, et de l'armature rurale d'autre part, en en caractérisant le rôle dans une approche globale qui sera précisée par les approches thématiques qui suivent.

Le cœur d'agglomération : il est composé d'Amiens, ville centre de l'agglomération, qui porte l'essentiel des fonctions métropolitaines du Grand Amiénois et des communes qui sont situées en continuité bâtie. Il s'agit de Rivery, Camon, Longueau et Cagny.

Le territoire aggloméré : il s'agit des communes en continuité urbaine avec le cœur d'agglomération dont le fonctionnement est en forte interdépendance avec la capitale régionale. Elles contribuent et profitent de son attractivité par leurs dynamiques résidentielles et les équipements et sites économiques qu'elles accueillent. Regroupant 4 % de la population et 5 % des emplois du pays, leurs perspectives et modalités de développement permettent de conforter le rayonnement et de maintenir la qualité du cadre de vie de l'agglomération, mais aussi de lui faire jouer pleinement son rôle de locomotive à l'échelle du Grand Amiénois.

Les communes de la couronne amiénoise : elles ont une vocation résidentielle marquée et offrent un territoire de vie intermédiaire entre le cœur d'agglomération et les espaces plus ruraux. Elles sont dépendantes des fonctionnalités offertes par le pôle urbain d'Amiens bien que n'y étant pas toujours bien reliées par les transports collectifs. Leurs dynamiques résidentielles sont liées à la proximité qu'elles entretiennent avec Amiens tout en offrant les aménités de la vie à la campagne. Parce qu'elles sont particulièrement soumises à l'engouement des populations souhaitant s'installer à proximité de la ville et profiter d'un cadre de vie rural, une attention particulière doit être portée aux conditions de leur développement résidentiel notamment dans une perspective de préservation du foncier agricole.

Les pôles structurants majeurs : par leur poids démographique, les activités économiques qu'ils accueillent et les équipements et services qu'ils offrent, les trois pôles majeurs du pays – Albert, Doullens et Corbie – sont d'importants relais du pôle métropolitain. Ils jouent un rôle structurant au nord de la vallée de la Somme en organisant des bassins de vie de proximité rayonnant au-delà des limites du Grand Amiénois.

Les pôles structurants intermédiaires : organisés autour des villes « secondaires » du pays (Villers-Bretonneux, Ailly-sur-Somme, Ailly-sur-Noye, Poix-de-Picardie, Airaines, Conty et Oisemont), ils rythment l'organisation et le fonctionnement du territoire situé au sud de la vallée de la Somme. Par leur capacité à polariser des équipements, des services et des emplois, ils structurent des bassins de vie à dominante rurale.

À l'instar du pôle urbain d'Amiens, certaines communes situées en continuité des pôles structurants majeurs et intermédiaires profitent, lorsqu'elles n'y contribuent pas, des dynamiques de la ville centre. Parties prenantes du pôle, elles lui offrent des opportunités de conforter ses fonctions.

Les pôles structurants de proximité : ils ont en commun d'offrir des équipements et services permettant essentiellement de répondre aux besoins quotidiens des habitants. Par leur situation géographique, le plus souvent au sein des parties les moins densément peuplées du Grand Amiénois, ils sont les relais des pôles intermédiaires. C'est notamment par le maintien de leurs équipements et services, et de leur dynamique démographique, que leur rôle au sein du Grand Amiénois sera conforté.

Les pôles relais : de nature variable selon les fonctionnalités qu'ils offrent (desserte en transports collectifs, équipements et services) et présentant le plus souvent une physionomie rurale, ils complètent le maillage de pôles structurants. Les développements résidentiels qu'ils accueillent, et les conditions dans lesquelles ils sont mis en œuvre, doivent contribuer

au maintien et au renforcement de ces fonctionnalités.

Les bourgs : près d'une dizaine de communes du Grand Amiénois présentent des caractéristiques proches de celles des pôles de proximité, notamment en termes de poids de population. Situées le plus souvent à proximité d'un pôle structurant, elles n'offrent cependant pas les mêmes fonctionnalités que ces derniers. La plupart d'entre elles conservent une physionomie à dominante rurale qui tend cependant à s'appauvrir sous l'effet des développements résidentiels de ces dernières années. Ce sont des communes sur lesquelles prendre appui pour organiser le développement du Grand Amiénois, en complémentarité des pôles structurants et des pôles relais.

Les communes rurales : elles sont le socle du Grand Amiénois. Si elles accueillent depuis quelques années la majorité de la croissance démographique du pays, il ne leur est pas aisé de le faire dans des conditions pérennes, notamment en termes de consommation foncière et d'équipements.

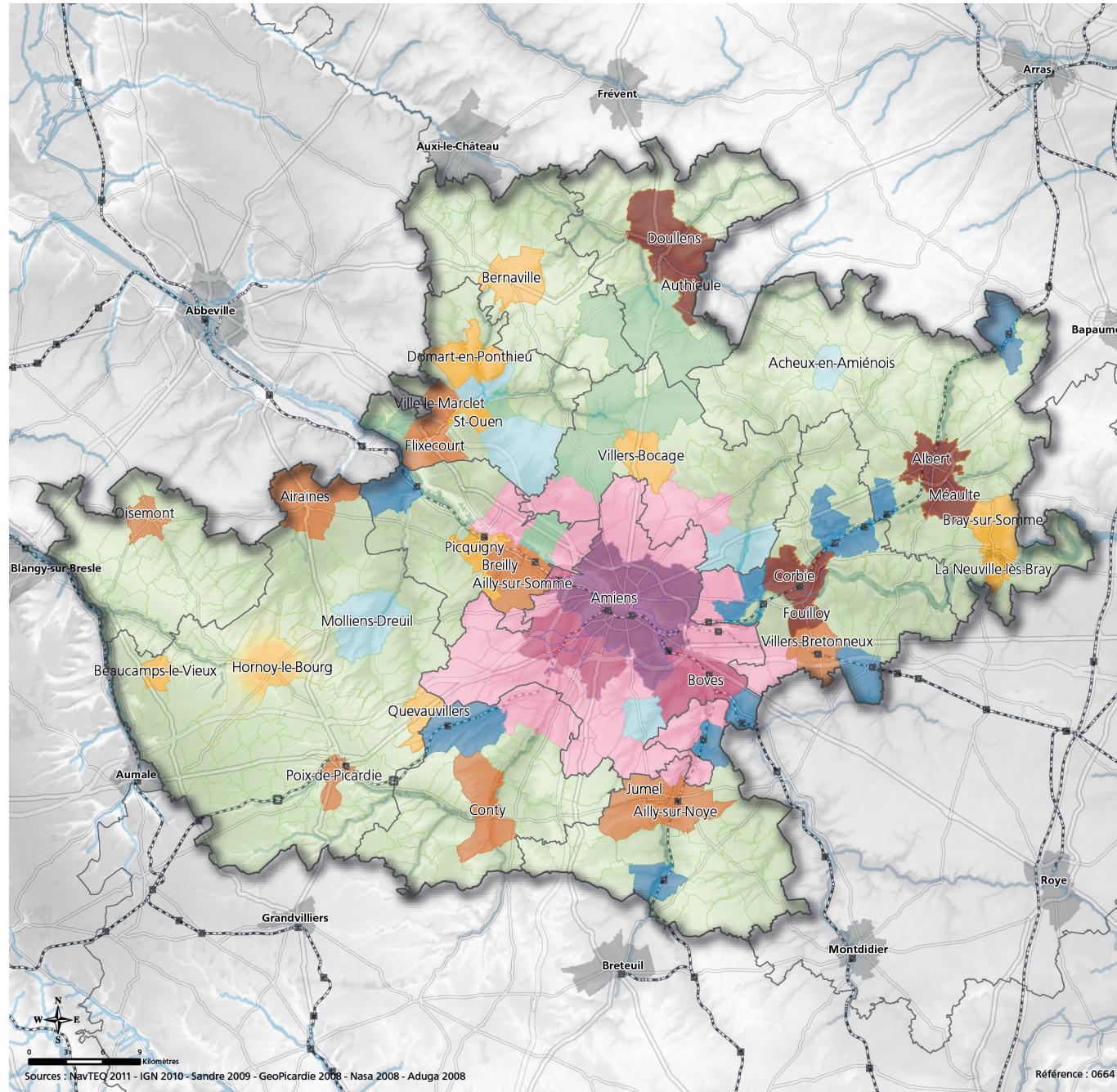
Répartition de la population et des emplois du Grand Amiénois en 2008 :

Typologie	Population	Population	Emplois	Emplois
Cœur d'agglomération	149 040	44 %	87 313	64 %
Territoire aggloméré	14 282	4 %	6 988	5 %
Couronne amiénoise	20 556	6 %	3 799	3 %
Pôle majeur structurant	26 152	8 %	12 916	9 %
Pôle intermédiaire structurant	22 117	7 %	8 859	6 %
Pôle de proximité structurant	12 810	4 %	3 879	3 %
Pôle relais transports en commun	6 618	2 %	838	1 %
Pôle relais équipements et services	6 789	2 %	1 067	1 %
Bourg	12 554	4 %	1 711	1 %
Communes rurales	64 758	19 %	9 644	7 %
Grand Amiénois	335 676	100 %	137 015	100 %

Source : INSEE RP 2008

> La typologie des communes du Grand Amiénois

La présente typologie des communes est le fruit du croisement d'indicateurs définis dans le rapport de présentation du SCOT.



Typologie des communes

- | | | | | | |
|---|-------------------------|--|----------------------------------|---|-------------------------------------|
|  | Cœur d'agglomération |  | Pôle intermédiaire structurant |  | Pôle relais équipements et services |
|  | Territoire aggloméré |  | Pôle de proximité structurant |  | Bourg |
|  | Couronne amiénoise |  | Pôle relais transports en commun |  | Commune rurale |
|  | Pôle majeur structurant | | | | |

Cœur d'agglomération	Pôles intermédiaires structurants	Communes rurales			
Amiens Cagny Camon Longueau Rivery	Ailly-sur-Noye Ailly-sur-Somme Airaines Breilly Conty Flixecourt Jumel Oisemont Poix-de-Picardie Ville-le-Marcllet Villers-Bretonneux	Agenville Andainville Arguel Arquèves Aubigny Aubvillers Auchonvillers Aumâtre Aumont Authieux Authie Athuville Avelesges Aveluy Avesnes-Chaussoy Baizieux Barly Bavelincourt Bayencourt Bazentin Béalcourt Beaucamps-le-Jeune Beaucourt-sur-l'Ancre Beaucourt-sur-l'Hallue Beaumontz Beaumont-Hamel Bécordel-Bécourt Béhencourt Belleuse Belloy-Saint-Léonard Belloy-sur-Somme Bergicourt Bermesnil Bernâtre Berneuil Bertrancourt Bettembos Bettencourt-Saint-Ouen Blangy-sous-Poix Boisbergues Bonnay Bonnevilliers Bosquel Bouchon Bougainville Bouquemaison Bourdon Bouzincourt Brassy Bresle Brévillers Briquemesnil-Floxicourt Brocourt Bus-lès-Artois Bussy-lès-Poix Camps-en-Amiénois Canaples Cannésières Cappy Caulières Cavillon Cerisy-Buleux Cerisy Chaussoy-Epagny Chipilly Chirmont Chaignolles Coigneux Colincamps Contalmaison	Contay Conteville Contre Coullemelle Courcellette Courcelles-au-Bois Courcelles-sous-Moyencourt Courcelles-sous-Thoix Croixrault Crouy-Saint-Pierre Dernancourt Domesmont Domléger-Longvillers Dromesnil Éclusier-Vaux Engelbelmer Épaumesnil Épécamps Éplessier Équennes-Éramecourt Esclainvillers Essertaux Étinehem Étréjust Famechon Fienvillers Flers-sur-Noye Fleury Fluy Folleville Fontaine-le-Sec Forceville Forceville-en-Vimeu Fossemanant Foucaucourt-Hors-Nesle Foucrigny Fourdrinoy Framicourt Franqueville Fransu Fransures Franvillers Fréchencourt Frémontiers Fresnes-Tilloloy Fresneville Fresnoy-Andainville Fresnoy-au-Val Frettecuisse Fricamps Fricourt Frise Frohen-sur-Authie Gauville Gézaincourt Gorges Grandcourt Grivesnes Grouches-Luchuel Guizancourt Hallivillers Halloy-lès-Pernois Le Hamel Hamelet Harponville Havernas Hédauville Hem-Hardival Hénencourt Hérissart	Hescamps Heucourt-Croquoison Heuzecourt Hiernmont Humbercourt Inval-Boiron Iries Lachapelle Lafresguimont-Saint-Martin Lahoussoye Laleu Lamaronde Lamotte-Warfusée Lanches-Saint-Hilaire Laviéville Lawarde-Mauger-l'Hortoy Léalvillers Lignièrès-Châtelain Lignièrès-en-Vimeu Liomer Lœuilly Longuevillette Louvencourt Louvrechy Lucheux Mailly-Maillet Mailly-Raineval Maizicourt Mametz Marieux Marlers Le Mazis Meigneux Le Meillard Méréaucourt Méricourt-en-Vimeu Méricourt-sur-Somme Le Mesge Mesnil-Martinsart Métigny Mézerolles Millencourt Mirvaux Molliens-au-Bois Monsures Montagne-Fayel Montigny-sur-l'Hallue Montigny-les-Jongleurs Montonvillers Fieffes-Montrelet Morcourt Morlancourt Morvillers-Saint-Saturnin Mouflières Moyencourt-lès-Poix Nampty Nesle-l'Hôpital Neslette Neuville-au-Bois Neuville-Coppegueule Neuville-lès-Lœuilly Neuvillelette Occoches Offignies Oissy Oresmaux Outrebois Ovillers-la-Boisselle Pernois Pierregot	Pozières Prouville Puchevillers Pys Le Quesne Quesnoy-sur-Airaines Quiry-le-Sec Raincheval Rambures Remainnil Ribeaucourt Ribemont-sur-Ancre Riencourt Rogy Rouvrel Rubempré Sailly-Laurette Sailly-le-Sec Saint-Acheul Saint-Aubin-Montenoy Saint-Aubin-Rivière Saint-Germain-sur-Bresle Saint-Léger-lès-Authie Saint-Léger-sur-Bresle Saint-Maulvis Sainte-Segrée Saisseval Saulchoy-sous-Poix Sauvillers-Mongival Senarpont Senlis-le-Sec Sentelie Seux Soues Sourdon Surcamps Tailly Terramesnil Thiepval Thieulloy-l'Abbaye Thieulloy-la-Ville Thièvres Thoix Thory Tilloy-lès-Conty Toutencourt Le Translay Treux Vadencourt Vaire-sous-Corbie Varennes Vauchelles-lès-Authie Vauchelles-lès-Domart Vaux-sur-Somme Vecquemont Velennes Vergies La Vicogne Villeroy Villers-Campsart Ville-sur-Ancre Vraignes-lès-Hornoy Wargnies Warloy-Baillon Warlus Woirel Yzeux
Territoires agglomérés					
Boves Dreuil-lès-Amiens Dury Pont-de-Metz Saleux Salouël					
	Pôles de proximité structurants				
	Beaucamps-le-Vieux Bernaville Bray-sur-Somme Domart-en-Ponthieu Hornoy-le-Bourg La Neuville-lès-Bray Picquigny Quevauvillers Saint-Ouen Villers-Bocage				
Couronne amiénoise					
Allonville Argœuves Bacouel-sur-Selle Bertangles Blangy-Tronville Bovelles Bussy-lès-Daours Cachy Cardonnette La Chaussée-Tirancourt Clairy-Saulchoix Coisy Cottenchy Creuse Estrées-sur-Noye Ferrières Fouencamps Gentelles Glisy Grattepanche Guignemicourt Guyencourt-sur-Noye Hébécourt Lamotte-Brebière Pissy Plachy-Buyon Poulainville Prouzel Rainneville Remiencourt Revelles Rumigny Saint-Fuscien Saint-Gratien Saint-Sauflieu Saint-Vaast-en-Chaussée Saveuse Vaux-en-Amiénois Vers-sur-Selle					
	Pôles relais transports en commun				
	Buire-sur-l'Ancre Daours Dommartin La Faloise Hangest-sur-Somme Heilly Marcelcave Méricourt-l'Abbé Miraumont Namps-Maisnil Thézy-Glismont				
	Pôles relais équipements et services				
	Acheux-en-Amiénois Molliens-Dreuil Pont-Noyelles Querriou Sains-en-Amiénois Saint-Léger-lès-Domart Vignacourt				
	Bourgs				
	Beauquesne Beauval Berteaucourt-les-Dames Candas L'Étoile Flesselles Naours Saint-Sauveur Talmas				
Pôles majeurs structurants					
Albert Authieule Corbie Doullens Fouillooy Méaulte					

2. Démographie et caractéristiques sociales

Le Grand Amiénois s'inscrit dans un contexte régional aux tendances sociodémographiques spécifiques. Les caractéristiques et les dynamiques de sa population se rapprochent en effet de celles observées pour les régions du Nord de la France : jeunesse, forte proportion des groupes socioprofessionnels « populaires » et des ménages aux revenus modestes, déficit migratoire endémique, etc. La capitale régionale impulse cependant une dynamique singulière à ce bassin de vie, les cadres et les étudiants y étant particulièrement représentés.

2.1 Un pays qui réunit la ville et la campagne

Le pays du Grand Amiénois compte 335 500 habitants (RP 2008). Malgré son importante superficie, près de 3 000 km² soit la moitié du département de la Somme, le poids démographique de l'agglomération amiénoise est prépondérant. Cette dernière réunit en effet un peu plus de 50 % des habitants du Grand Amiénois. Ce dernier se caractérise par un tissu important de petites communes. Sur 381 communes, 285 comptent moins de 500 habitants et seulement 20 ont plus de 2 000 habitants. Hors de l'agglomération amiénoise la densité de population est donc très faible : 60 habitants au km² en moyenne dans les onze communautés de communes (RP 2008), avec des disparités malgré tout marquées (34 habitants au km² dans le Bernavillois contre environ 100 dans le Val de Somme et le Val de Nièvre et environs).

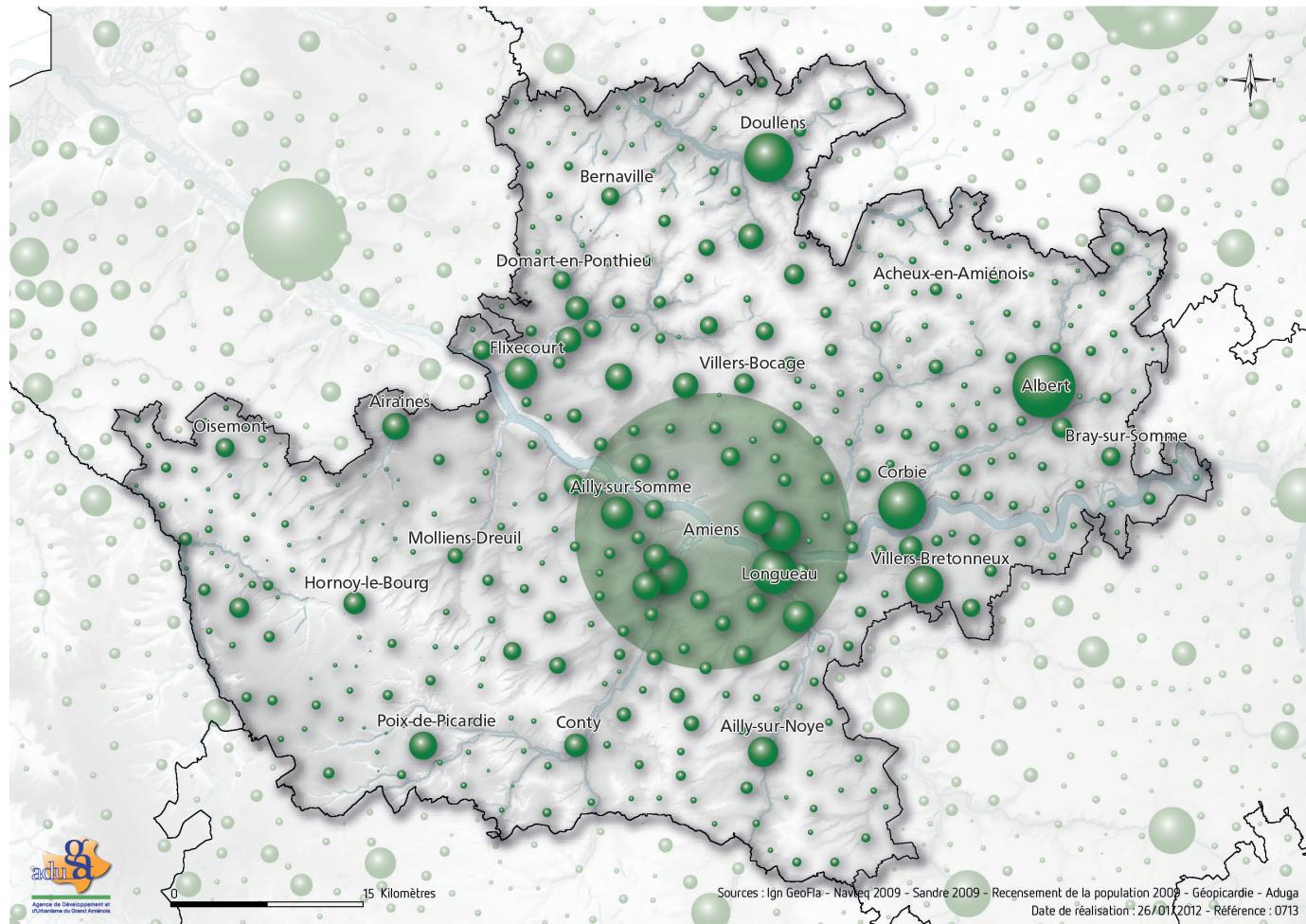


> Poix-de-Picardie, Sud-Ouest amiénois
© M. Dewaele

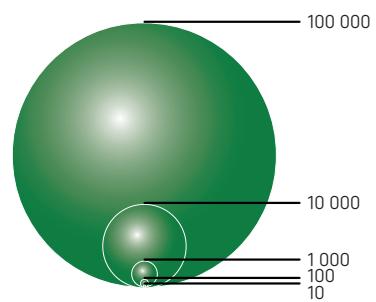


> Doullens
© Aduga

> Population des communes en 2009



Population municipale 2009



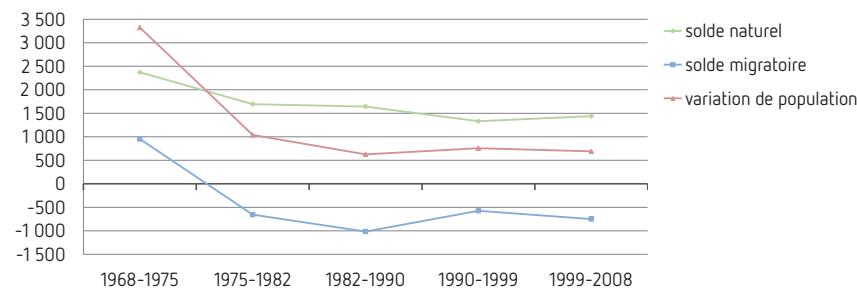
2.2 Une dynamique démographique portée par l'accroissement naturel et pénalisée par un déficit migratoire récurrent

Dans l'ensemble, les évolutions de population du Grand Amiénois sont assez stables depuis le début des années 80. Depuis 30 ans, le territoire gagne entre 600 et 800 habitants par an en moyenne. Cette faible croissance de population s'explique par le déficit migratoire récurrent depuis la seconde moitié des années 1970, lequel oscille entre -500 et -1 000 habitants par an sur la période (il est de -750 hab. par an entre 1999 et 2008). Depuis longtemps la croissance de population est uniquement due à l'excédent de naissances sur les décès. L'accroissement naturel est resté relativement constant, il a même légèrement augmenté grâce à un nombre de naissances qui est resté stable durant les deux dernières décennies et à une diminution du nombre de décès.

Cette tendance, ancrée, tranche avec le dynamisme démographique du territoire au tournant des années 60 et 70, où la décentralisation industrielle bénéficiait alors à la première ville de Picardie. À cette période, le jeu des migrations résidentielles faisait gagner 1 000 habitants par an au territoire. Au total, la population du Grand Amiénois gagnait alors plus de 3 000 habitants par an en moyenne. La dégradation du solde migratoire explique en grande partie cette rupture de tendance intervenue à partir de la moitié des années 1970.

Variations annuelles de population du Grand Amiénois de 1968 à 2008

Source : INSEE RP



2.3 Une population assez jeune

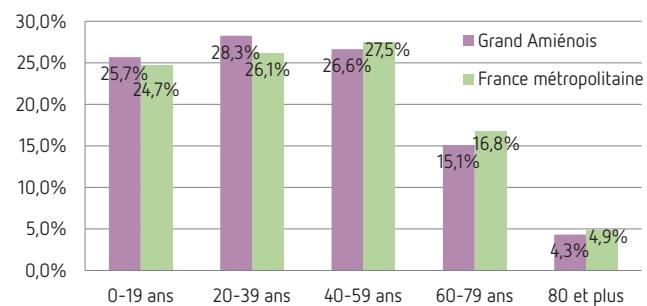
La natalité porte la démographie du Grand Amiénois, sa population est donc assez jeune. Elle comprend plus de personnes de moins de 40 ans qu'en France métropolitaine. On compte, en 2007, 132 personnes de moins de 20 ans pour 100 seniors (60 ans et plus), soit nettement plus qu'en France métropolitaine (114).

La population de l'aire urbaine amiénoise est particulièrement jeune, à la fois vis-à-vis de celles de ses homologues du grand Bassin parisien et, dans une moindre mesure, de ses voisines.

Cette jeunesse s'explique en partie par une natalité assez importante. Même si celle-ci a considérablement baissé depuis vingt ans, elle est toujours supérieure à celle des principales aires urbaines du grand Bassin parisien. L'autre explication tient à la nature des migrations résidentielles que l'agglomération amiénoise capte. La proportion d'étudiants dans la population est parmi les plus élevées de l'ensemble du panel des aires urbaines (10 % d'élèves, étudiants et stagiaires contre 8 % dans les grandes aires urbaines du grand Bassin parisien).

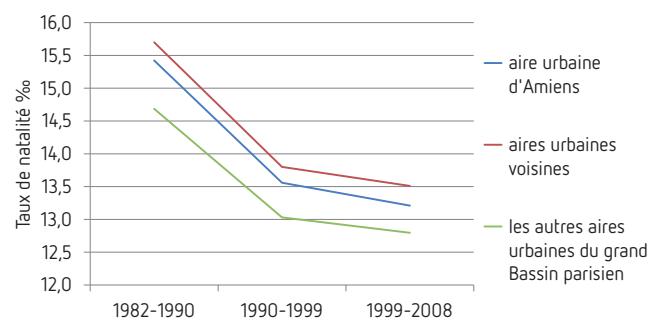
Structure par âge de la population en 2007

Source : INSEE RP 2007



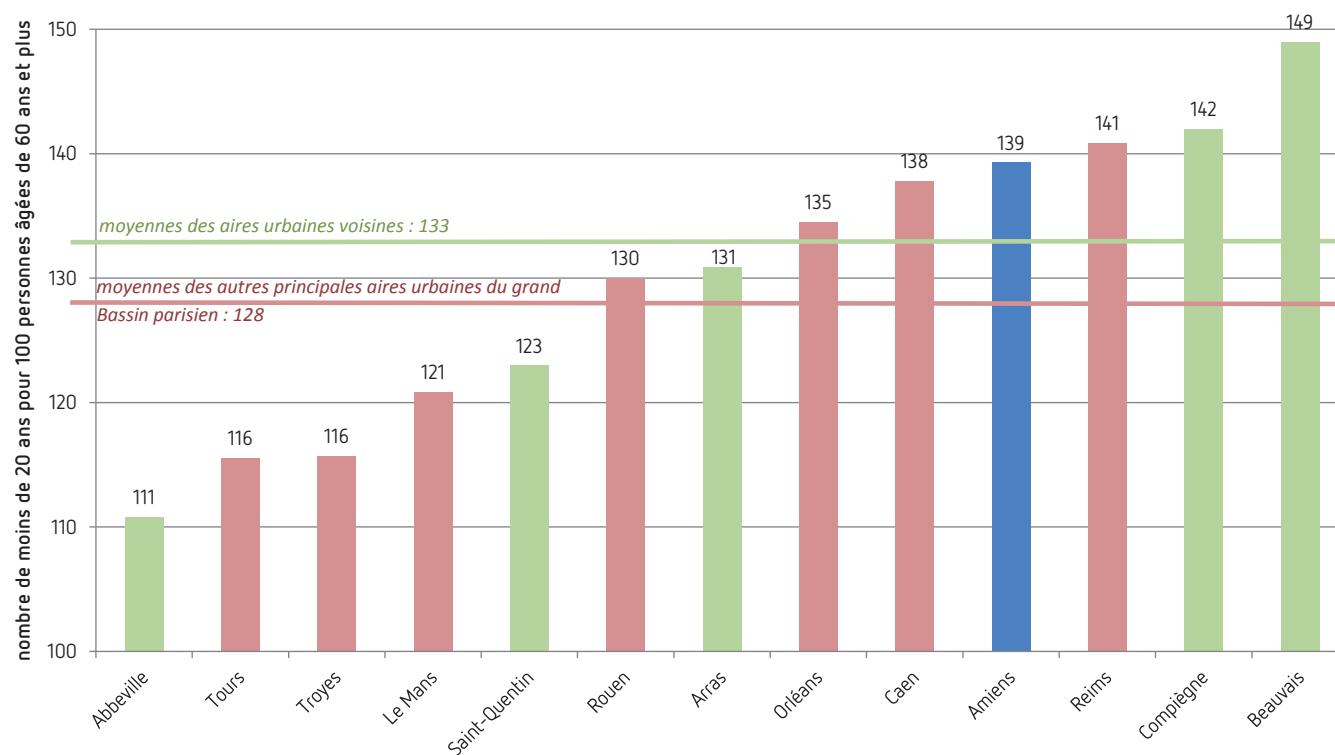
Évolution de la natalité

Source : INSEE RP



Une population jeune

Source : INSEE RP 2007

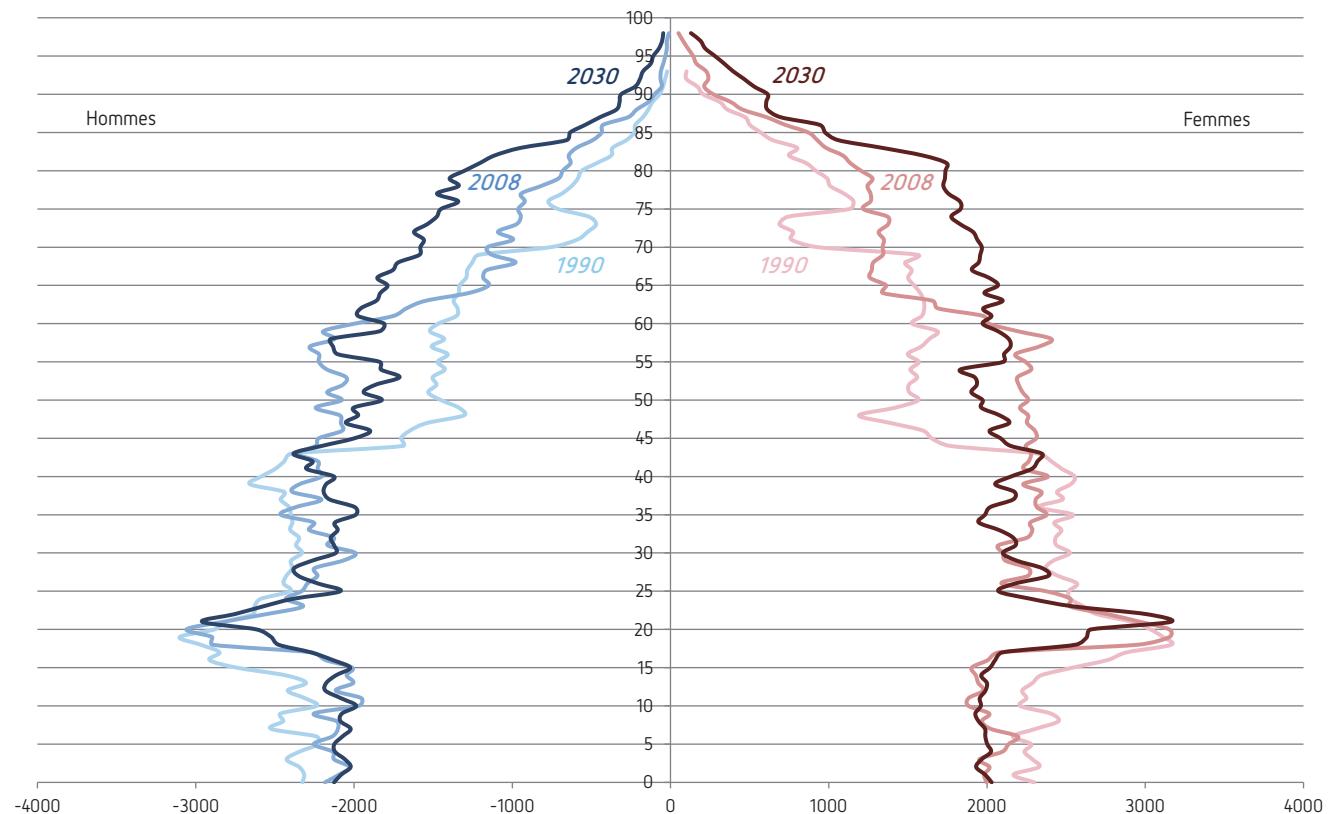


2.4 Le vieillissement de la population, phénomène majeur des deux prochaines décennies ?

Si la jeunesse de la population est un trait caractéristique du Grand Amiénois, la perspective d'accroissement du nombre de personnes âgées et de leur proportion dans la population totale doit également être évoquée. Ainsi, ce que l'on appelle communément «vieillissement de la population» est une donnée fondamentale de l'évolution démographique actuelle et à venir du territoire, tant ses conséquences économiques et sociales seront importantes.

D'ores et déjà, entre 1999 et 2007, le nombre de 75 ans et plus a augmenté de 23 %, soit +4 700 individus. En 2007, un peu plus de 25 000 habitants du Grand Amiénois ont plus de 75 ans, soit 8 % de la population. Les projections récentes de population avec le modèle Omphale¹ font état d'une augmentation de l'ordre de 55 % de personnes âgées de 75 ans entre 2008 et 2030, soit +14 000 personnes.

Pyramides des âges du Grand Amiénois en 1990, 2008 et 2030



¹Omphale est un outil de projection de population développé par l'INSEE. Ces projections s'appuient sur des hypothèses en matière de natalité et de mortalité. Il s'agit ici d'un scénario central : maintien de la fécondité observée en 2007 et diminution de la mortalité parallèle aux estimations nationales.

2.5 Une baisse de la taille des ménages

Conformément à la tendance nationale, les ménages du Grand Amiénois sont de plus en plus petits. Ils comptent, en 2007, 2,3 personnes en moyenne contre 2,5 en 1990 et 2,7 en 1982. Ce phénomène, qui motive la plus grande partie des besoins en logements du pays, s'explique par l'érosion des modes de cohabitation traditionnels des logements (famille avec enfants) en raison, notamment, de la complexité accrue des parcours matrimoniaux et familiaux (divorces, recomposition familiale) et de l'installation en couple plus tardive des jeunes adultes.

Alors que le nombre de ménages a augmenté de presque 10 % entre 1999 et 2007, les ménages composés d'une personne ont augmenté de 22 % (36 000 ménages à 44 000 ménages entre 1999 et 2007). Cette croissance est semblable dans l'agglomération amiénoise et les 11 communautés de communes du Grand Amiénois. La croissance du nombre de couples sans enfant est également marquée (+15 %).

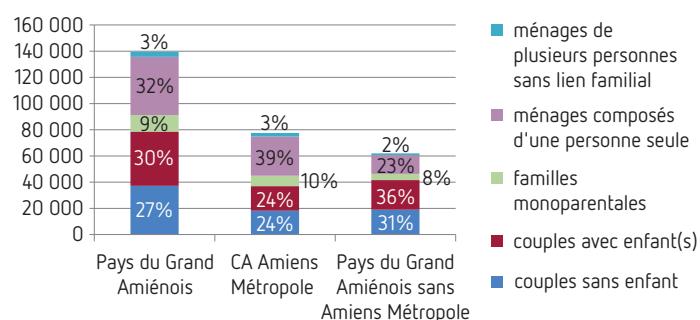
À l'inverse, les couples sont de moins en moins nombreux (-8 % entre 1999 et 2007), mais dans des proportions différentes entre la communauté d'agglomération et les 11 communautés de communes : respectivement -13 % et -3 % sur la période.

Cet ensemble de tendances sociétales, additionnées à l'allongement de la durée de vie, explique, pour l'essentiel, ce phénomène de fond.

En 2007, 22 % des personnes qui occupent seules leur logement ont plus de 74 ans (33 % dans les communautés de communes et 16 % dans Amiens Métropole où, en proportion, les jeunes actifs et les étudiants sont plus nombreux).

Composition familiale des ménages

Source : INSEE RP 2007, expl. compl.

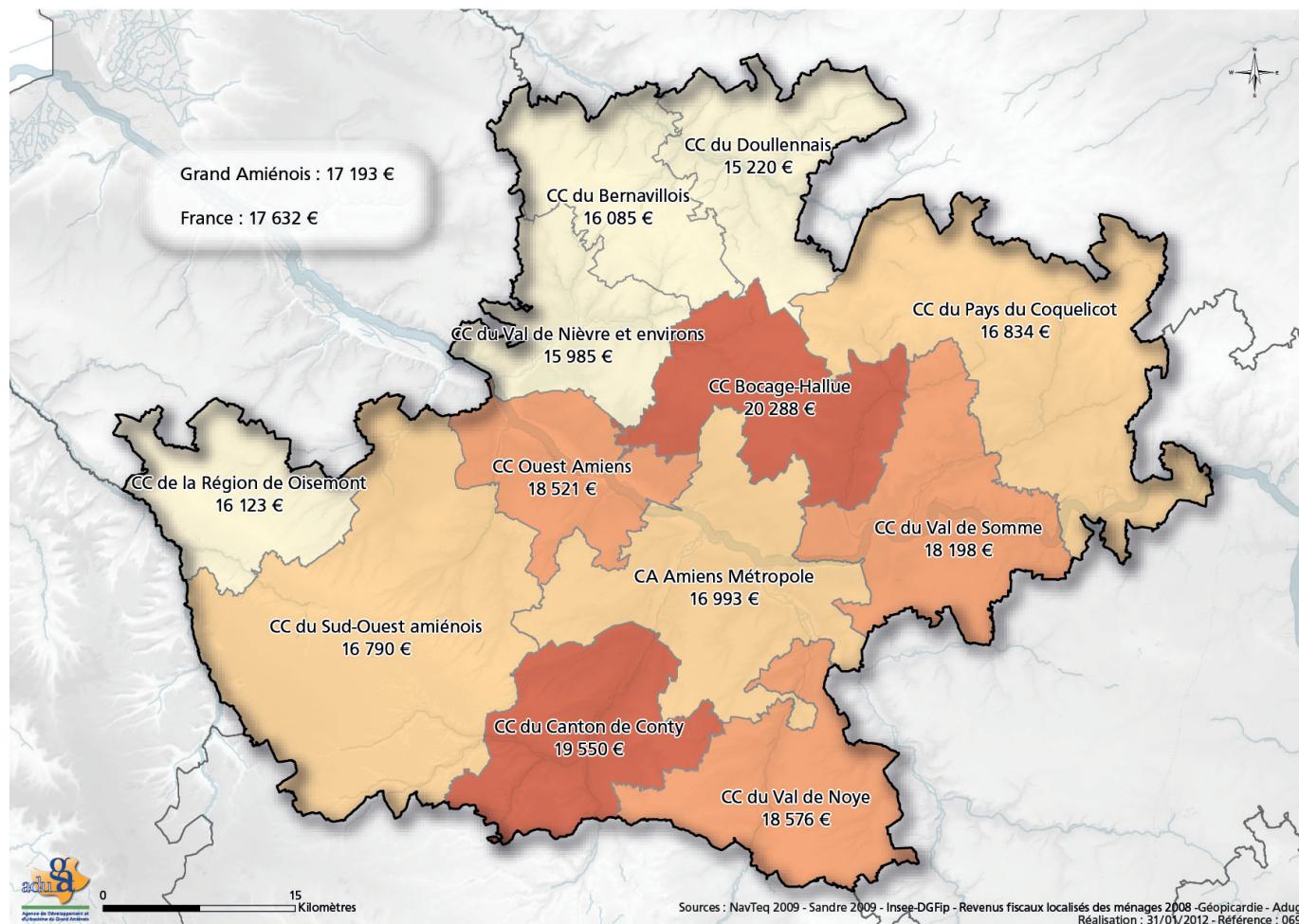


2.6 Un territoire socialement modeste

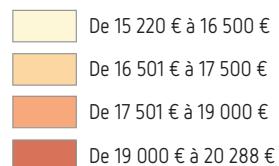
Dans le contexte régional et national, le Grand Amiénois apparaît comme un territoire aux populations peu aisées. En 2008, la moitié des ménages avait des revenus annuels inférieurs à 17 193 € par unité de consommation contre 17 353 € en Picardie et 18 129 € en France métropolitaine.

Sur ce point les disparités internes au territoire sont marquées. Le revenu médian des ménages (par unité de consommation) varie donc sensiblement entre les structures intercommunales : 5 000 € séparent le territoire dont les revenus des ménages sont les moins favorisés et les plus aisés (Doullennais : 15 220 € ; Bocage-Hallue : 20 288 €).

> Revenus des ménages en 2008



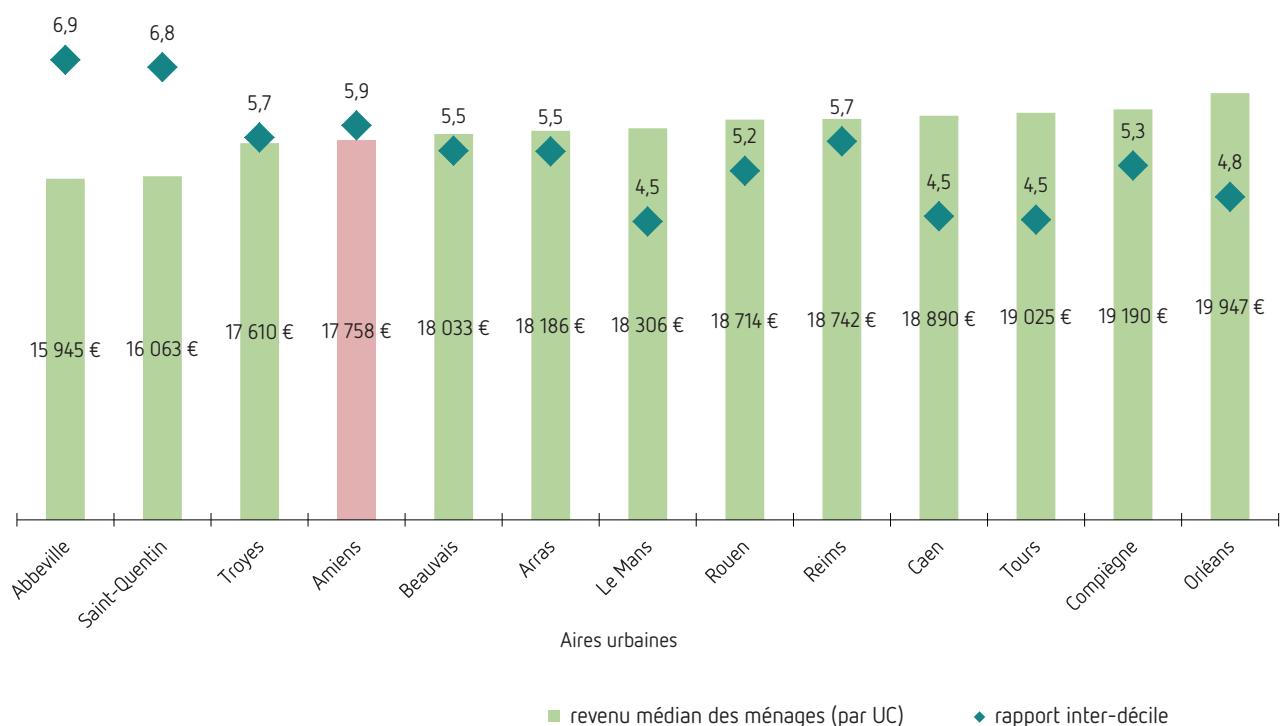
Revenus fiscaux



Analysé dans le contexte du grand Bassin parisien, le caractère «modeste» du territoire n'est que plus évident. En outre, les écarts entre les ménages aux revenus les plus faibles et ceux aux revenus les plus élevés sont particulièrement importants. Dans l'aire urbaine amiénoise, les 10 % des ménages les plus aisés ont des revenus 5,9 fois supérieurs à ceux des 10 % des ménages les moins favorisés. Cet écart est le plus prononcé dans le panel des principales aires urbaines du grand Bassin parisien. Il témoigne de la précarité économique des ménages du bassin de vie amiénois.

Diversité des revenus en 2009

Source : INSEE, revenus fiscaux localisés 2009

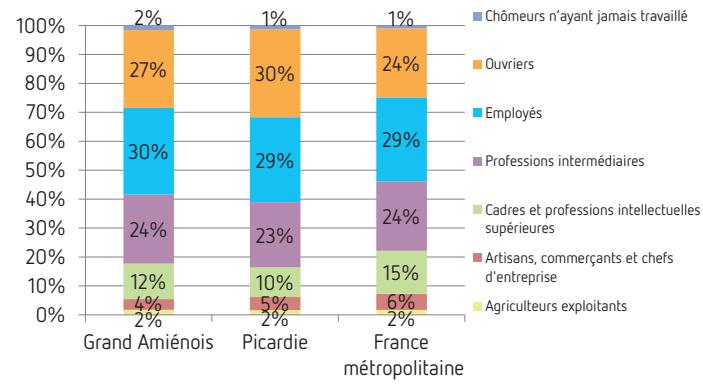


Ce constat se trouve renforcé par l'analyse de la répartition par groupes socioprofessionnels de la population active du Grand Amiénois. Celle-ci s'inscrit nettement dans le contexte social picard. Elle se caractérise par une proportion significative de catégories populaires. La part des ouvriers et des employés est plus faible qu'en Picardie mais plus marquée qu'au niveau national : 57 % d'employés et d'ouvriers contre 60 % en Picardie et 53 % en France métropolitaine.

Par ailleurs, l'aire urbaine d'Amiens compte 53 cadres pour 100 ouvriers. C'est le taux le plus faible pour une aire urbaine de capitale régionale du grand Bassin parisien. Dans l'échantillon retenu, 5 aires urbaines présentaient un taux inférieur (dont Abbeville, Saint-Quentin et Beauvais) et 7 un taux supérieur.

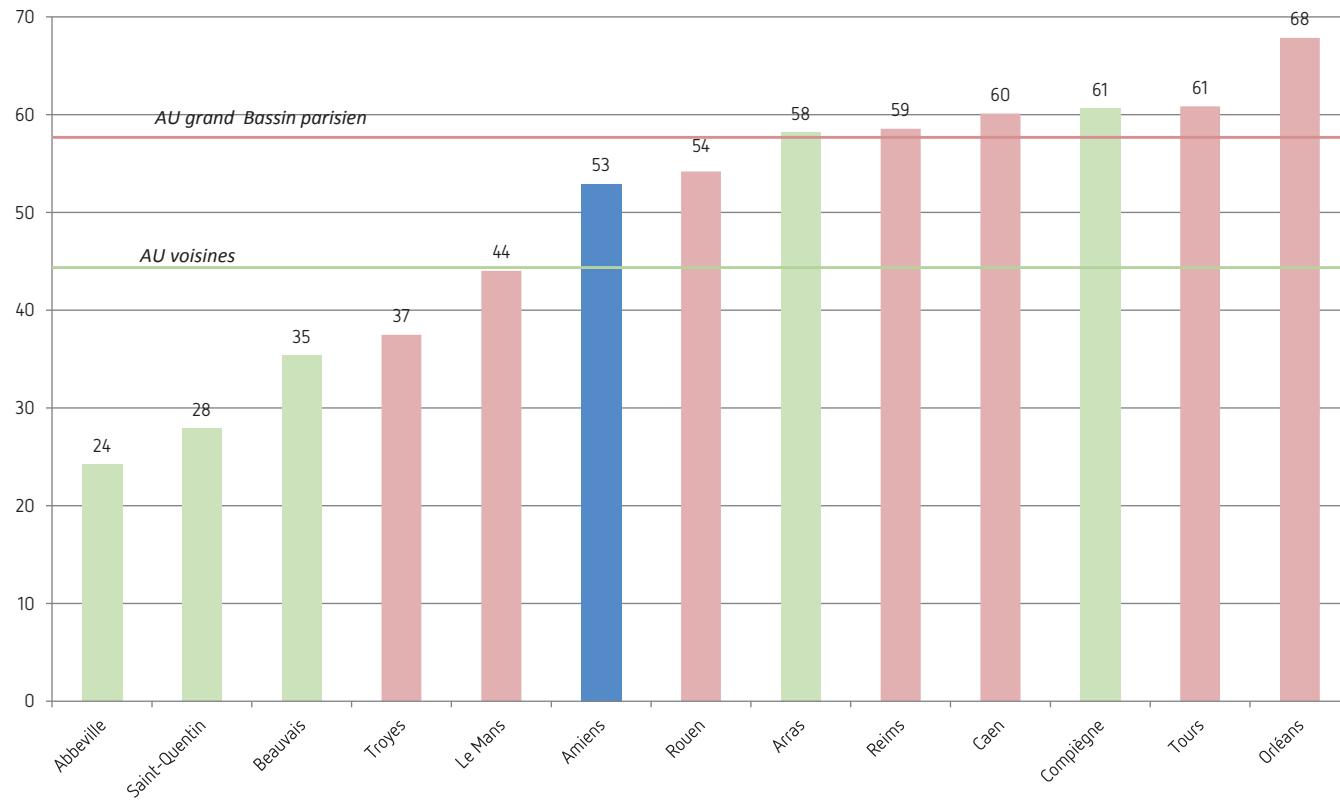
Groupes socioprofessionnels des actifs

Source : INSEE RP 2008



Nombre de cadres pour cent ouvriers

Source : Insee RP 2008

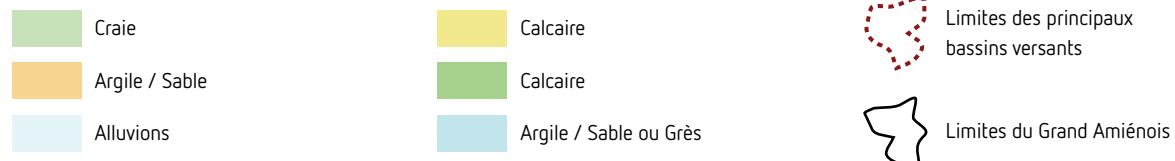
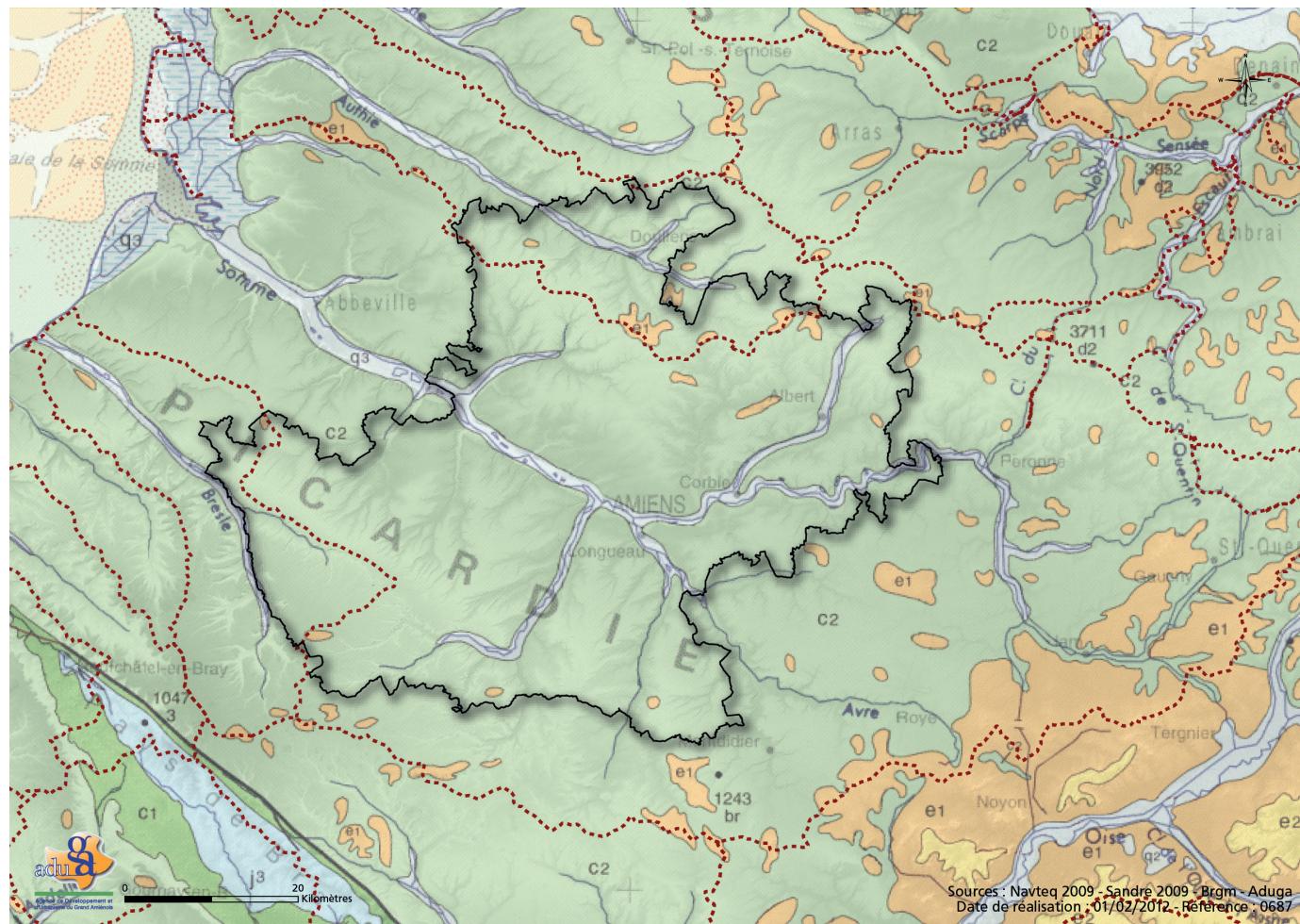


3. Caractéristiques physiques et environnementales

3.1 Une géographie marquée par la craie

Situé dans la partie nord du bassin parisien, le Grand Amiénois correspond à la région naturelle de l'Amiénois, élargie aux franges des régions naturelles du Vimeu (au sud-ouest) et du Ponthieu (au nord-ouest). Il présente une géologie assez homogène, essentiellement constituée de craie, généralement recouverte d'argile à silex ou de limon. Cette craie est notamment exploitée pour l'amendement des terres agricoles. Des roches alluvionnaires affleurent par ailleurs dans les vallées humides.

> Contexte géographique du Grand Amiénois



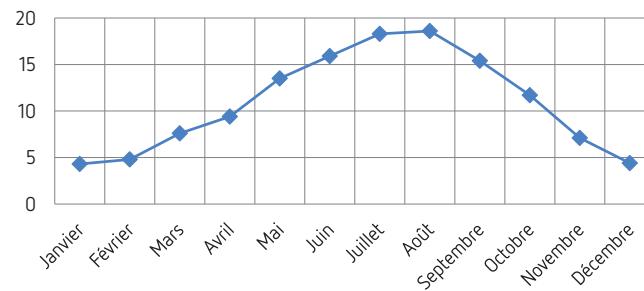
La craie étant une roche érosive, le relief du Grand Amiénois est assez peu marqué. L'altitude du pays varie de 9 mètres en fond de vallée de la Somme, à l'ouest du territoire à 215 mètres dans le Sud-Ouest amiénois¹. Le pays du Grand Amiénois est ainsi un territoire de plateaux plus ou moins ondulés, entaillés de nombreuses vallées sèches qui rejoignent une vingtaine de vallées humides plus ou moins encaissées.

3.2 Un climat tempéré océanique

Le climat du pays est marqué par l'influence maritime de la Manche. Il est donc globalement doux et humide, avec des écarts de température modérés.

Températures mensuelles moyennes à Glisy
(Amiens Métropole) de 1988 à 2006 (°C)

Source : Météo France



La pluviométrie est relativement abondante : elle varie de moins de 600 à plus de 800 mm/an selon les secteurs, allant croissante du sud au nord et vers le sud-ouest.

Les vents sont de provenance variable. Ceux de secteur sud-ouest, c'est-à-dire d'origine maritime, sont dominants, représentant environ un tiers des cas et amenant le plus souvent un air doux et des précipitations. Environ 20 % des vents proviennent par ailleurs du nord-est et amènent un air froid et sec.

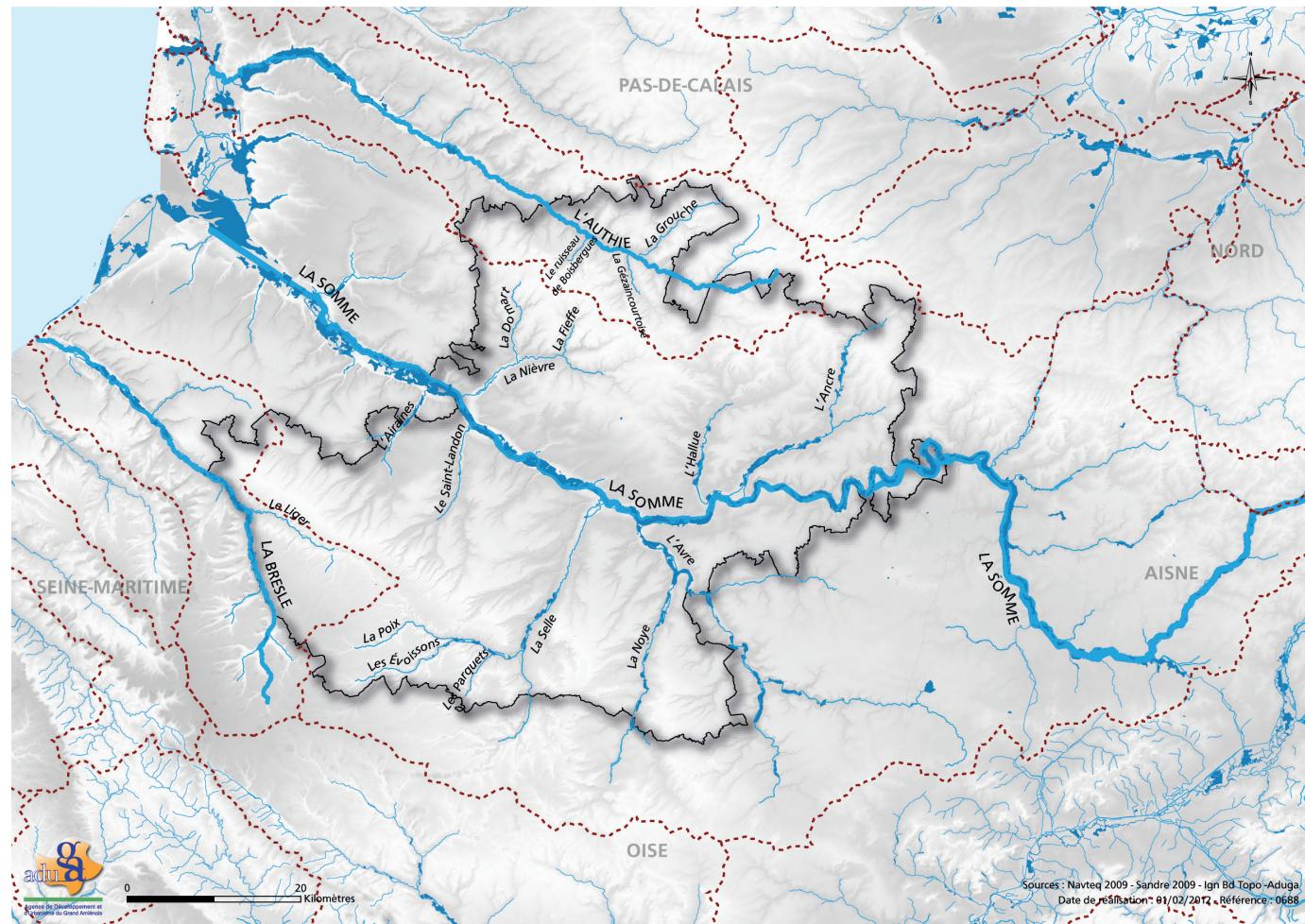
3.3 Cycle et gestion de l'eau

Les grands traits du cycle de l'eau dans le pays sont les suivants :

- les précipitations tombent sur trois bassins versants principaux correspondant aux trois fleuves du pays ; l'essentiel du territoire (plus de 80 % de sa surface) correspond au bassin versant de la Somme, lui-même divisé en sous-bassins versants liés à ses affluents ; seules les franges nord et sud-ouest font partie d'autres bassins versants : celui de l'Authie au nord et celui de la Bresle au sud-ouest ;
- la pluie qui s'infiltré alimente des nappes d'eau souterraine qui sont volumineuses grâce à la nature perméable de la craie du sous-sol, qui permet le stockage de l'eau en grande quantité ;
- ces nappes, ainsi que la part des précipitations qui ruisselle, alimentent un réseau de cours d'eau peu nombreux en comparaison des régions voisines ;
- dans certaines vallées, d'importantes surfaces de zones humides stockent de grandes quantités d'eau.

¹Source : Scan 25 (IGN)

> Les cours d'eau du Grand Amiénois



La ressource en eau est exploitée pour l'approvisionnement en eau potable, les besoins industriels et l'irrigation agricole. Pour ces usages, l'eau provient presque exclusivement des nappes phréatiques (seules quelques entreprises industrielles et quelques exploitations agricoles prélèvent de l'eau dans des cours d'eau).

Près de 45 millions de mètres cubes d'eau sont prélevés chaque année pour couvrir ces besoins.

Sur le plan de la gestion globale de l'eau, le Grand Amiénois fait partie de deux districts hydrographiques :

- le district "Escaut, Somme et côtiers Manche et Mer du Nord" qui concerne la partie Nord de la France et inclut la quasi-totalité du Grand Amiénois ;
- le district "Seine et côtiers normands" dont font partie 27 communes de la Région d'Oisemont et du Sud-Ouest amiénois appartenant au bassin versant de la Bresle.

Les bassins des 3 fleuves du pays sont dotés d'organismes chargés notamment de leur aménagement :

- l'institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle ;
- le syndicat mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme (Ameva) ;
- l'institution interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie.

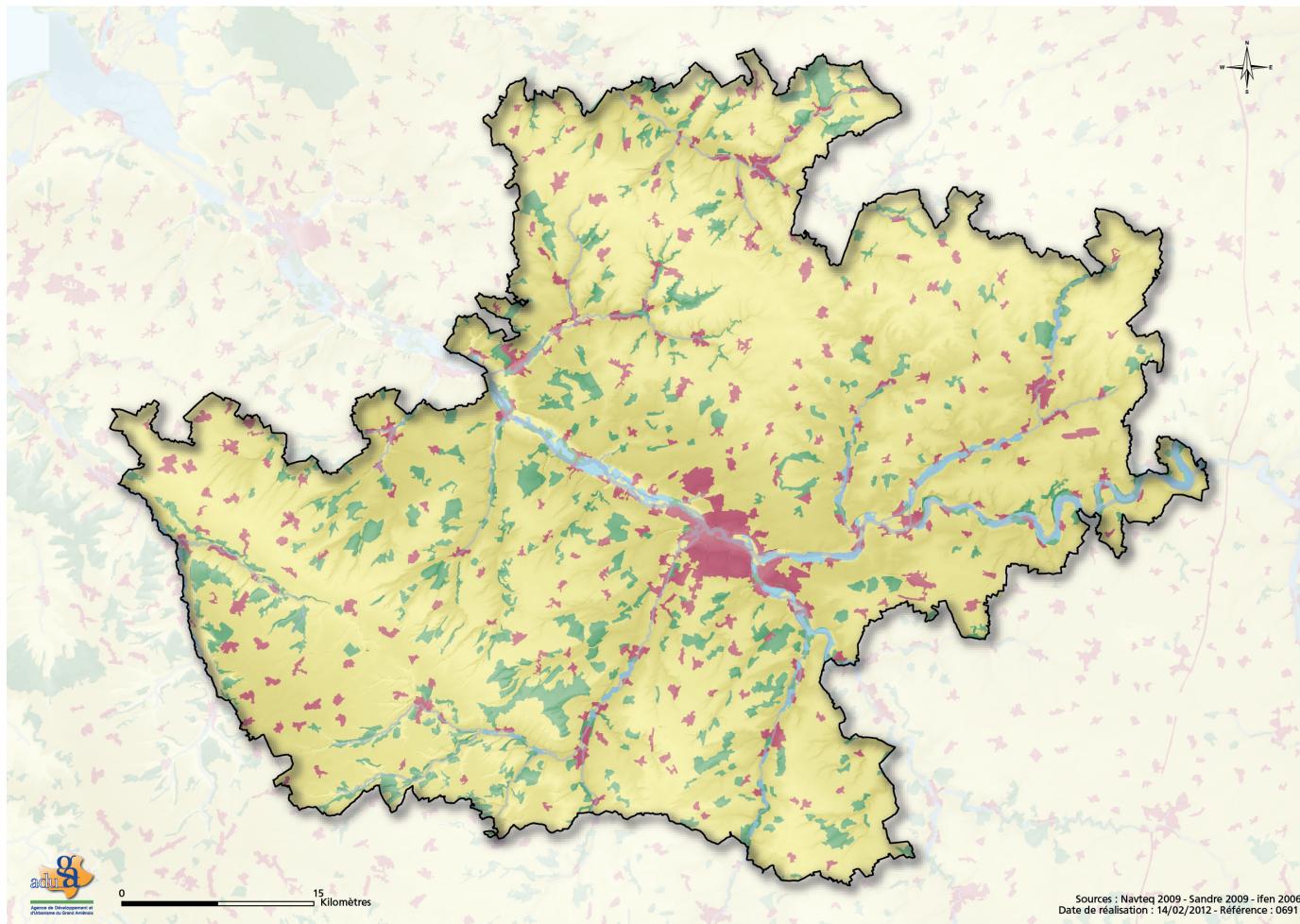
Seuls la Somme et l'Avre sont des cours d'eau domaniaux ; les lits des autres cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains. Ceux-ci sont fréquemment regroupés en associations syndicales qui ont la responsabilité de l'entretien et de la gestion de ces rivières ; c'est le cas en particulier pour plusieurs des principaux cours d'eau du pays : l'Ancre, l'Hallue, la Noye, la Selle.

3.4 Un territoire agricole

L'occupation du sol est dominée par les espaces agricoles, qui occupent 80 % de la superficie du pays (environ 70 % de cultures et 10 % de prairies). Les espaces "naturels" (boisements, zones humides telles que marais, étangs, cours d'eau, etc.) couvrent environ 13 % du territoire et les espaces urbanisés (zones bâties, espaces verts urbains, terrains de sports, etc.) occupent 7 % de la surface totale.

Amiens Métropole concentre à elle seule plus d'un quart des espaces urbanisés du Grand Amiénois. Les milieux naturels sont répartis dans tout le pays mais sont particulièrement concentrés dans certains secteurs : les vallées de la Somme et de ses principaux affluents (Avre, Selle, Ancre), mais aussi le Canton de Conty et la commune de Lucheux (extrémité nord du Doullennais) où sont situés les principaux massifs forestiers. Ailleurs, les espaces naturels sont disséminés sous forme de petits boisements ou de larris. Dans certaines parties du territoire (Pays du Coquelicot, Bocage-Hallue), l'agriculture occupe près de 90 % de l'espace. Les écosystèmes du pays sont donc surtout agricoles : espaces de grandes cultures et prairies.

> L'occupation du sol en 2006

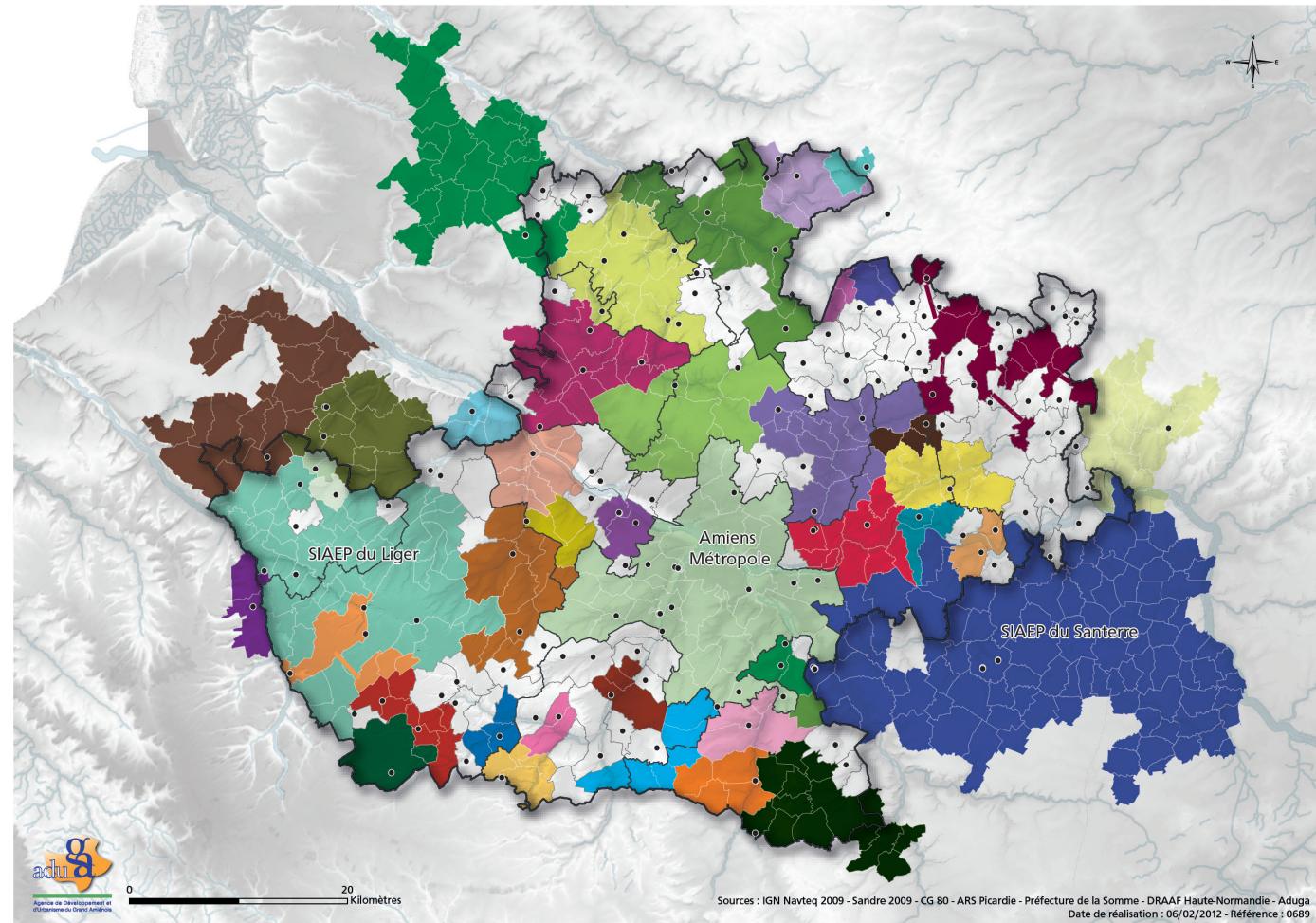


4. Organisation du pays en matière d'environnement

4.1 Près de 150 collectivités pour l'adduction d'eau potable

L'approvisionnement de la population en eau potable est pris en charge par 56 structures intercommunales et 92 communes indépendantes. Parmi les EPCI du Grand Amiénois, seule Amiens Métropole exerce cette compétence. Cette situation évoluera au 1^{er} janvier 2013.

> Organisation administrative de l'approvisionnement en eau potable



Chaque structure intercommunale est identifiée par une couleur distincte

□ Communes indépendantes

● Captages

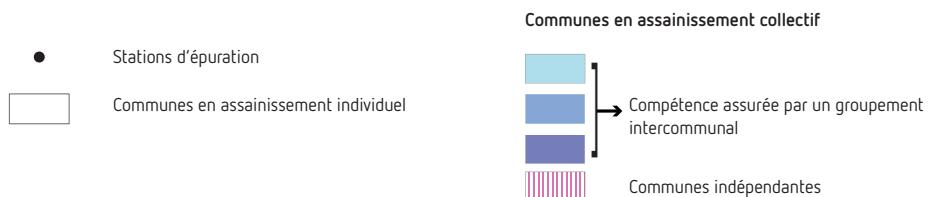
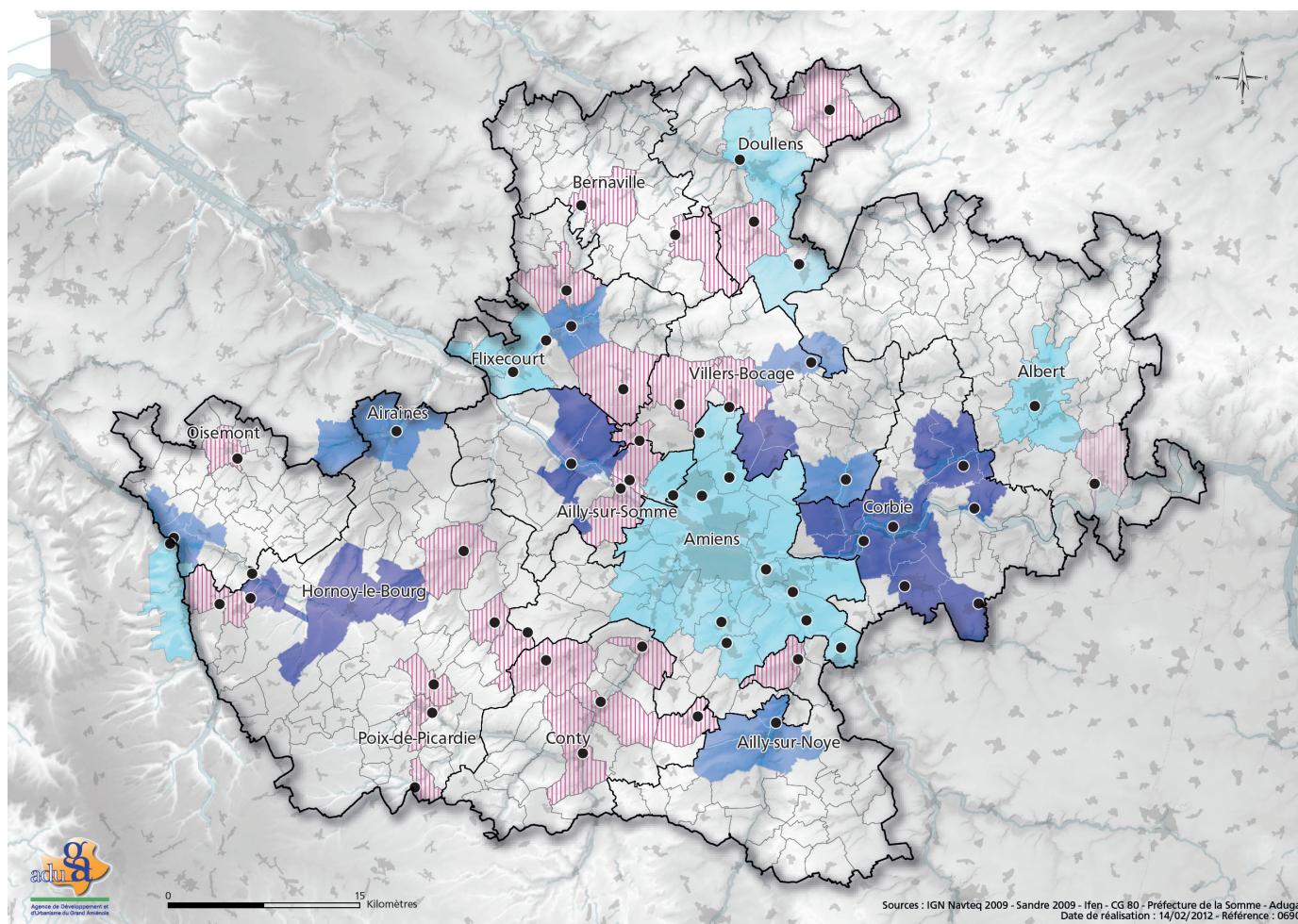
SIAEP : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

4.2 Une majorité de communes en assainissement non collectif

L'assainissement des eaux usées est, selon les secteurs, assuré de façon collective ou de façon individuelle. La carte qui suit présente la répartition de ces modes d'assainissement dans le Grand Amiénois. En 2011, 98 communes disposaient d'un assainissement collectif, pris en charge par les communes elles-mêmes ou par des structures intercommunales ; parmi les EPCI du pays, seules Amiens Métropole et la communauté de communes du Val de Somme exercent cette compétence. L'assainissement collectif est ainsi assuré par 56 stations d'épuration.

Dans les autres communes, l'assainissement des eaux usées des logements est assuré par des dispositifs individuels (à l'exception de quelques dispositifs semi-collectifs).

> L'assainissement dans le Grand Amiénois en 2011



4.3 La gestion des déchets ménagers

La gestion des déchets ménagers est prise en charge par 8 structures intercommunales et une commune :

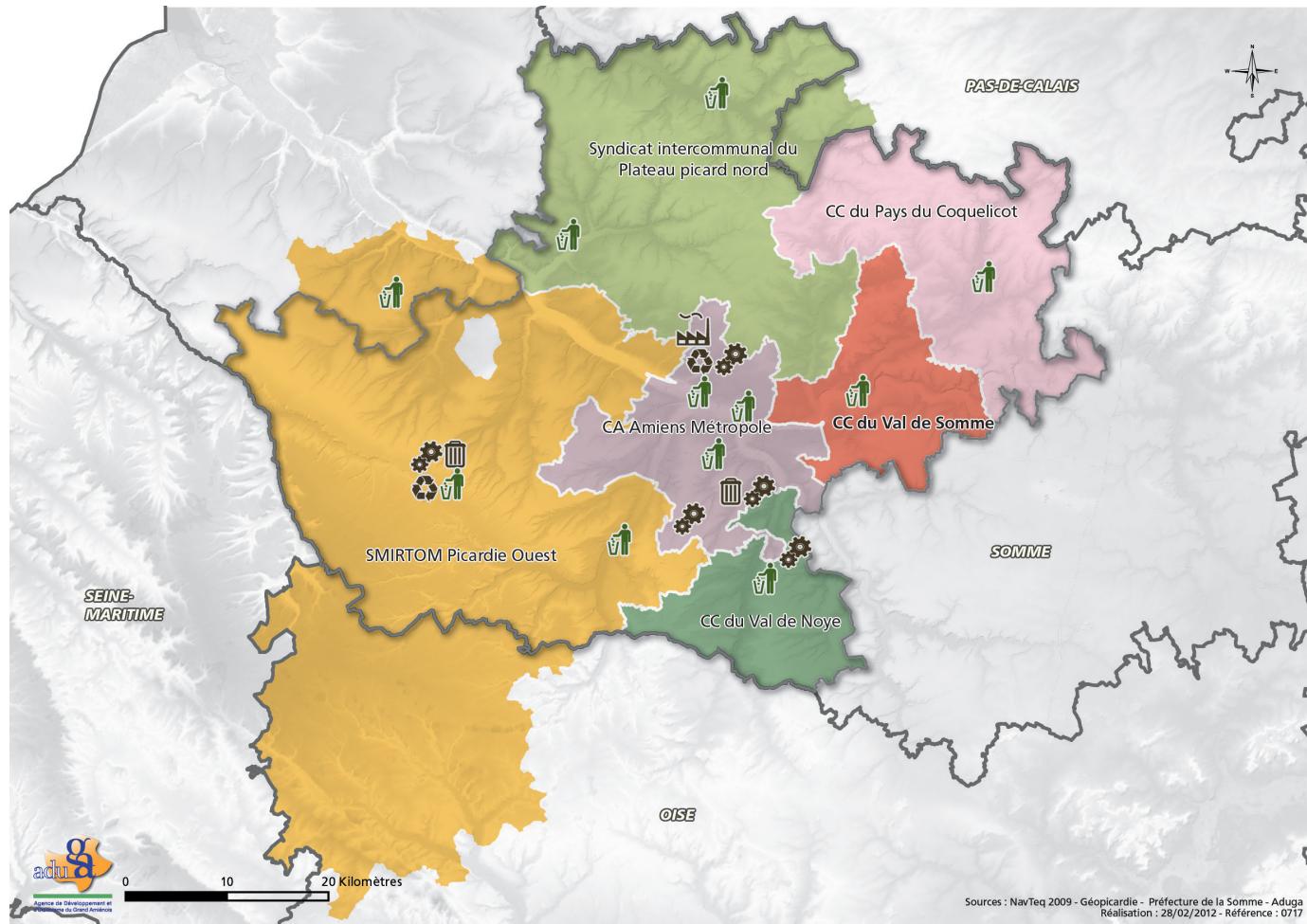
- 3 communautés de communes, la communauté d'agglomération, un syndicat mixte et une commune indépendante qui assument à la fois les compétences de collecte et de traitement ;
- 2 syndicats mixtes qui assument la collecte de déchets ménagers assimilés et le traitement de déchets issus de collectes sélectives ;
- un syndicat mixte qui prend en charge uniquement le traitement d'ordures ménagères résiduelles.

Environ 210 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont produites annuellement.

Pour la prise en charge de ces déchets, le pays est actuellement équipé :

- de 10 déchèteries ;
- de 2 centres de tri, situés respectivement dans l'Espace industriel nord d'Amiens Métropole et dans le Sud-Ouest amiénois ; les emballages triés sont ensuite expédiés pour traitement hors du Grand Amiénois ;
- de l'usine de méthanisation d'Amiens Métropole qui traite les ordures résiduelles et une partie des déchets verts produits dans la communauté d'agglomération ;
- de 2 centres de stockage, situés respectivement au sud-est d'Amiens Métropole et dans le Sud-Ouest amiénois ;
- de 5 plates-formes de compostage.

> Organisation de la gestion des déchets ménagers



- | | | | |
|---|----------------------------|---|---------------------|
|  | Usine de méthanisation |  | Unité de compostage |
|  | Centre de tri d'emballages |  | Déchèterie |
|  | Centre de stockage | | |

5. Agriculture

L'agriculture a toujours été une activité majeure du Grand Amiénois : si elle concerne aujourd'hui beaucoup moins de familles et occupe beaucoup moins d'actifs qu'autrefois, elle continue de marquer l'identité du pays, occupe encore près de 80 % de sa surface et contribue toujours fortement à sa production de ressources et de richesses.

5.1 Les exploitations agricoles¹

De moins en moins d'exploitations agricoles

En 2010, les 381 communes du Grand Amiénois comptaient 2 733 exploitations agricoles, dont environ deux tiers d'exploitations "professionnelles"² (les autres sont de très petites fermes, tenues souvent par des retraités agricoles ou par des actifs ayant une autre activité professionnelle ; elles occupent en tout moins de 6 % de la surface agricole totale utilisée).



> Exploitation agricole, Saisseval, Ouest Amiens
© Aduga

Comme dans une grande partie de l'Europe, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer dans le Grand Amiénois depuis plusieurs décennies. Les exploitations présentes en 2000 ne représentaient plus que 57 % de celles existant en 1979, ce qui correspond à la disparition de 115 à 120 exploitations par an en moyenne pendant cette période. Ce rythme de disparition s'est infléchi entre 2000 et 2010, représentant en moyenne 55 exploitations en moins chaque année au cours de cette période, soit un recul de 17 % des exploitations présentes en 2000.

En 2010, le travail fourni dans les exploitations agricoles du Grand Amiénois représentait l'équivalent de 3 680 emplois à plein temps.

Des exploitations de plus en plus grandes

La superficie agricole utilisée moyenne des exploitations du Grand Amiénois suit la tendance nationale : elle ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies. La surface utilisée moyenne des exploitations professionnelles est passée de 53 ha en 1979 à 96 ha en 2000, soit une progression de 80 % en 20 ans.

¹Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

²Une exploitation agricole est considérée comme professionnelle lorsqu'elle occupe l'équivalent d'au moins un emploi à trois quarts de temps tout au long de l'année et a une taille équivalente à au moins 12 hectares de blé.

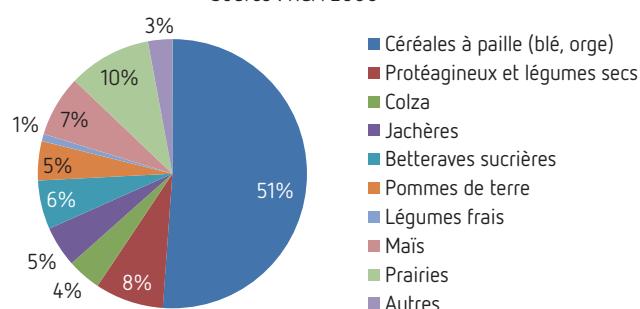
5.2 Les productions et activités agricoles

Au sein de la Picardie, le Grand Amiénois se distingue par l'importance de la culture de la pomme de terre dans sa partie est (au contact de la forte zone de production du Santerre), tout particulièrement de la pomme de terre féculière, et par une forte présence de l'élevage bovin dans ses parties ouest et nord. À l'échelle française, il s'inscrit surtout dans l'une des grandes régions céréalières du bassin parisien et une zone de production privilégiée de la pomme de terre et de la betterave sucrière.

Des cultures variées dominées par les céréales

Répartition de la surface exploitée en 2000 dans le Grand Amiénois

Source : RGA 2000



Le Grand Amiénois est avant tout une terre de céréales : elles occupent plus de la moitié de la surface exploitée. Le blé tendre est la principale culture du pays : il occupe environ un tiers des surfaces. Il est utilisé dans diverses industries (meunerie, amidonnerie, alimentation animale) ou exporté hors de France. Le maïs, les betteraves sucrières, les pommes de terre et maintenant le colza sont ensuite les plantes les plus cultivées, occupant chacune entre 5 et 10 % de la surface exploitée.

Cette répartition globale a peu évolué depuis la fin des années 80. L'évolution la plus significative est la progression de la culture du colza, dont les surfaces ont plus que doublé depuis 1988, en raison notamment du développement de l'utilisation de ses graines pour la production d'agrocarburant. L'émergence des utilisations non-alimentaires des produits agricoles pourrait d'ailleurs continuer à faire évoluer la part de ces différentes cultures ; les surfaces consacrées aux céréales, aux betteraves ou encore à des cultures aujourd'hui marginales dans le pays tel que le lin pourraient s'étendre si les débouchés liés aux applications non-alimentaires se développent.

Quelques productions spécifiques méritent d'être citées :

- les pommes de terre féculières : il s'agit de variétés de pommes de terre destinées à la production d'amidon ; en 2000, le Grand Amiénois accueillait à lui seul près du quart de la surface française de cette culture ;
- le maraîchage : le Grand Amiénois comptait en 2000 une vingtaine d'exploitations maraîchères professionnelles, qui se distinguent nettement de la majorité des exploitations, tournées vers les grandes cultures et/ou l'élevage, par la surface utilisée souvent inférieure à 5 ha, une mécanisation moins poussée et des modes de commercialisation quasi intégralement réalisés en circuits de proximité.

L'élevage bovin encore bien présent

Même si l'image agricole du Grand Amiénois correspond surtout aux grandes cultures, l'élevage est encore très présent dans le pays. C'est l'élevage bovin qui est le plus pratiqué, comme le montre le tableau ci-dessous.

Type d'élevage	Part des exploitations professionnelles concernées ou spécialisées en 2000
Élevage laitier	42 %
Élevage bovin pour la viande	> 20 %
Élevage de moutons	7 %
Élevage de porcs	6,5 %
Élevage de volailles	6 %

Source : RGA 2000

Le lait de vache est ainsi une production importante pour l'agriculture du Grand Amiénois : en 2000, l'élevage de vaches laitières concernait 42 % des exploitations professionnelles (contre 39 % à l'échelle du département de la Somme, 32 % en Picardie et 31 % en France). L'élevage laitier est particulièrement présent dans le sud-ouest et le nord, c'est-à-dire dans les parties du pays situées dans le prolongement des régions naturelles du Vimeu et du Ponthieu.

Des activités complémentaires pour une minorité d'exploitations

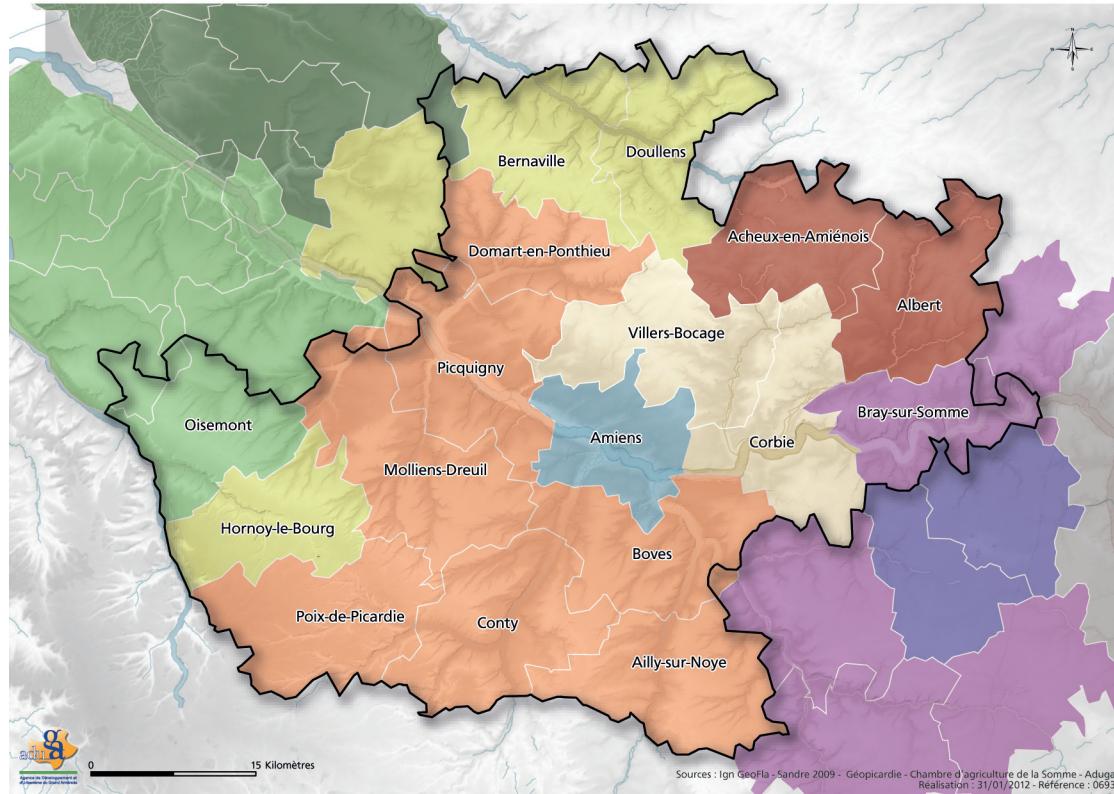
Certaines exploitations agricoles ont mis en place des activités complémentaires aux activités de production décrites précédemment. Ces activités constituent rarement l'activité principale de l'exploitation, mais plus généralement des activités annexes fournissant un complément de revenu.

Les principaux types d'activités concernés étaient en 2000, par ordre d'importance³ :

- la vente directe régulière, à la ferme ou à l'extérieur, de produits de l'exploitation ;
- la réalisation de travaux (agricoles, forestiers, etc.) ;
- l'accueil à la ferme pour l'hébergement, la restauration, la découverte de l'agriculture ou des activités de loisirs ;
- la transformation de produits agricoles.

³Source : Recensement agricole 2000

> Types d'exploitations agricoles dominants dans les cantons du Grand Amiénois en 2000

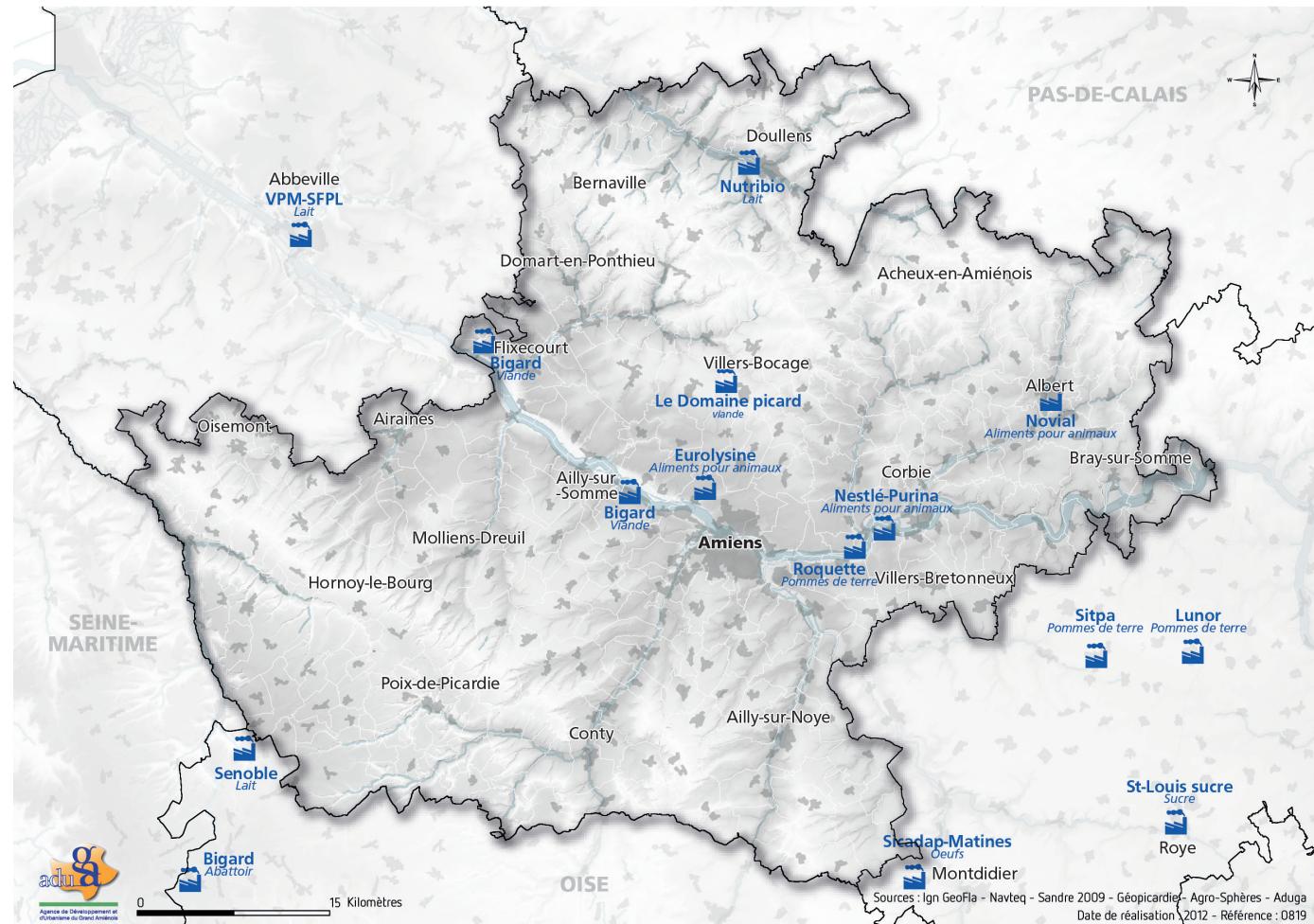


Typologie

 Céréales, colza et protéagineux	 Céréales et pommes de terre féculé	 Céréales et diversification	 Grands élevages et polyculture
 Élevages et céréales	 Céréales, pommes de terre et betteraves	 Pommes de terre	
 Petits élevages	 Betteraves et pommes de terre	 Betteraves	

5.3 Les industries de transformation

> Principaux sites de transformation des productions agricoles





6. Un paysage de vallées et de plateaux qui participe fortement à l'image du pays, mais qui se banalise progressivement

Plateaux agricoles, vallées humides et vallées sèches rythment le Grand Amiénois, lui offrant des visages contrastés :

- **les plateaux agricoles** offrent un paysage ouvert où les grandes cultures sont omniprésentes. Les plateaux sont loin d'être uniformes et tabulaires, ils sont vallonnés. C'est l'espacement des vallées, leur largeur et leur encaissement qui accentuent les mouvements de sol et les grands traits du relief, et définissent les horizons proches ou lointains ;
- **les vallées humides** offrent un paysage varié, très vert, plutôt sauvage et intérieurisé. Les vallées sont larges comparées à la taille des cours d'eau et leur déclivité est faible. Une caractéristique forte des vallées est la dissymétrie des versants : ceux exposés au sud ou à l'ouest présentent généralement une pente forte tandis que les versants nord ou est, moins exposés à des écarts de température, se retrouvent adoucis ;
- **les vallées sèches** prolongent les vallées humides et découpent les paysages de plateaux. Elles sont particulièrement denses dans le Grand Amiénois. Ces vallées proviennent de l'alternance de périodes glaciaires et tempérées qui ont mis hors d'eau les vallées les moins profondes. Elles assurent une transition entre les paysages de vallées et les paysages de plateaux.

En 2002, les services de l'État (DIREN) ont réalisé un inventaire des paysages référents de la Somme. Ce travail a permis d'identifier les paysages qui recouvrent une grande valeur paysagère de par leur composition «inchangée» ou encore «traditionnelle».

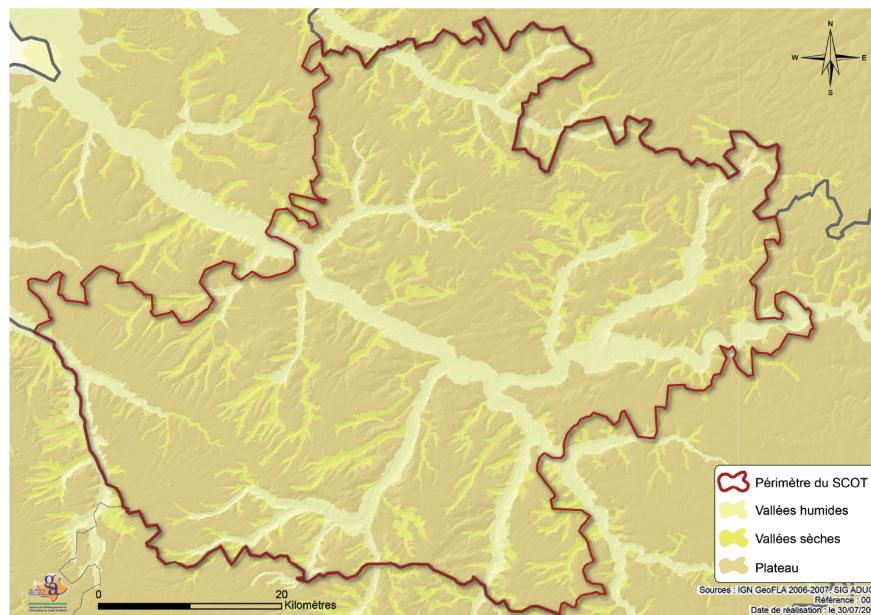


> Canal de la Somme à Cappy, Pays du Coquelicot
© Aduga

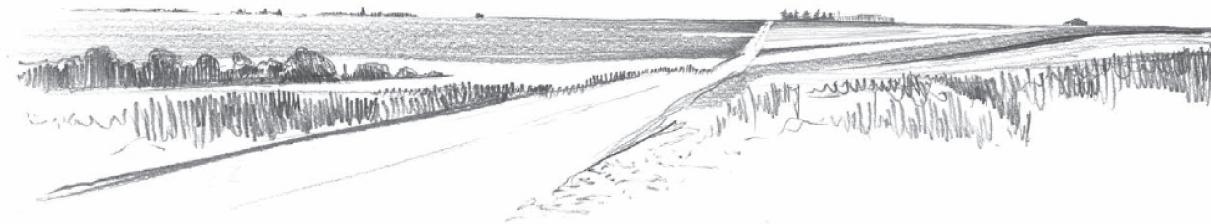


> Paysage du Val de Somme
© Aduga

> Plateaux, vallées humides et vallées sèches



70



Un plateau ondulé
Source : Atlas des paysages de la Somme



Coupe d'une vallée sèche
Source : Atlas des paysages de la Somme



Coupe d'une vallée humide
Source : Atlas des paysages de la Somme



6.1 Entités et paysages référents du Grand Amiénois

L'Atlas des paysages de la Somme a identifié six entités paysagères. Elles ont été définies par l'histoire, la géographie, le relief, la composition des paysages. Cinq d'entre elles concernent le Grand Amiénois.

La vallée de la Somme, épine dorsale du département, est bien délimitée par rapport aux plateaux et non uniforme sur sa longueur : des secteurs avec un fort relief offrent des panoramas et d'autres, du fait d'un relief moins prononcé, génèrent un paysage plus discret.

Méandreuse et encaissée en amont de Corbie, plus rectiligne et de plus en plus large en aval, la vallée de la Somme présente une grande diversité de versants, sur la base d'une dissymétrie nord/sud caractéristique (versants de la vallée et vallons adjacents).

Plusieurs types de routes permettent une découverte variée de la vallée et laissent entrevoir la forte imbrication des milieux et des usages dans le fond de vallée.

L'Amiénois, qui couvre la majeure partie du pays. Cette entité, couverte de plateaux vallonnés est entaillée de nombreuses vallées sèches. Elle s'étend autour de la ville d'Amiens. C'est également un lieu de confluence de nombreux affluents de la Somme.

Le Santerre, à l'extrême sud-est du territoire, offre des paysages de plateaux limoneux dont les horizons immenses, d'une altitude quasi-constante de cent mètres, sont à peine incisés par de modestes vallées.

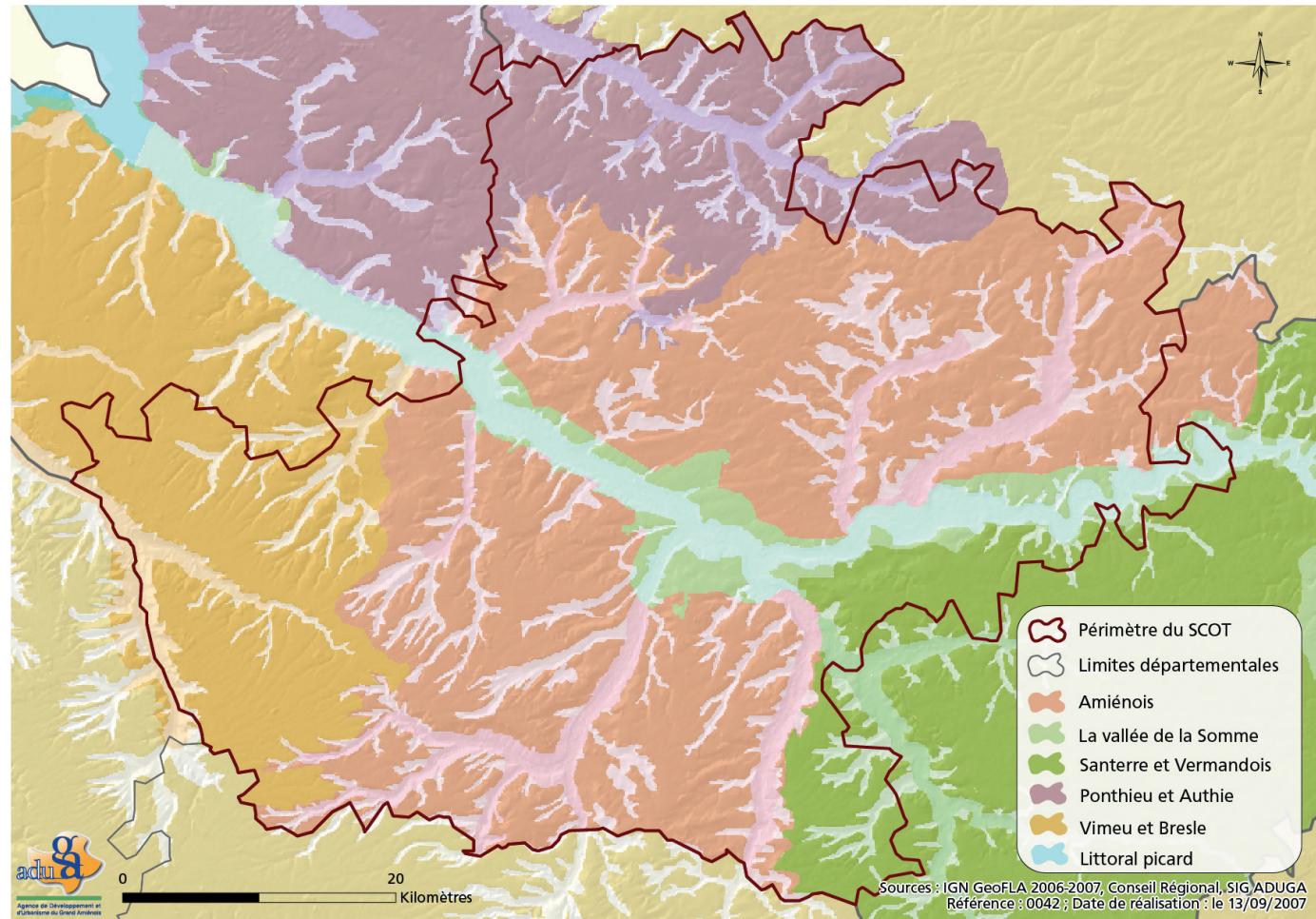
L'absence de relief ouvre sur des horizons ponctués de loin en loin de petits bois. Les vallées sont quant à elles identifiables par leur végétation (ripisylve) et leurs populeuses. Cette partie du territoire est assez peu urbanisée et présente un maillage régulier de villages de quelques centaines d'habitants prenant la forme de villages-rues, villages-croix et villages-courtils.

Le Vimeu et la Bresle au sud-ouest, voisines de la Normandie, se caractérisent par des reliefs très marqués le long de la Bresle et une densité bocagère très forte autour des villages et dans les vallées. Au paysage de plateaux entaillés au nord par un réseau de vallées affluentes de la Somme (vallées «vertes») et au sud par le Liger et les coteaux escarpés de la Bresle, s'ajoute le paysage d'openfield des champs cultivés et ouverts dont les boisements soulignent le tracé des vallées. Les vallées «vertes» offrent des formes végétales variées et fortement imbriquées (rideaux, haies, bois, vergers, prairies).

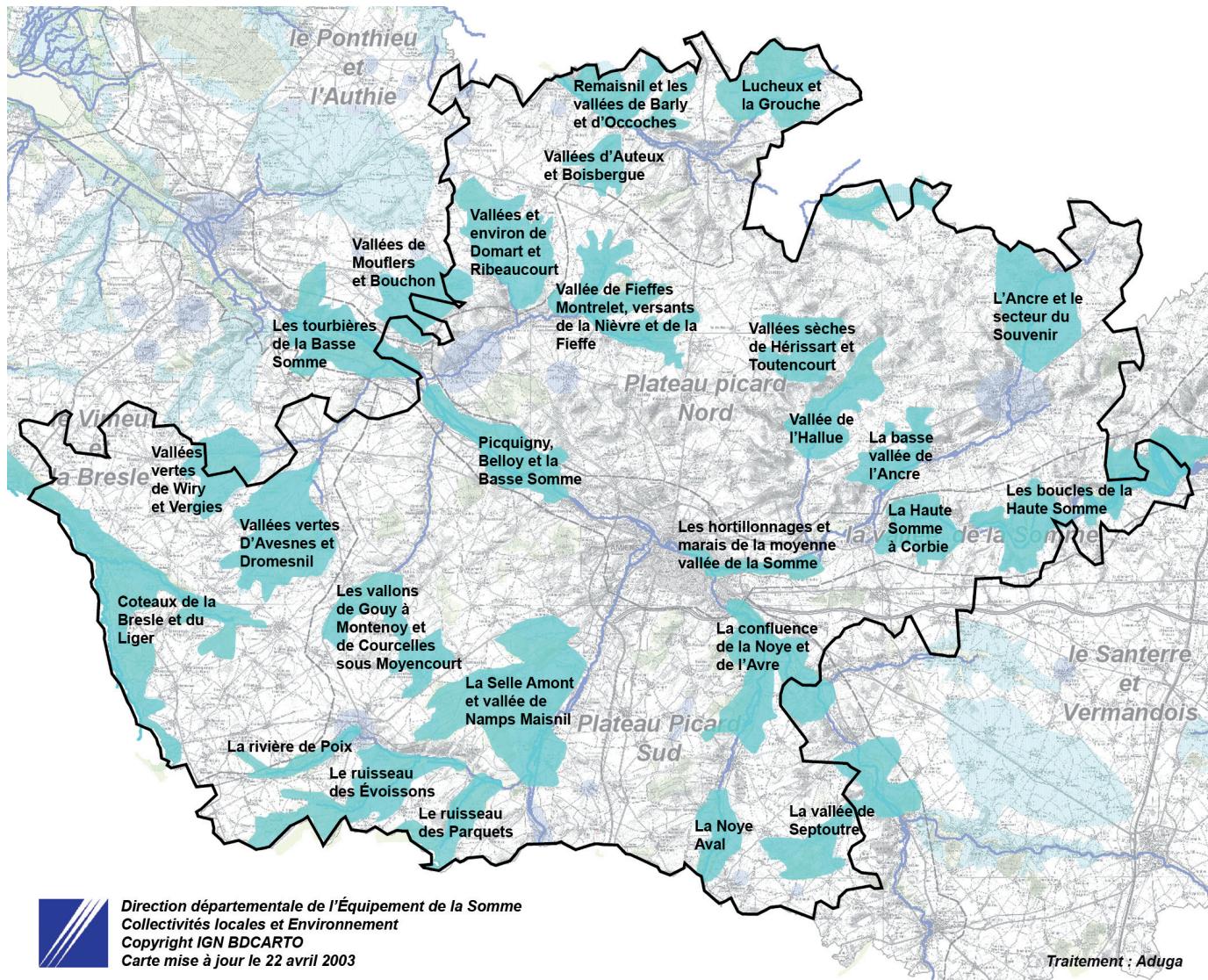
Le Ponthieu et l'Authie au nord-ouest qui recouvrent le Doullennais. Cette entité est caractérisée par une structure bocagère assez dense et est marquée par son long passé de frontière. Vaste plateau au relief organisé autour du partage des eaux des bassins versants de la Somme et de l'Authie, il est modelé à sa périphérie par les vallées affluentes aux deux fleuves.

La haute vallée de l'Authie est rythmée d'une succession de fonds et de profondes vallées affluentes. En aval de Doullens, des peupleraies se développent. En amont, les villages sont édifiés dans le fond alluvial, souvent traversant le long d'une chaussée. Vers l'aval, les villages s'établissent en longueur, au-dessus des fonds humides. Les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre sont prolongées de vallées sèches ouvrant vers le plateau. L'urbanisation se compose de chaussées et villages-rues de fond de vallée.

> Entités paysagères du Grand Amiénois issues de l'Atlas des paysages de la Somme



> Inventaires paysagers et environnementaux



En 2002, les services de l'État (DIREN) ont réalisé un inventaire des paysages référents de la Somme. Ce travail a permis d'identifier les paysages qui recouvrent une grande valeur paysagère de par leur composition «inchangée» ou encore «traditionnelle». Au nombre de vingt-sept, ils se situent majoritairement dans les vallées.

6.2 Un paysage de plateaux ouvert, rythmé par le végétal

Les grandes cultures sont omniprésentes sur les plateaux : blé, orge, pommes de terre, colza, betteraves sucrières, oléagineux, maïs, lin, etc. Les plateaux forment de vastes étendues ouvertes et offrent des paysages d'openfields.

Ces plateaux sont loin d'être uniformes : les ondulations du relief apportent du rythme au paysage. Des chemins d'exploitation en terre ou plutôt végétalisés et des bandes enherbées ajoutent encore un peu plus de diversité à ces paysages.

L'agriculture bocagère est inégalement répartie : elle est particulièrement dense sur les espaces proches de la Normandie, ainsi qu'au nord vers la vallée de l'Authie. En revanche, l'est du territoire se trouve beaucoup moins bien pourvu.

Le sud du pays, notamment autour de Conty, est le plus boisé. Souvent, le haut des pentes des vallées est souligné par de la végétation, notamment le long des vallées humides du sud du pays et le long de l'Authie.

Plusieurs structures végétales sont repérables :

- des alignements d'arbres accompagnant les principales routes (RD et RN) dont certaines portions empruntent les lignes de crête des ondulations du plateau ;
- les bois, bosquets et réserves qui sont autant de petits ensembles forestiers souvent implantés sur des sols moins riches ;
- les arbres isolés marquent des « évènements ». Ils sont souvent associés à un calvaire ou indiquent simplement une intersection ;
- des cordons boisés soulignent le haut des pentes des vallées et laissent deviner ces dernières depuis le plateau. Si le relief des vallées est marqué par une faible déclivité, la végétation du fond de vallée est perceptible depuis les plateaux.

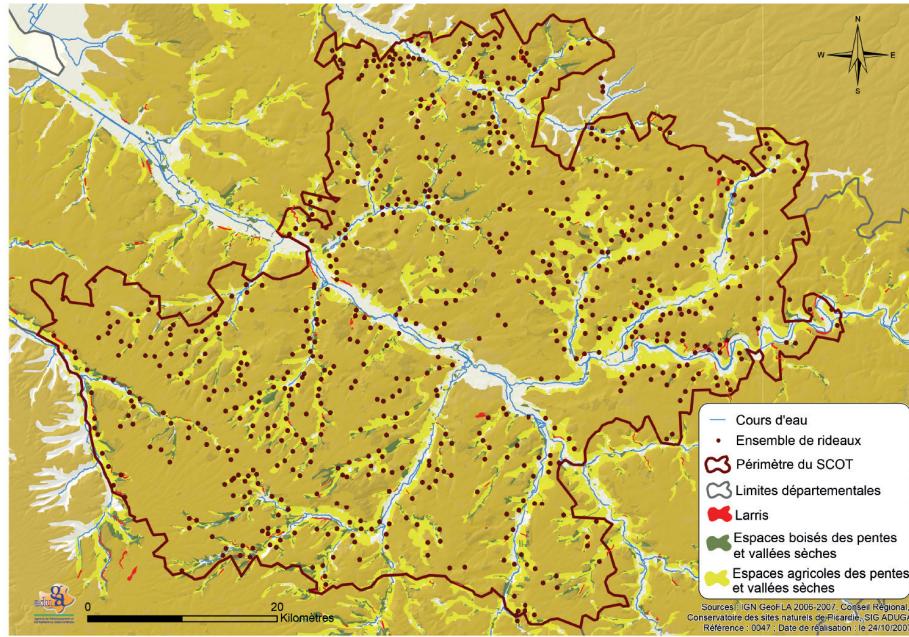


> Boisements dans le Canton de Conty
© Aduga



> Bosquets et haies à Le Meillard, Bernavillois
© Aduga

> **Des pentes soulignées par les boisements**



Fonds de vallée et hauts de versant soulignés par des boisements dans la vallée de la Selle
 © Aduga



Versants dissymétriques caractéristiques à Lanches-Saint-Hilaire
 © Aduga



Larris de la montagne de Vaux pâturé par des chèvres (vallée de la Somme) - © Aduga



Ensemble de rideaux remarquables à Bonnay dans la vallée de l'Ancre
 © Aduga

Tendances d'évolution



Carrière entaillant le versant et enrichissement du larris de Boisbergues
 © Aduga



Vestige de rideau après remembrement dans le Val de Somme
 © Aduga

6.3 Des paysages de vallées riches, plus ou moins soumis à l'impact de l'urbanisation

L'imbrication de divers éléments de fonds de vallée compose un paysage très naturel, presque sauvage.

De nombreuses zones humides et marécageuses subsistent dans les fonds de vallée. Les tourbières bordées de chemins d'exploitation offrent des paysages rectilignes. Ces aménagements du lit alluvial maintiennent en permanence des portions du fond de vallée en eau.

De nombreux cours d'eau sillonnent ces vallées, qu'ils soient naturels (rivières, fleuves) ou artificiels (canaux, fossés, rieux). L'eau dessine un réseau de chenaux et de plans d'eau d'une incroyable complexité.

Beaucoup de marais et prairies humides, espaces incultes et régulièrement inondés, ont été utilisés pour la pâture. Pour optimiser ces marais, un système de drainage a été mis en place. Autour des villes, sur les terres de fond de vallée les plus riches, s'est développée une culture maraîchère. De nombreux jardins familiaux se sont installés dans les fonds de vallées, souvent sur des terres maraîchères. Là encore ces terrains ont été drainés.

La végétation est abondante dans les fonds de vallée. Les roselières et marais tourbeux sont recouverts d'une végétation relativement basse (roseaux et végétaux palustres).

On retrouve certains bois marécageux constitués essentiellement d'aulnes et de saules. Les peupleraies sont facilement reconnaissables par leur implantation géométrique et leur hauteur.

Une végétation ripisylve souligne les cours d'eau. Des alignements de saules taillés en têtard marquent les limites communales. Les prairies humides et marais dévolus à la pâture sont le plus souvent accompagnés de structures végétales semblables aux paysages de bocage (haies arbustives).

Cette densité de végétation, couplée à une relative rareté des accès, rend ces milieux impénétrables.

Les fonds de vallées concentrent l'essentiel des loisirs de nature du pays. Divers espaces sont aménagés : des coulées vertes accueillent promeneurs, randonneurs et cyclistes, des plans d'eau sont dévolus à des pratiques nautiques (voile, kayak...). La chasse et la pêche sont les loisirs les plus pratiqués dans ces fonds de vallée.

L'intégration de l'urbanisation de vallée dépend de la situation du village par rapport au relief. L'impact et la manière d'urbaniser ne sont pas les mêmes selon que le village se trouve en fond de vallée, sur le versant, ou sur le haut de versant.

Les fonds de vallée présentent une forte densité de végétation. L'impact de l'urbanisation des villages et des petits bourgs est adouci dans le grand paysage par la prédominance de la strate végétale du fond de vallée. Les extensions récentes en fonds de vallée se fondent dans leur contexte arboré.

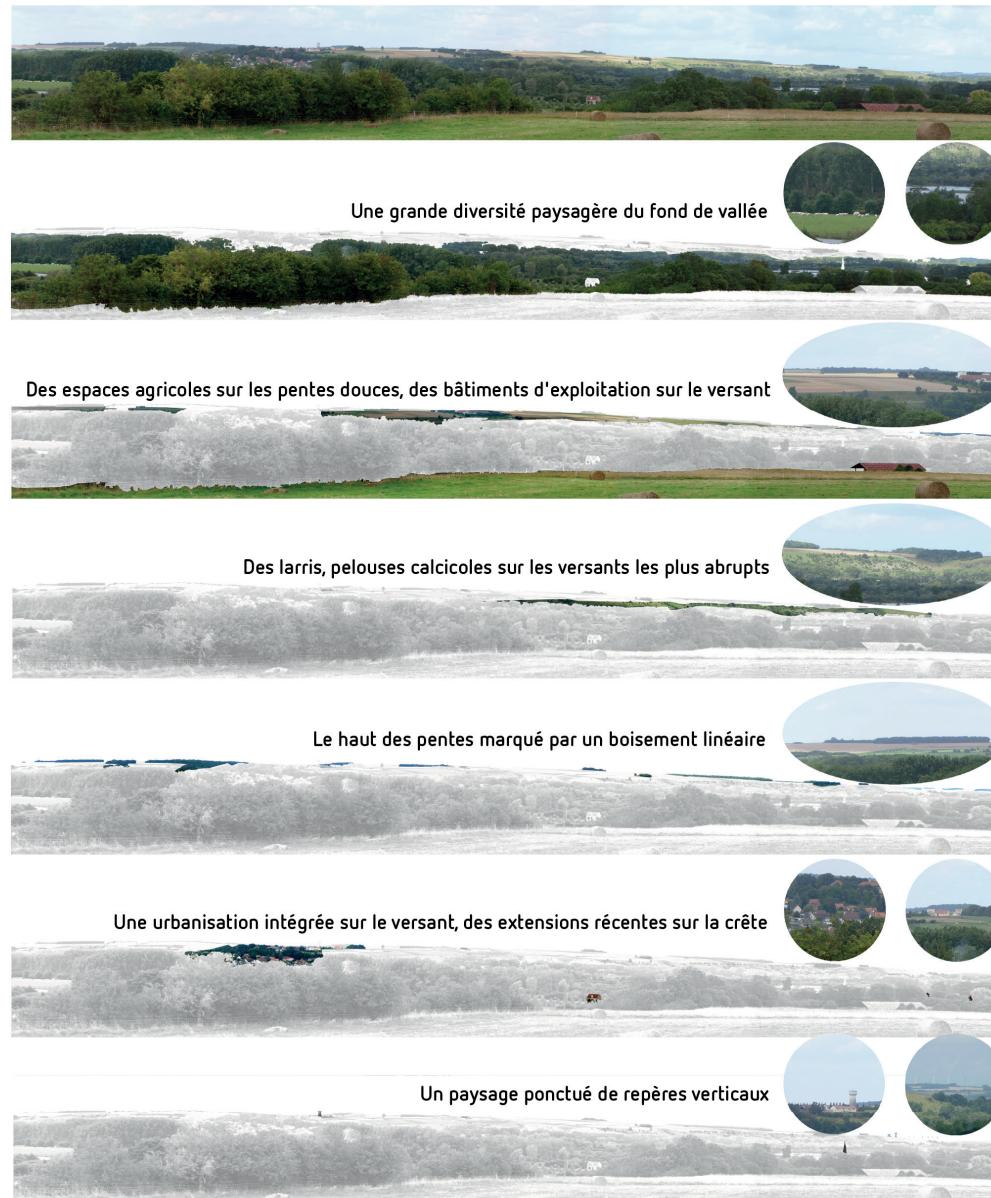
L'urbanisation du bas de versant (jusqu'à 10-15 mètres du fond de vallée) est camouflée par la strate végétale du lit alluvial. Plus haut, l'urbanisation est beaucoup plus soumise à la vue. Les villages de versant sont souvent accompagnés d'une strate végétale et l'implantation du bâti s'insère dans les lignes de pente.

Les villages de haut de versant se situent sur l'espace d'amorce des plateaux. Ces villages sont donc à la fois des villages de plateau et des villages de vallée. Les villages implantés sur ces hauts de versant sont des villages très intégrés : ils ont la plupart du temps une silhouette de bosquet. Le boisement soulignant le haut des pentes des vallées vient renforcer cet effet bosquet.

Les points de repères traditionnels des vallées sont généralement des éléments verticaux : clochers d'églises, châteaux d'eau, châteaux de fond de vallée, de pente ou de haut de versant, éléments urbains ou encore cheminées d'usines ponctuent le territoire et permettent de s'orienter.

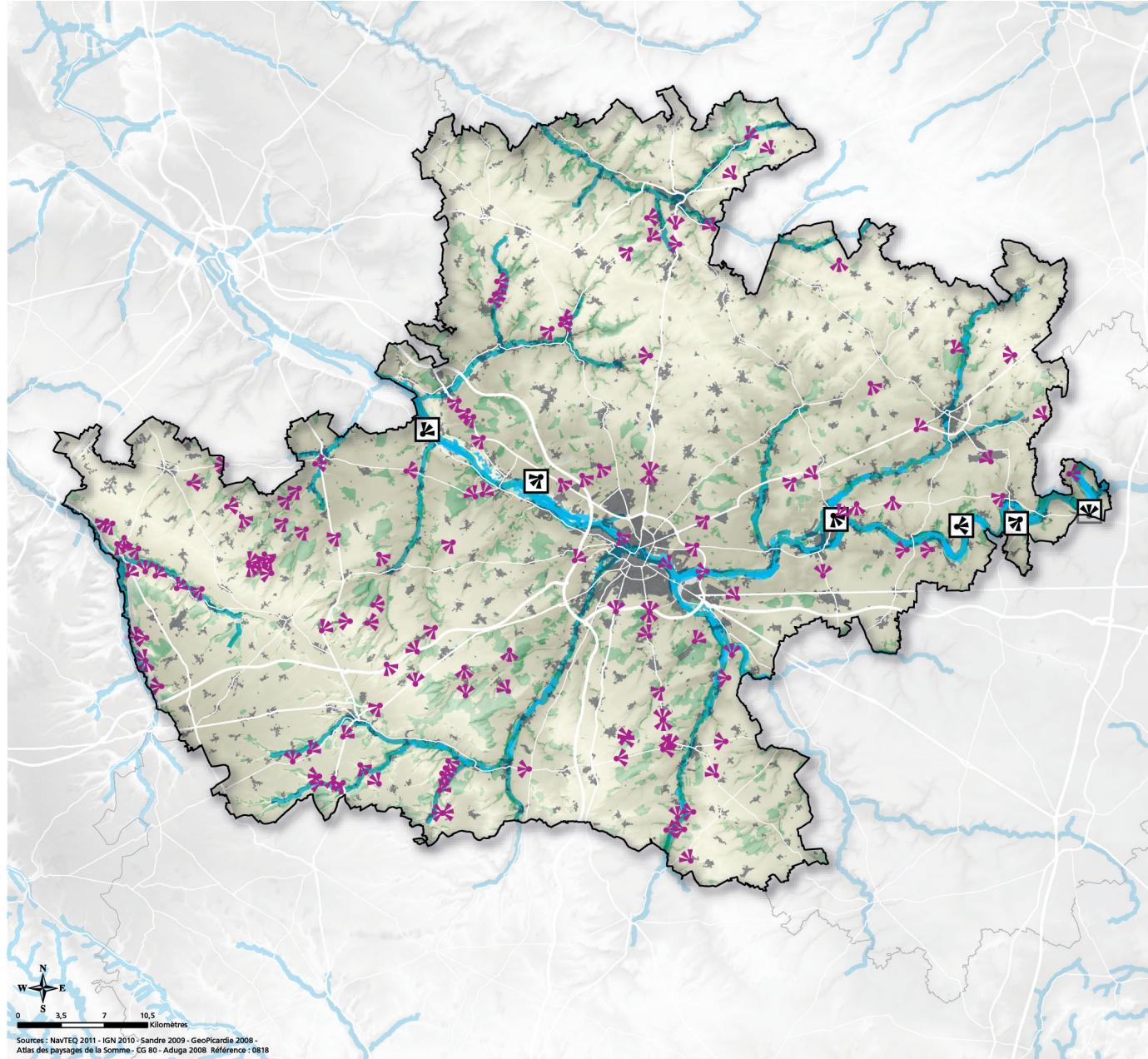
Les plus emblématiques sont ceux offrant la vue sur les silhouettes de la cathédrale et de la tour Perret qui se détachent de la ville d'Amiens. Il existe également d'autres points de vue importants à l'approche des autres villes des vallées : Doullens avec son beffroi et son église, Poix-de-Picardie avec son église à flanc de coteau et son viaduc, Flixecourt avec ses châteaux, Saint et ses usines, Corbie et son abbatale, Ailly-sur-Noye et la flèche élancée de son église, Albert avec sa basilique et son hôtel de ville datant de la reconstruction et reprenant le vocabulaire du beffroi, les châteaux des vallées (Heilly, La Faloise...).

> Composition d'un paysage de vallée



Source : Aduga

> Principaux points de vue remarquables dans le Grand Amiénois



-  Belvédère du grand projet vallée de Somme
-  Autre point de vue



6.4 Des paysages villageois typiques, parmi lesquels les villages "bosquet"

Des places plantées agrémentent de nombreux villages : places de jeux de ballon au poing accompagnées de mails plantés ou simples places ornées d'arbres, vestiges d'anciennes pâtures.

De nombreuses mares et leur vocabulaire paysager participent également à l'identité des villages. Les trottoirs sont la plupart du temps simplement enherbés ou gravillonnés.

Le bâti est également très caractéristique. La structure des villages est dominée par l'organisation de la ferme traditionnelle qui a longtemps constitué l'essentiel des constructions rurales.

La ferme céréalière comprend généralement plusieurs bâtiments entourant une cour centrale carrée, avec la maison d'habitation au fond de la cour. Les villages sont formés de bâtiments contigus, alignement de granges fermées sur rue, ponctués de portes cochères.

De nombreuses maisons basses alignées dessinent également la rue. Il n'est pas rare de voir un mélange de granges aveugles et de maisons basses alignées.

Les essences accompagnant les constructions sont elles aussi très caractéristiques. La haie picarde est traditionnellement plantée de plusieurs espèces (érables, charmes, hêtres, noisetiers, poiriers, cornouillers sanguins, etc.). Les villages recèlent également un patrimoine bâti souvent monumental comparé à la taille des communes (châteaux, églises, etc.).

Les points de repères traditionnels des plateaux sont généralement des éléments verticaux : clochers d'églises, châteaux d'eau, mémoriaux de la Guerre. Ils ponctuent le territoire et permettent de s'orienter.

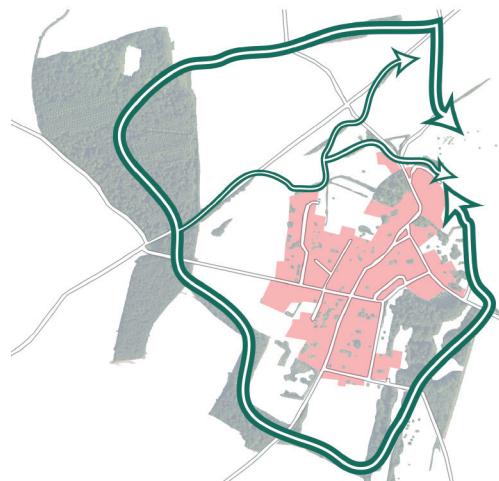
Les points de vue les plus emblématiques du territoire sur le plateau sont les cônes de vue offerts depuis les mémoriaux de la Grande Guerre et depuis les nombreux cimetières militaires qui ponctuent essentiellement l'est du territoire.

Les villages de plateaux prennent encore parfois la forme de villages « bosquet », ce qui renforce la prégnance de ces éléments végétaux dans le paysage. Souvent, seules les constructions verticales (clochers d'églises, châteaux d'eau) dépassant de la strate boisée différencient un village d'un bosquet ou d'un bois.

Plusieurs éléments végétaux participent à cette silhouette de bosquet. Les courtils sont les jardins et prés jouxtant les maisons. Ces jardins entourés de haies forment une véritable ceinture boisée autour du village. Ils sont également plantés de grands arbres et de vergers.

D'autres éléments végétaux contribuent à créer cette silhouette de bosquet : les bois et réserves à proximité des villages, les alignements d'arbres liés à un château, les espaces publics du village souvent plantés et les espaces privés (jardins).

> Les villages de plateau : villages "bosquet"



La silhouette de bosquet de ce village est intacte. Une ceinture verte autour du village est formalisée par un ensemble d'éléments arborés et arbustifs : allée du château, bois, bosquets, rideaux, courtils (avec ses haies et vergers). Ces éléments végétaux camouflent l'urbanisation de ce village.

80

La silhouette de bosquet de ce village est encore visible, mais commence à s'altérer. Le développement de l'urbanisation au sud et surtout à l'ouest, ainsi que l'avancée des grandes cultures au nord ont effacé les éléments végétaux caractéristiques de la ceinture du village.



Source : Aduga



6.5 Les paysages urbains de la métropole amiénoise et des principaux pôles du Grand Amiénois

L'agglomération amiénoise

Ancienne ville gauloise, puis romaine, Amiens est installée dans une vaste cuvette aux pentes douces, à une altitude de 20 à 60 mètres isolant la ville de son plateau situé entre 100 et 180 mètres d'altitude.

Le site d'Amiens dessine un véritable bassin lisible depuis plusieurs points hauts. Les vues lointaines ou furtives notamment depuis le viaduc Jules Verne, la D 934 ou le contournement sud depuis les hauteurs de Saint-Fuscien laissent rapidement place à de véritables panoramas. Parmi eux se distinguent le vis-à-vis entre les points de vue depuis les entrées de Camon et Rivery d'une part et le panorama depuis la route de Saveuse récemment complété par la pénétrante ouest. Ces deux points de vue sont essentiels dans la découverte du paysage de l'agglomération et la prise de conscience, par le visiteur, de la dimension des monuments.

Le centre urbain aggloméré se trouve souligné par le contournement viaire. Il embrasse peu les plateaux du nord et de l'est et privilégie les secteurs plus vallonnés et boisés du sud. Le contraste est fort entre les espaces de grandes cultures et les vastes espaces naturels, entre la ville centre et l'essaimage de petites communes de moins de 1 000 habitants qui vivent inégalement leur statut de bourgs ou de villages urbains. Le centre-ville d'Amiens présente plusieurs visages urbains. Parmi eux, la ville reconstruite, le quartier Saint-Leu ou encore le quartier de la cathédrale récemment aménagé.

Au-delà de la ville centre, Amiens Métropole présente un caractère paysager structuré autour d'une agriculture omniprésente, d'espaces naturels concentrés dans les vallées et d'un maillage régulier de petites communes. L'agriculture aux portes de l'agglomération se caractérise quant à elle par des grandes cultures sur les plateaux, des pâtures et du maraîchage dans les vallées et à proximité des villages du plateau. Les espaces naturels sont variés dans les vallées avec quelques boisements plus ponctuels sur les plateaux. Enfin l'urbanisation se caractérise par de nombreux villages régulièrement espacés, une concentration de l'urbanisation dans les vallées et un réseau en étoile autour d'Amiens.

Avec 100 hectares de parcs, squares et jardins publics répartis sur 300 sites sur tout le territoire de la commune, Amiens peut être qualifiée de ville verte. En effet, les parcs et les squares mais aussi les grands cœurs d'îlots publics ou privés et bien sûr la présence des hortillonnages en plein cœur de l'agglomération contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants.

Si les fonds de vallées de la Somme, de la Selle ou de l'Avre offrent au passant un paysage aéré où la végétation est omniprésente, c'est un contraste avec les coteaux sur lesquels les constructions de faubourgs, édifiés en ordre continu le long de la rue, cadrent un paysage exclusivement minéral. Pourtant, ces quartiers traditionnels dissimulent très souvent de grands cœurs d'îlots occupés par des jardins privés (potager ou d'agrément). Ces « poumons » verts font partie intégrante de l'identité amiénoise et sont parfois praticables par des chemins piétonniers. Parmi les squares caractéristiques d'Amiens, un chapelet de parcs accompagne les vallées (le parc Saint-Pierre, le parc du grand Marais, le jardin des Plantes, le parc de la Citadelle ou encore le cimetière de la Madeleine).

Les principales villes du pays

L'urbanisation traditionnelle des vallées a conduit à un étalement progressif des villages et des principales villes sur les crêtes, ce qui nuit à leur identité au sein d'un paysage qui se banalise progressivement. Aujourd'hui, l'ensemble des fonds de vallée où sont implantées les principales villes du pays est urbanisé (à l'exception de certaines zones inondables). Ces villes sont souvent dominées par des éléments emblématiques, qui sont les seuls visibles depuis les plateaux.

Le site de la ville de Doullens est exemplaire de ces établissements anciens à la confluence des vallées (ici l'Authie et la Grouche), trait commun à de nombreuses grandes cités historiques. Le centre ancien de la ville recèle encore de nombreux éléments intéressants et malgré les extensions contemporaines moins maîtrisées et consommatrices d'espace, le rapport entre la ville et son environnement reste très lisible.

La cité de Poix-de-Picardie est pour sa part cachée au fond de la vallée qui porte son nom. Depuis longtemps pourtant, elle tend à dépasser cette limite naturelle et compose avec les contraintes de son site, en poussant ses extensions dans les axes de la vallée mais aussi sur les versants.

Albert s'inscrit quant à elle en adéquation parfaite avec le site de vallée de l'Ancre. Posé sur la rive gauche et la base du versant oriental, le centre-ville est signalé par l'imposante basilique Notre-Dame de Brebières. Le monumental hôtel de ville s'impose lui aussi comme un beffroi d'inspiration résolument flamande et marque franchement le paysage.

Dans le Val de Nièvre, une conurbation se dessine entre Flixecourt et les communes situées dans le fond de vallée. Cet ensemble est porté par des matériaux et des couleurs caractéristiques : brique rouge-brun et tuile mécanique orangée. Les plans répétitifs, la reproduction de volumes standardisés presque à l'infini, les rues interminables bordées des mêmes petites maisons ouvrières, les hectares de toitures et les frontons monumentaux des usines donnent à cet ensemble une cohérence rare.



> Rue Yves Poiret à Flixecourt, Val de Nièvre et environs
© Aduga



> Hôtel de ville d'Albert, Pays du Coquelicot
© Aduga

> Les paysages urbains de l'agglomération amiénoise et des principaux pôles du Grand Amiénois



Un îlot d'amiénoises typique à Amiens (îlot de l'Épousée)
Source : Google Earth



Les amiénoises, maisons caractéristiques des faubourgs
Source : Atlas des paysages



Cœur très vert de l'îlot de l'Épousée
© Aduga



Usines et logements ouvriers à Flixecourt
© Aduga



Perspective sur le grand paysage depuis le centre d'Ailly-sur-Noye
© Aduga



L'eau, un élément caractéristique des villes du Grand Amiénois, ci-dessus l'Authie à Doullens
© Aduga



Le centre-ville de Doullens en fond de vallée
© Aduga



L'abbatiale de Corbie domine la ville
© Aduga



Cathédrale et Tour Perret dominant l'agglomération
© Aduga



Équipements : ci-dessus, la faculté des sciences
© Aduga



Grands ensembles, quartier Marivaux à Amiens
Source : PLU d'Amiens

Tendances d'évolution



Développement de lotissements sur les pentes à Poix-de-Picardie
© Aduga



Des espaces d'activités sur les coteaux très prégnants dans le paysage de la ville d'Albert
© Aduga



Des interfaces entre espaces bâtis et espaces agricoles souvent très abrupts : ZI nord à Amiens et lotissements à Corbie
© Aduga



7. Habitat

En 2009, le Grand Amiénois comptait près de 158 900 logements. Parmi les caractéristiques les plus marquantes du parc, il convient de noter : la tension qui s'exerce dans certaines parties du territoire, la faiblesse du niveau de vacance, la concentration de l'offre locative dans certains pôles urbains et la prédominance de la maison individuelle. Enfin, et ce sont des enjeux majeurs pour le Grand Amiénois : l'ancienneté des logements et une part encore importante de logements inconfortables dans certains secteurs du pays.

7.1 Un parc de logements concentré et une pression importante dans l'agglomération et les territoires proches

Avec près de 91 % de résidences principales en 2008, le Grand Amiénois se caractérise par un niveau supérieur au taux national qui est de 83 %. Les résidences principales se concentrent dans l'agglomération amiénoise qui accueille près de 55 % d'entre elles dont 80 % se situent dans la ville d'Amiens (soit 61 728 résidences principales).

Dans Amiens Métropole et les communautés de communes Bocage-Hallue, Val de Nièvre et environs, Ouest Amiens et Canton de Conty, le taux de résidences principales dépasse 90 %. Leur attractivité est source de tension sur le marché du logement. La part de résidences secondaires, mais également le taux de vacance, y sont de fait particulièrement faibles.



> Amiens vu du ciel, Amiens Métropole
© L. Rousselin, Amiens Métropole

	Parc de logements en 2009
Amiens Métropole	87 121
CC du Bernavillois	2 879
CC Ouest Amiens	4 957
CC Bocage-Hallue	5 398
CC du Canton de Conty	3 942
CC de la Région de Oisemont	3 109
CC du Doullennais	6 426
CC du Pays du Coquelicot	13 328
CC du Sud-Ouest amiénois	9 837
CC du Val de Nièvre et environs	7 440
CC du Val de Noye	3 930
CC du Val de Somme	10 530
Pays du Grand Amiénois	158 897
Pays du Grand Amiénois (hors Amiens Métropole)	71 776

Source : Filocom 2009, DREAL Picardie



> Lotissement à Ailly-sur-Somme, Ouest Amiens
© Aduga



> Opération de logements à Daours, Val de Somme
© Aduga

Un niveau de vacance modéré

Malgré une légère progression ces dernières années, le taux de vacance reste modéré dans le Grand Amiénois en 2008 (5,9 % en 2008). On observe toutefois de fortes disparités à l'intérieur du pays.

Le Doullennais, le Pays du Coquelicot et la Région de Oisemont ont un taux de vacance élevé comparativement aux autres territoires du pays : il se situe entre 6,5 % et 7,6 %. À l'inverse, les territoires proches d'Amiens Métropole ont un taux de vacance particulièrement bas. Il est inférieur à 5 % pour Bocage-Hallue, le Val de Noye et Ouest Amiens.

Le parc de logements vacants se concentre majoritairement dans l'agglomération amiénoise, et plus particulièrement dans Amiens où se situe 56 % des logements vacants du pays. Mais la vacance y est essentiellement de courte durée : un logement sur deux vacant dans l'agglomération amiénoise en 2009 l'était depuis moins d'un an. À l'inverse, dans les autres territoires du pays, la vacance de « rotation » est moins importante : en 2009, 31,7 % des logements vacants l'étaient depuis plus de 3 ans.

Un parc résidentiel de loisir peu présent et très localisé

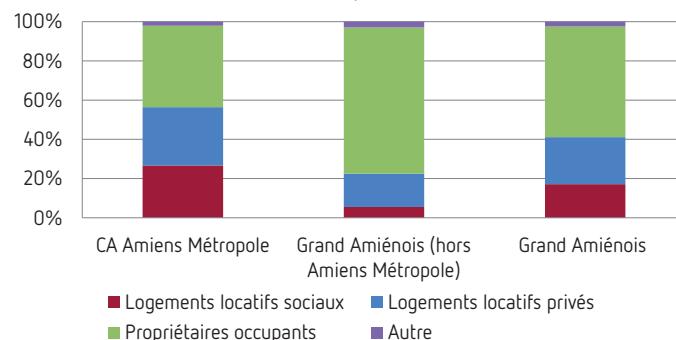
Le Grand Amiénois compte peu de résidences secondaires, à peine 2,5 % du parc de logements contre près de 6 % pour la Picardie. Jusqu'au milieu des années 2000, ce parc était en net recul, les résidences secondaires et occasionnelles étant réutilisées en résidences principales. Quelques territoires du pays, notamment la Région de Oisemont, le Sud-Ouest amiénois, le Bernavillois et le Pays du Coquelicot ont toutefois conservé un parc résidentiel de loisir important, supérieur à la moyenne régionale.

7.2 Une part importante de propriétaires occupants

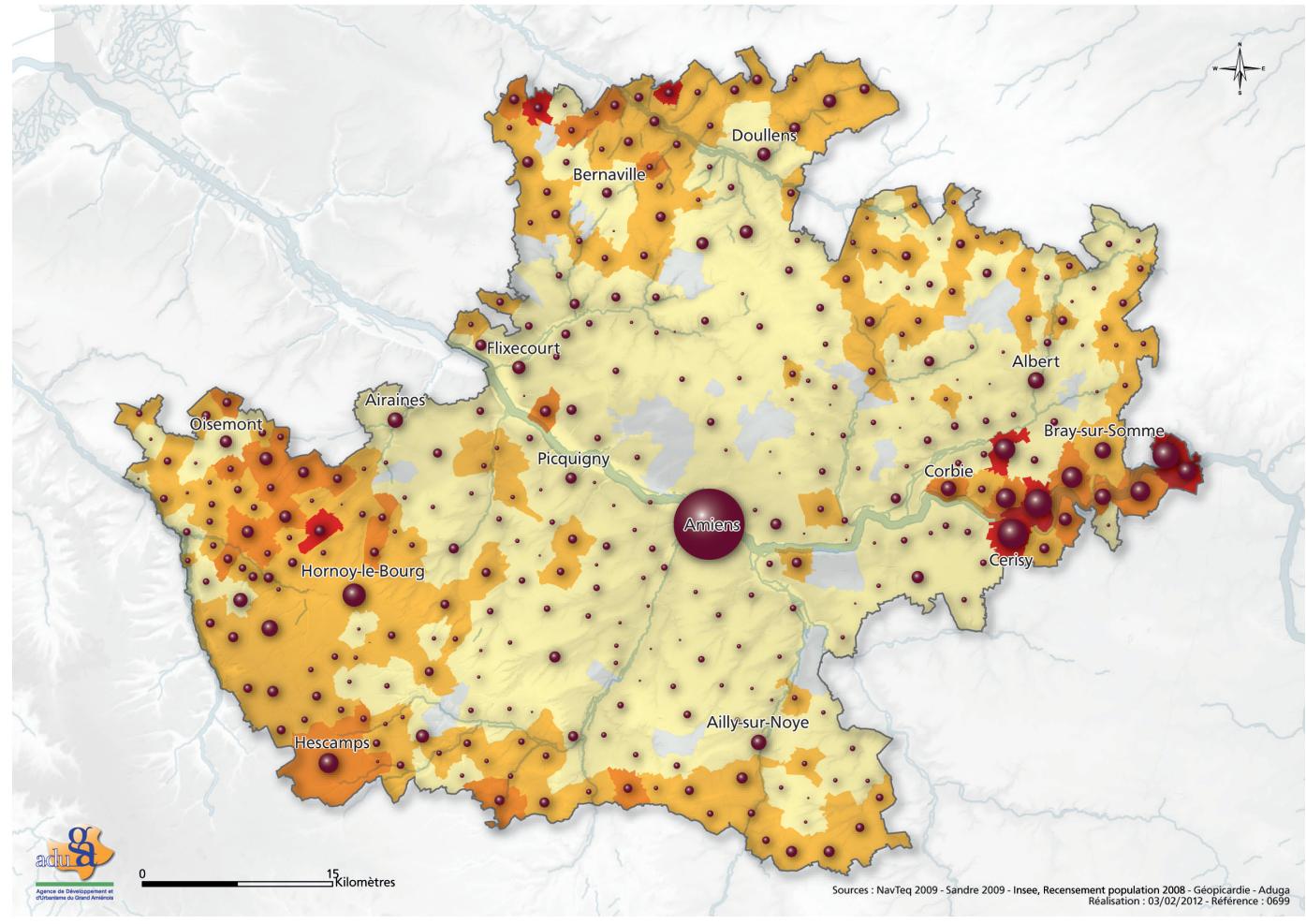
Comme pour l'ensemble de la France, la part des ménages propriétaires de leur logement est majoritaire dans le Grand Amiénois. Elle atteint 56,4 % des résidences principales soit près de 80 000 logements, et les propriétaires occupants du Grand Amiénois résident à 60 % en dehors d'Amiens Métropole. Ainsi, si le parc de résidences principales de l'agglomération compte 41,5 % de propriétaires occupants, cette part atteint 75 % hors Amiens Métropole.

Statuts d'occupation des résidences principales du Grand Amiénois en 2009

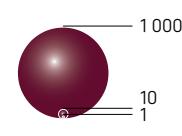
Source : DREAL, Filocom 2009



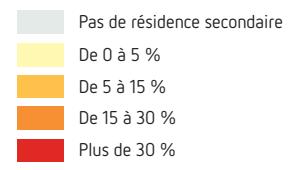
> Parc de résidences secondaires dans le Grand Amiénois en 2009



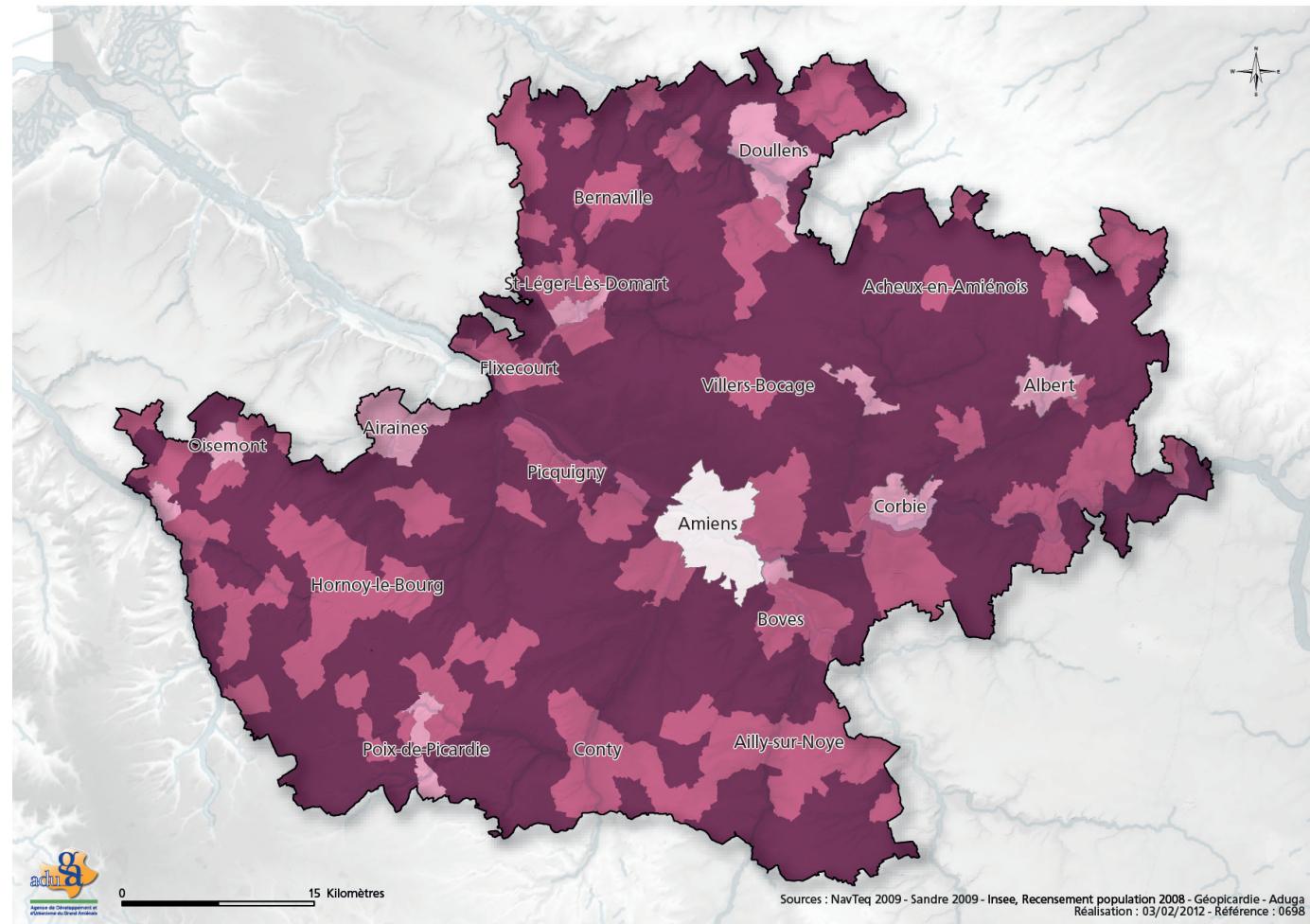
Nombre de résidences secondaires



Part des résidences secondaires



> Part des résidences principales occupées par leurs propriétaires en 2009 dans le Grand Amiénois



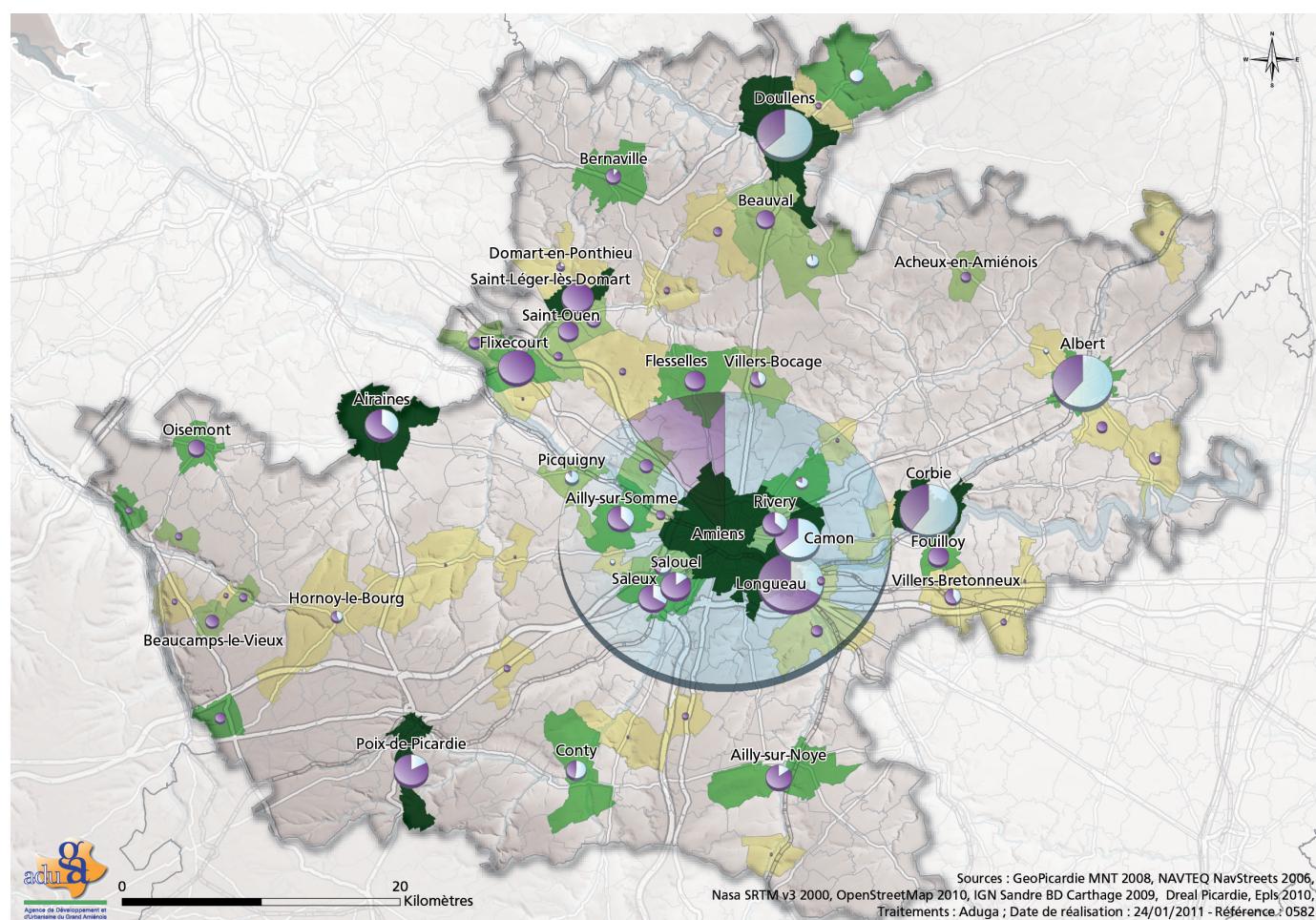
Part des résidences principales



Une offre de logements locatifs peu présente en dehors d'Amiens Métropole

Les logements locatifs privés et sociaux représentent 41 % des résidences principales. Ils se concentrent dans Amiens Métropole qui en compte 56,4 %. Ils sont par ailleurs présents dans des proportions non négligeables dans le Doullennais, le Val de Nièvre et environs, le Val de Somme et le Pays du Coquelicot. Le secteur locatif y joue un rôle essentiel : à Doullens, par exemple, 48 % des ménages sont locataires soit dans le parc privé, soit dans le parc aidé ; ils sont 44 % à Albert.

> Parc de logements locatifs sociaux dans le Grand Amiénois



Logements locatifs sociaux



- Logement locatif social collectif
- Logement locatif social individuel

Part des logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales

- De 0 à 5 %
- De 5 à 10 %
- Supérieur à 20 %

Le parc locatif privé représentait 33 823 logements en 2009 dans le Grand Amiénois. Près de 70 % de ces logements sont localisés dans Amiens Métropole contre 6,6 % dans le Pays du Coquelicot, 4,6 % dans le Val de Somme et moins de 4 % dans le Doullennais et le Val de Nièvre et environs, territoires qui en comptent le plus au-delà de l'agglomération.

Dans le Grand Amiénois, le parc locatif aidé représente 17 % des résidences principales soit 26 437 logements. Ces logements se concentrent essentiellement dans Amiens Métropole (22 418 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2010 soit 28,3 % des résidences principales) et en particulier dans Amiens (33,4 % des résidences principales en 2010) et les communes du cœur d'agglomération.

Hors Amiens Métropole, l'offre de logements aidés se localise principalement dans les communes de Doullens, Albert et Corbie qui cumulent 7,3 % des logements aidés du pays.

Un programme de rénovation urbaine qui a pris du retard dans Amiens

Depuis 2005, la ville d'Amiens et Amiens Métropole ont engagé un programme de Rénovation urbaine sur trois quartiers :

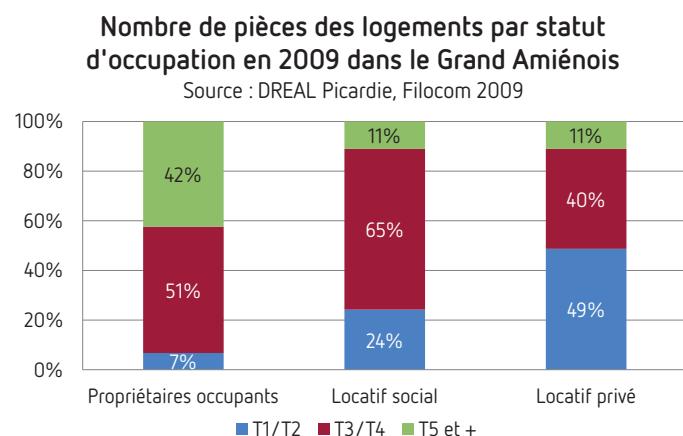
- la ZUS Amiens Nord est un grand ensemble dont la construction a débuté en 1959 et qui s'étend sur 174 ha. En 2006, elle accueille 13 576 habitants et compte près de 4 600 résidences principales dont 81 % sont des logements locatifs HLM ;
- la ZUS Étouvie (71 ha) se situe à 5 km à l'ouest du centre-ville d'Amiens et est particulièrement isolée. Ce quartier est le second en poids de population avec un peu plus de 8 000 habitants. Le parc de logements locatifs sociaux y est particulièrement important, 95 % des 2 900 résidences principales appartiennent en effet à ce parc ;
- la ZUS Amiens Sud-Est couvre 72 ha qui regroupent les secteurs de Victorine Autier, Phileas Lebesgue et Condorcet se compose de différents ensembles de logements sociaux. Plus de 6 000 habitants vivent dans les 2 300 résidences principales que compte ce quartier. La part de logements locatifs sociaux y est de 65,5 % en 2006.

Le programme ANRU est ambitieux et a évolué dans le temps. Les objectifs définis dans la convention 2005-2009 sont ainsi passés de 914 logements à démolir à 1 054 en 2010. Le programme de rénovation urbaine ne se limite pas à de la démolition / reconstruction, il intègre également des objectifs d'acquisition et d'amélioration de logements, la réhabilitation de logements sociaux conservés sur les quartiers Nord, Sud-Est et Étouvie, de résidentialisation et l'aménagement et la création d'espaces et d'équipements publics afin d'améliorer le cadre de vie.

Fin 2010, 643 logements ont déjà été démolis. 181 supplémentaires le seront en 2012 et 230 entre 2012 et 2014. Le bilan pour la construction est plus mitigé avec 382 logements livrés début 2012 et 297 en cours de construction sur les 1 074 programmés.

7.3 La maison individuelle, un modèle prédominant dans le Grand Amiénois

En 2009, la maison individuelle constitue la majorité de l'offre en logements du pays et est un modèle ancré historiquement sur le territoire. Celle-ci revêt différentes formes allant de la petite amiénoise en bande au pavillon moderne en passant par la maison de ferme en torchis.



Dans la périphérie amiénoise, et dans les secteurs ruraux du pays, elle représente plus de 93 % des logements. Cette structure de l'offre a favorisé le développement de logements de grande taille tous segments de marché confondus : 56 % de l'offre concerne des 4 pièces et le parc locatif se compose en majorité de logements T3/T4 à vocation familiale. Dans le Val de Nièvre, par exemple, les logements locatifs T3/T4 représentent 80 % de l'offre, et 68 % dans le Pays du Coquelicot.

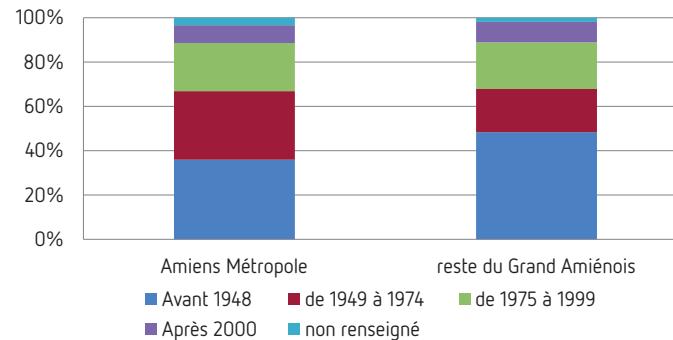
Si elle est très visible à Amiens, puisque la maison amiénoise constitue en effet le tissu urbain historique de la ville, la maison individuelle n'y représente pas la majorité de l'offre en logements. C'est dans la ville centre que les logements collectifs du pays sont essentiellement présents : ils représentent 63 % de l'offre. En dehors de l'agglomération amiénoise, le collectif n'est présent que dans quelques communes pôles : Doullens (31 % du parc de logements) et Albert (23 %). Dans ces communes, le parc de résidences principales est composé en majorité de petits logements : 30 % de ces logements se composent d'une ou deux pièces. L'offre en logements d'Amiens est également tournée vers du petit logement, notamment pour le logement locatif privé : près de 61 % de l'offre se compose de T1 et T2 (contre 40 % en France), 15,7 % sont des T4/T5 et plus, contre 33 % au niveau national. Les communes du cœur d'agglomération et des pôles majeurs du pays totalisent 92,2 % des petits logements (T1 et T2).

7.4 Un parc privé ancien important

Le parc de logements du Grand Amiénois est particulièrement ancien. En 2009, plus de 40 % des résidences principales du Grand Amiénois ont été construites avant 1949 contre 34 % en France. La présence de ces logements anciens est particulièrement marquée dans les intercommunalités de la Région de Oisemont (57,5 %), du Val de Nièvre et environs (55,7 %), du Bernavillois (54 %) et dans les communes localisées au nord du Pays du Coquelicot.

Périodes de construction des logements dans le Grand Amiénois

Source : DREAL Picardie, Filocom 2009



92

La part des résidences principales inconfortables¹ est également plus importante dans le Grand Amiénois qu'à l'échelle de la France. En 2008, 8 % des résidences principales ne disposaient pas de salle de bain soit 3 points de plus que le niveau national. Les territoires situés à l'ouest du pays sont les plus concernés comme la communauté de communes de la Région de Oisemont dont 14 % des résidences principales sont jugées inconfortables, 13 % dans le Sud-Ouest amiénois, et 10 % dans le Val de Nièvre et environs.

Par ailleurs, on évalue à plus de 8 000 les logements privés potentiellement indignes² dans le Grand Amiénois en 2007 soit près de 7,5 % des résidences principales du parc privé. Leur volume est particulièrement important dans les communautés de communes du Doullennais, de la Région de Oisemont et de Sud-Ouest amiénois. Majoritairement occupés par leurs propriétaires, ces logements révèlent des difficultés importantes pour leurs occupants en termes de confort, de sécurité ou de fragilité énergétique.

¹Résidence principale inconfortable au sens de l'INSEE, c'est-à-dire sans salle de bain (baignoire ou douche)

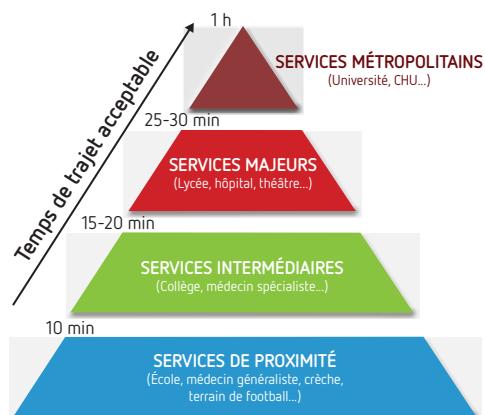
²Le parc privé potentiellement indigne est estimé à partir des données de l'habitat fournies par le fichier Filocom. Deux critères sont retenus : l'état du logement (classement cadastral 7 et 8, état du logement médiocre et très médiocre) et le niveau de ressource des occupants, pour approcher le parc de logement inconfortable susceptible d'être indigne.

8. Équipements et services

Si 80 % des communes du Grand Amiénois possèdent moins de cinq types de services différents, l'ensemble du territoire présente un maillage plutôt dense en pôles de services. Au-delà de la diversité et de l'importance de l'offre amiénoise, une double logique caractérise l'organisation du territoire :

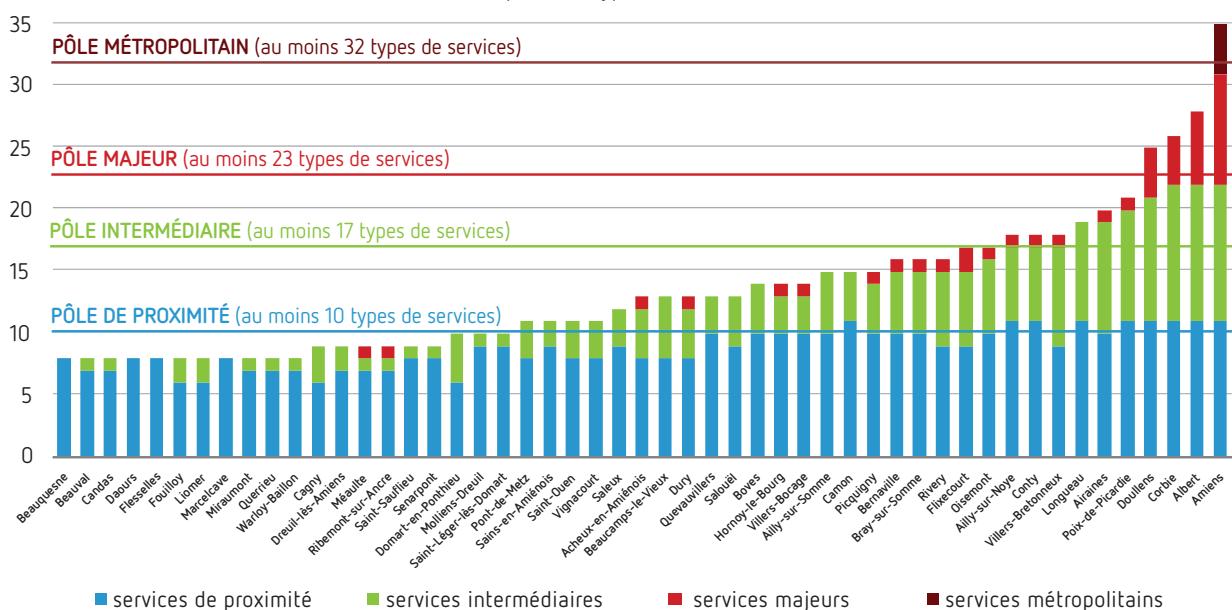
- une concentration des services dits « majeurs » dans certains pôles comme Albert, Corbie ou Doullens qui se situent tous au nord ou à l'est du territoire. En parallèle, on constate un maillage en pôles de proximité plutôt distendu dans cette partie du territoire ;
- une structuration des polarités de services dans la moitié sud-ouest du pays qui se caractérise par l'absence de pôle majeur et la présence de nombreux pôles de proximité ou intermédiaire.

Définition des niveaux de services



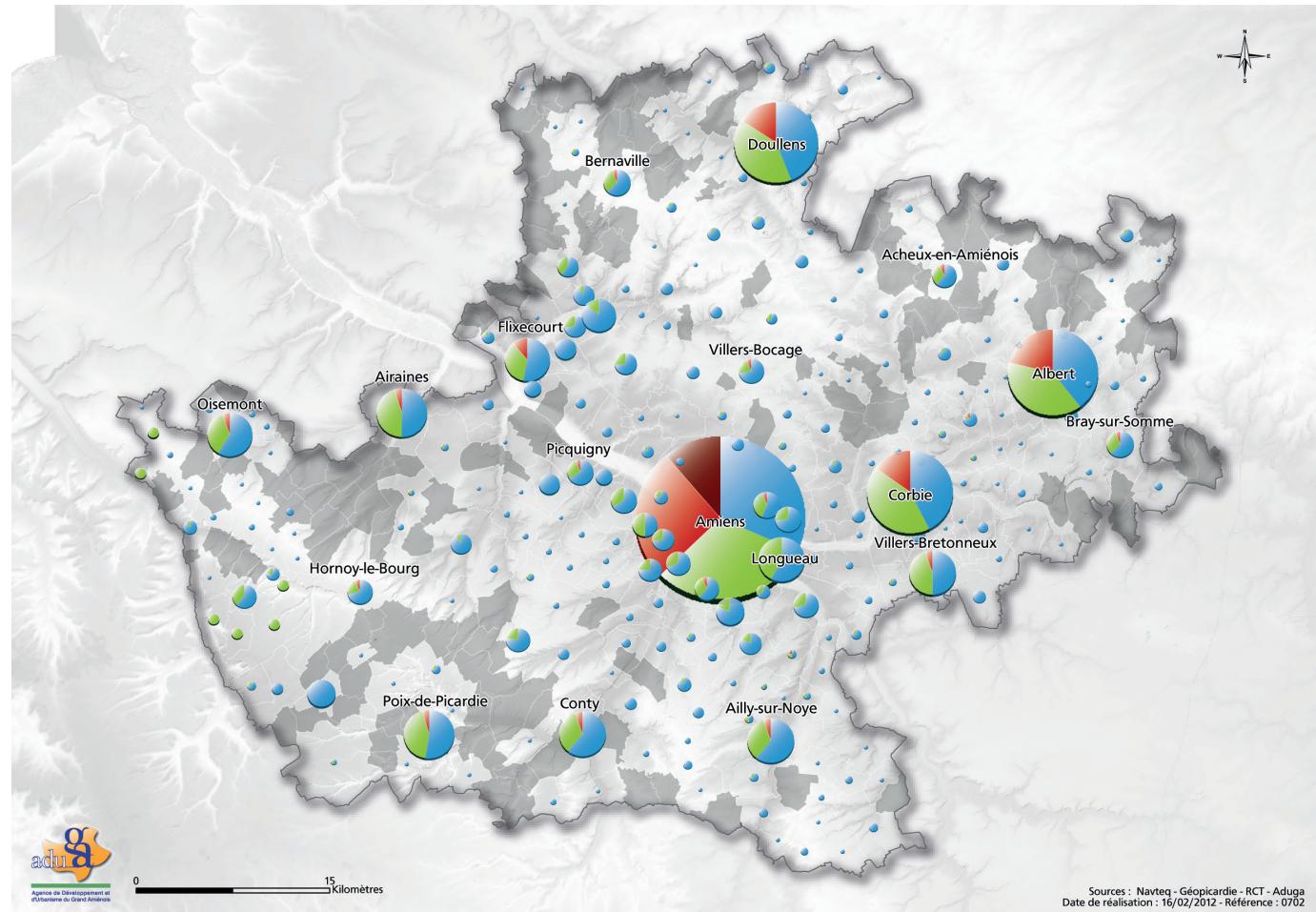
Définitions des pôles de services

Indice de présence des services et commerces
Commune avec plus de 8 types de services de l'échantillon



> Les principaux pôles de services du pays du Grand Amiénois en 2009

[Cette carte figure les communes possédant au moins un des services parmi le panel de 35 retenus pour le calcul de l'Indice de présence des services (IPS) - Base de données services Aduga / BPE INSEE 2009]

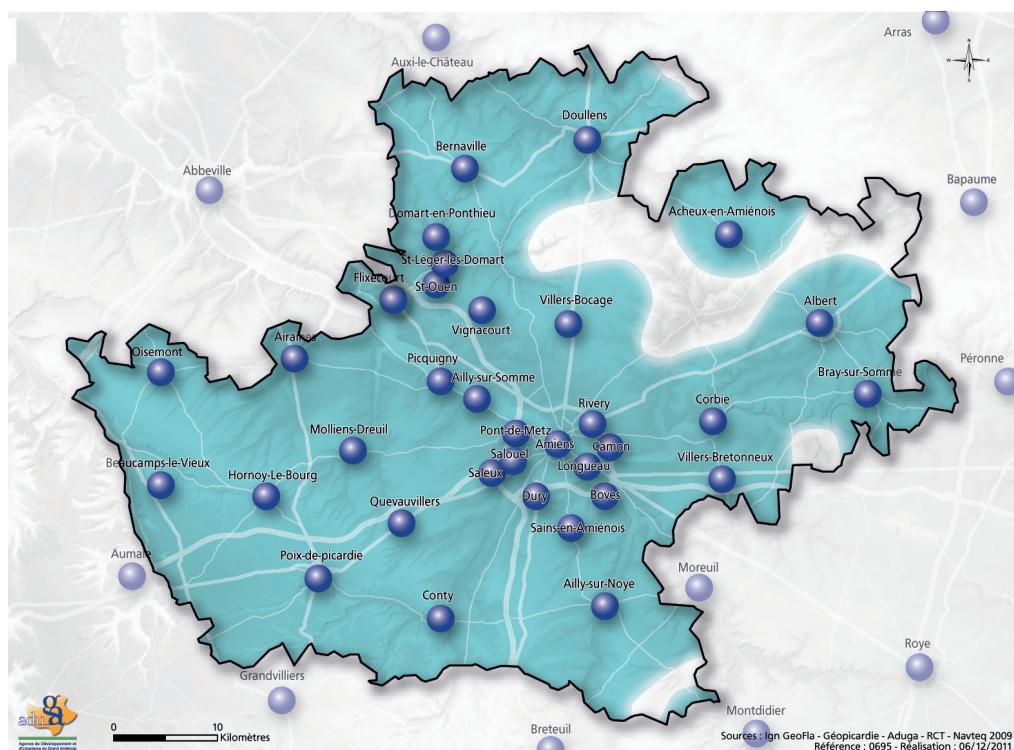


8.1 Des déséquilibres dans l'accès aux services

Des pôles de proximité nombreux malgré leur absence relative au nord-est du Grand Amiénois

Une trentaine de « pôles de proximité » maille le Grand Amiénois. Présentant au moins dix types de services différents en 2009, ils accueillent en grande partie les services pour lesquels le temps de trajet acceptable est évalué à une dizaine de minutes en voiture (école primaire, centre de loisirs, crèche, petit commerce alimentaire, point argent, médecin généraliste, etc.). Certains de ces pôles sont contigus ou présentent des complémentarités fortes, tel que dans le Val de Nièvre, le sud de l'agglomération ou encore autour de Corbie et Villers-Bretonneux. En termes d'accessibilité à ces pôles de services de proximité, le nord et l'est du territoire apparaissent plus défavorisés. En effet, dans le Val de Somme, le Pays du Coquelicot et Bocage-Hallue, certains secteurs se trouvent à plus de 10 minutes de trajet d'un pôle de proximité.

> Les communes situées à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité [Trajet réalisé de centre à centre en voiture individuelle]



● Pôle de proximité

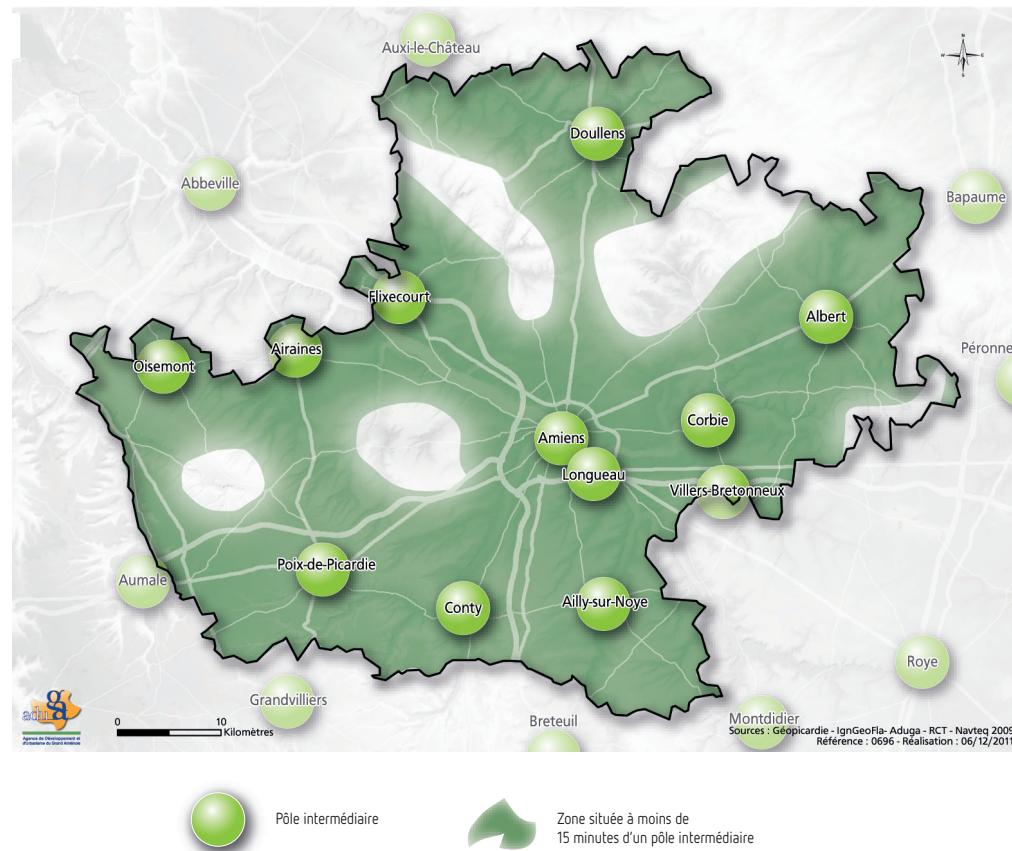
Zone située à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité

Des pôles intermédiaires particulièrement présents à l'ouest et au sud du territoire

Une dizaine de « pôles intermédiaires » sont recensés sur le territoire. Présentant un nombre de types de services plus important (au moins 17), ces pôles présentent également une offre plus diversifiée. Ils accueillent à la fois des services de proximité et des services dits « intermédiaires » (collège, médecin spécialiste, etc.) pour lesquels le temps de trajet acceptable est évalué à 15-20 minutes. Une situation spécifique est à souligner pour le grand Sud-Ouest amiénois, dépourvu de pôle majeur mais présentant plusieurs pôles intermédiaires comme Poix-de-Picardie, Airaines ou encore Conty.

> Les communes situées à moins de 15 minutes d'un pôle intermédiaire

[Trajet réalisé de centre à centre en voiture individuelle]

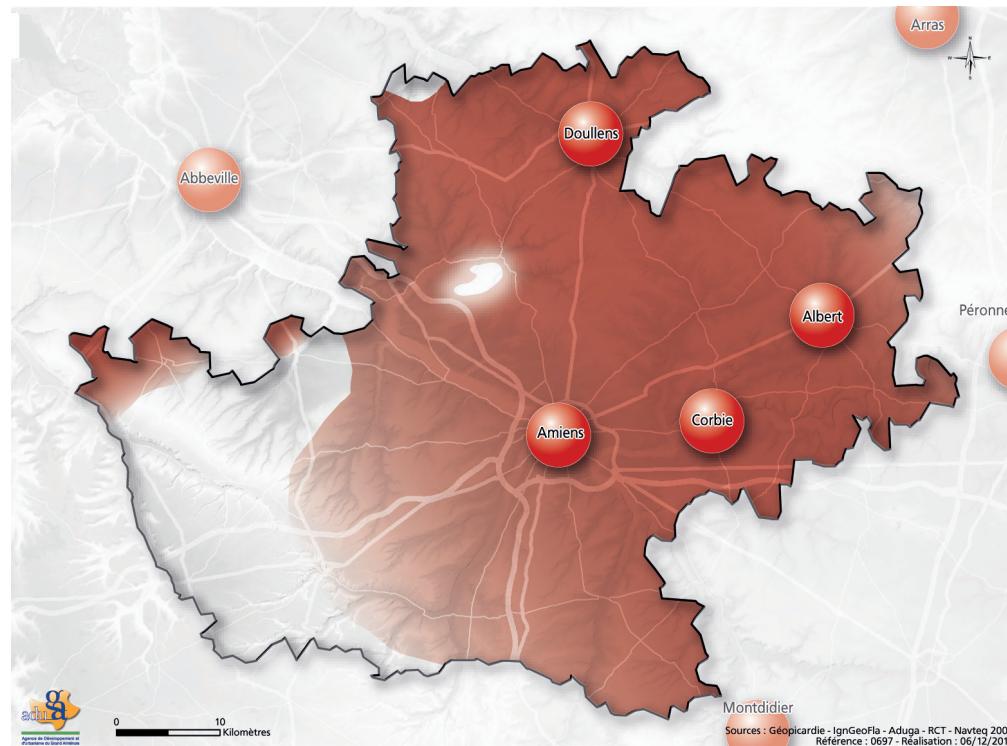


Des pôles majeurs concentrés au nord et à l'est du Grand Amiénois

Seuls quatre pôles majeurs sont recensés dans le Grand Amiénois : Amiens, Albert, Doullens et Corbie, laissant apparaître un déséquilibre, notamment avec l'ouest et le sud du pays. Ces pôles sont les seuls à proposer un bouquet de services à la fois important (23 services au moins) et diversifié car on y retrouve aussi bien des services de proximité, intermédiaires que majeurs. De fait, leur rayonnement s'étend sur un plus large bassin. Le temps de trajet acceptable pour avoir accès aux services dits « majeurs » (lycée, hôpital, théâtre, etc.) étant évalué à 25-30 minutes en voiture individuelle, certains territoires se trouvent très éloignés d'un pôle majeur de services. C'est le cas du sud-ouest du territoire et d'une frange du Bernavillois. 21 000 habitants, soit 6 % de la population totale du pays est concernée par cet éloignement.

> **Les communes situées à moins de 25 minutes d'un pôle majeur**

[Trajet réalisé de centre à centre en voiture individuelle]



Pôle majeur



Zone située à moins de 25 minutes d'un pôle majeur

Le pôle métropolitain amiénois

Seul le pôle amiénois accueille plus d'une trentaine de types de services différents et il est le seul à présenter aussi bien des services de proximité, intermédiaires, majeurs que métropolitains (dont le temps de trajet acceptable est évalué à 1 h). Du médecin généraliste au Centre hospitalier universitaire, de l'école primaire à l'université, tous les niveaux de services y sont représentés.

Cependant, l'accessibilité au pôle métropolitain amiénois n'est pas toujours aisée, notamment en transports en commun. Considérant l'accessibilité en transports en commun, le sud-ouest au même titre que les franges nord et est du pays se trouvent éloignées du pôle métropolitain. Au contraire, les habitants de la première couronne bénéficient d'un accès plus aisé aux services métropolitains.

8.2 Des familles de services à enjeux pour le Grand Amiénois

LA SANTÉ : un pôle amiénois complet qui ne doit cependant pas masquer des disparités territoriales fortes

Avec 238 médecins pour 100 000 habitants¹, la Picardie présente la moins bonne densité médicale à l'échelle de la France métropolitaine. Si le pays du Grand Amiénois se distingue de cette situation préoccupante, notamment grâce au très bon équipement du pôle amiénois, des lacunes et des disparités territoriales fortes existent. Amiens propose en effet une offre de santé tout à fait complète : l'ensemble des spécialistes du corps médical s'y trouvent. Cependant, la répartition des services de proximité (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmacies), intermédiaires (spécialistes) et majeurs (centre hospitalier) ne permet pas à tous les territoires de disposer d'une densité d'offre équivalente ni même d'une accessibilité aux soins similaire. Dans les territoires les plus ruraux, la densité en médecins généralistes est parfois très inférieure à la moyenne nationale. L'offre spécialisée (dentistes, ophtalmologistes, etc.) y est peu représentée voire absente et la concentration des centres hospitaliers au nord et à l'est du territoire (Doullens, Albert, Corbie) ne permet pas une accessibilité satisfaisante aux soins pour tous.

LES PERSONNES AGÉES : un enjeu de dépendance incontournable, notamment en milieu rural

Dans le Grand Amiénois, si la part moyenne des plus de 65 ans reste inférieure aux moyennes nationale et régionale, la situation est plus contrastée au sein des territoires. En effet, la présence de personnes âgées de plus de 65 ans est plus forte dans les territoires ruraux et en périphérie de l'agglomération tels que le Doullennais, le Bernavillois, le Pays du Coquelicot, le Sud-Ouest amiénois ou encore la Région de Oisemont. Le taux de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie restait également élevé en 2004, en particulier à l'extrême nord-est du territoire ainsi que dans le sud-ouest, laissant entrevoir une problématique plus forte de la dépendance aux franges du pays. En termes d'offre médicalisée, l'hébergement de type EHPAD n'est pas présent partout et ce manque s'ajoute parfois à une offre de soins infirmiers à domicile très faible comme dans le Bernavillois par exemple.

LA PETITE ENFANCE : le développement et la diversification des modes de garde en question

En 2008, le pays du Grand Amiénois compte environ 25 000 enfants de moins de 6 ans soit 7 % de sa population totale², correspondant à peu près à la moyenne nationale. L'agglomération mise à part, le territoire du Grand Amiénois est plutôt peu couvert en structures d'accueil collectif pour les jeunes enfants (crèches et haltes-garderies). Quasiment absentes des pôles de proximité, ces structures demeurent également rares dans les pôles intermédiaires. À l'inverse, tous les territoires présentent une offre de garde individuelle (assistantes maternelles).

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION : un accès qui se dégrade au fil de l'âge

En ce qui concerne la répartition de l'offre d'enseignement dans le Grand Amiénois, un peu plus d'une commune sur deux est dotée d'une école et plus de 60 % d'entre elles font partie d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) permettant de mutualiser les moyens et éventuellement de conserver des établissements. 39 collèges maillent également le territoire avec finesse, chaque intercommunalité possédant au moins un établissement. Cependant, la répartition des 32 lycées du territoire (hors enseignement agricole) est concentrée sur les 4 pôles majeurs du Grand Amiénois, laissant entrevoir une assez large frange sud-ouest du territoire totalement dépourvue d'établissement. Les lycées d'Amiens rayonnent sur une grande partie du Grand Amiénois, leurs élèves ne provenant de l'agglomération que pour une petite moitié des effectifs. Concernant l'enseignement supérieur et la formation, la quasi-totalité des équipements se localisent dans la capitale régionale. En effet, le pôle amiénois dispose de l'offre de formation supérieure du territoire, avec non seulement l'université et les grandes écoles mais aussi 90 % des outils de formation professionnelle du Grand Amiénois.

LES SPORTS ET LOISIRS : des équipements plutôt bien répartis sur le territoire malgré quelques manques

Le pays du Grand Amiénois compte de nombreuses associations sportives (479 bénéficiant d'une subvention du conseil général) qui proposent des activités très diverses.

¹Atlas régional de la démographie médicale du Conseil national de l'Ordre des médecins (avril 2010)

²Recensement INSEE 2009

Cependant, avec un taux d'équipement de 52,5 équipements pour 10 000 habitants, le Grand Amiénois se place légèrement au-dessous de la moyenne nationale (54) et régionale (65)³. En ce qui concerne les équipements de proximité (court de tennis, terrain de football, etc.), les réalités territoriales sont contrastées. Le Bernavillois, le Doullennais, la Région de Oisemont, le Val de Nièvre mais également Amiens Métropole présentent des taux d'équipement plus faibles que la moyenne du pays. En ce qui concerne les équipements intermédiaires (bassins de natation, terrain d'athlétisme, etc.), le phénomène de concentration plutôt sur les pôles majeurs qu'intermédiaires est perceptible (notamment pour les piscines). Existe également une offre intermédiaire relais, certes moins diversifiée mais non négligeable, située aux franges d'Amiens Métropole (Rivery, Salouël, Longueau) ainsi qu'en dehors de l'agglomération (Ailly-sur-Somme, Flixecourt, Poix-de-Picardie, Villers-Bocage, etc.). Le pôle amiénois est par contre le seul à disposer d'équipements majeurs voire métropolitains en comptant ses importants complexes sportifs à l'ouest (stade de la Licorne, hippodrome, parc du Grand Marais) et en centre-ville (Coliséum).

LA CULTURE : des inégalités d'accès persistantes

D'après les chiffres issus du dernier recensement, on compte en moyenne un emploi culturel pour 120 habitants au niveau national. À l'échelle du Grand Amiénois, la communauté d'agglomération se situe au-dessus de la moyenne nationale, avec un emploi culturel pour 100 habitants. À l'inverse, les communautés de communes du pays sont deux à quatre fois moins dotées qu'au niveau national. Malgré la présence de quatre pôles majeurs dotés d'équipements culturels diversifiés, c'est tout de même au nord du Grand Amiénois que l'on observe les densités d'emplois les plus faibles⁴. De plus, certains équipements intermédiaires tels que les salles culturelles sont bien souvent absentes des pôles intermédiaires dans lesquels il serait envisageable de les retrouver.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) : un enjeu fondamental d'aménagement du territoire

L'accessibilité au haut débit est un enjeu d'avenir majeur pour le Grand Amiénois et pour la Somme dans son ensemble. Les besoins ne cessent d'augmenter, aussi bien en ce qui concerne le débit fixe (multiplication des équipements numériques, augmentation des débits unitaires, etc.) que le débit mobile (augmentation de la navigation Internet par téléphonie mobile, etc.). De plus, il ressort d'enquêtes européennes récentes⁵ que la qualité de l'offre télécom d'un territoire est depuis quelques années déjà, le troisième critère d'implantation des entreprises, devant les infrastructures de transports. Regroupant 24 EPCI de la Somme ainsi que le conseil général, le syndicat mixte Somme Numérique qui a la charge de l'aménagement numérique du territoire sur le département s'est fixé pour objectif « la FttH⁶ pour tous à l'horizon 2030 » avec une étape intermédiaire de 70 % de couverture dans 10 ans. En parallèle, quatre EPCI tests dont deux dans le Grand Amiénois (Val de Somme et Val de Nièvre et environs) seront invités à adopter la stratégie « 100 % FttH » en 10 ans⁷. Cette ambitieuse stratégie, qui vise l'accès au très haut débit pour tout le département, s'appuiera sur la boucle de fibre optique « Philéas Net » de 830 km déjà installée et fera suite aux efforts menés depuis 2008 pour rendre tous les territoires de la Somme éligibles au haut débit. Fondamentale pour l'aménagement du territoire, cette stratégie a pour objectif de combattre ce nouveau facteur d'exclusion que représente une pratique différenciée des TIC selon le niveau de formation, le revenu des ménages ou encore le lieu de vie. Cet objectif est d'autant plus prégnant que le Grand Amiénois reste un territoire très largement rural.

³Recensement des équipements sportifs (RES), 2010

⁴Recensement INSEE de la population 2007 au lieu de travail et exploitation complémentaire

⁵European Cities Monitor - Cushman & Wakefield, 2009

⁶« Fiber to the Home » ou « Fibre optique jusqu'à la maison » en français

⁷Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Somme (SDTAN), conseil général de la Somme – Somme Numérique, Novembre 2011

9. Équipement commercial

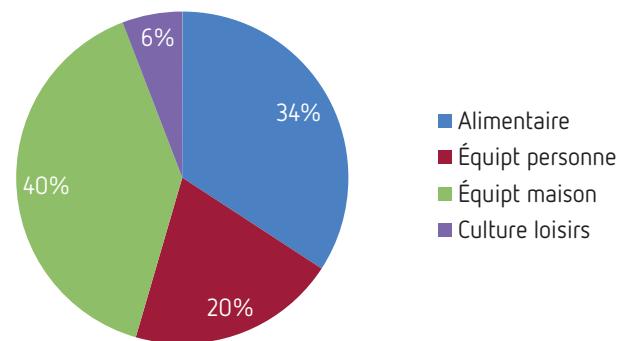
Le commerce joue un rôle prépondérant dans l'aménagement du territoire. Il participe tout d'abord au maillage de l'offre d'équipements, par sa vocation à couvrir certains besoins fondamentaux des habitants. À cet égard, l'appareil commercial du Grand Amiénois semble bien remplir ce rôle, grâce à une offre diversifiée et à un maillage territorial dense. Il permet également au territoire d'étendre son influence économique, grâce à une aire d'attraction qui dépasse les limites du pays. Enfin, d'un point de vue socio-économique, le commerce impacte fortement les pratiques des usagers, notamment en termes de déplacements.

9.1 Un territoire bien équipé sur le plan commercial

Des densités élevées

Répartition du plancher commercial des + de 300 m² par famille d'activité en 2010

Source : AID Observatoire



Avec un total de 5 700 établissements commerciaux et artisanaux recensés en 2010 (y compris services aux particuliers et restauration), le pays du Grand Amiénois enregistre une densité de 17 établissements pour 1 000 habitants, ce qui le situe dans les fourchettes hautes au niveau national. Les activités commerciales stricto sensu représentent 35 % des établissements, ce qui positionne le pays dans une moyenne correcte.

Le pays compte 271 grandes surfaces de plus de 300 m² de surface de vente en 2010, soit un plancher commercial de 355 630 mètres carrés. La densité commerciale totale (alimentaire et non-alimentaire), égale à 1 065 m² pour 1 000 habitants, se situe dans la moyenne nationale. On observe une répartition équilibrée entre l'alimentaire, qui représente un tiers des grandes surfaces, et le non-alimentaire.

Un territoire bien maillé

L'armature commerciale du Grand Amiénois s'organise en quatre niveaux d'équipement commercial, qui se distinguent en fonction de la taille et du poids économique des pôles commerciaux, ainsi que du type et de la diversité des activités commerciales présentes.

Communes disposant de commerces supérieurs à 1 000 m² de surface de vente à la date d'approbation du SCOT :

EPCI	Commune	Nbre enseignes > 1 000 m ² SV en 2009	Autorisations accordées en CDAC entre 2009-2012
CA Amiens Métropole	AMIENS	40	4
	BOVES	1	1
	CAMON	3	1
	DURY	8	
	GLISY	8	4
	LONGUEAU	4	3
	PONT-DE-METZ	1	
	POULAINVILLE	1	
	RIVERY	9	
	SALEUX	1	
	SALOUEL	1	
CC Bocage-Hallue	FLESSELLES	1	
	VILLERS-BOCAGE	1	
CC de la Région de Oisemont	OISEMONT	2	1
CC du Doullennais	DOULLENS	4	3
CC du Pays du Coquelicot	ALBERT	6	
	MÉAULTE		2
CC du Sud-Ouest Amiénois	AIRAINES	2	1
	GAUVILLE	2	
	POIX-DE-PICARDIE	1	
	QUEVAUVILLERS	1	
CC du Val de Nièvre et environs	BERTEAUCOURT-LES-DAMES		1
	FLIXECOURT	6	
	VILLE-LE-MARCLET		1
CC du Val de Noye	AILLY-SUR-NOYE	1	1
CC du Val de Somme	CORBIE	2	
	FOUILLOY	1	1
	VILLERS-BRETONNEUX	2	2

Sources : Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la Somme, 2009 et Préfecture de la Somme, 2009-2012

L'équipement commercial de proximité est porté par une trentaine de pôles répondant avant tout aux achats courants. Ces pôles disposent d'une offre diversifiée en commerces et services de proximité et d'une ou plusieurs moyennes surfaces alimentaires.

Dans les territoires ruraux ou en périphérie d'agglomération, l'équipement commercial associe généralement une desserte alimentaire et une réponse, parfois incomplète, à des besoins occasionnels. Deux niveaux sont à distinguer : certains pôles, tels que Poix-de-Picardie, Airaines ou Ailly-sur-Noye, bénéficient d'une desserte intercommunale, tandis que d'autres, tels que Rivery, Salouël ou Camon, implantés le long d'axes routiers majeurs, bénéficient d'une aire d'attraction plus large.

Les centres urbains du pays (Albert, Doullens, et à un niveau moindre Flixecourt et Corbie / Fouilloy / Villers-Bretonneux), disposent d'un équipement relativement diversifié. Celui-ci répond à des besoins courants (quotidiens, hebdomadaires) et occasionnels, et couvre les besoins de bassins de population d'une taille comprise entre 20 000 et 30 000 habitants.

Enfin, le pays est également doté d'un équipement commercial d'envergure métropolitaine, porté par quatre pôles d'agglomération. À travers son offre commerciale de centre-ville et de périphérie, Amiens dispose d'une offre importante dans tous les secteurs d'activités, qui répond aussi bien à des besoins hebdomadaires (supermarchés, hypermarchés), occasionnels (équipement de la personne, biens culturels, bricolage, jardinage, etc.) qu'exceptionnels (mobilier, automobile, électroménager, etc.).

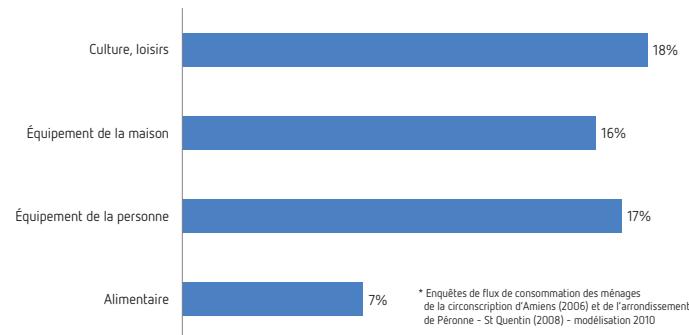
9.2 Un bassin de consommation attractif et qui rayonne largement

Le budget annuel des ménages du Grand Amiénois consacré à l'achat de produits ou de biens alimentaires et non-alimentaires, appelé « dépense commercialisable », a été estimé à 1 841 millions d'euros en 2010.

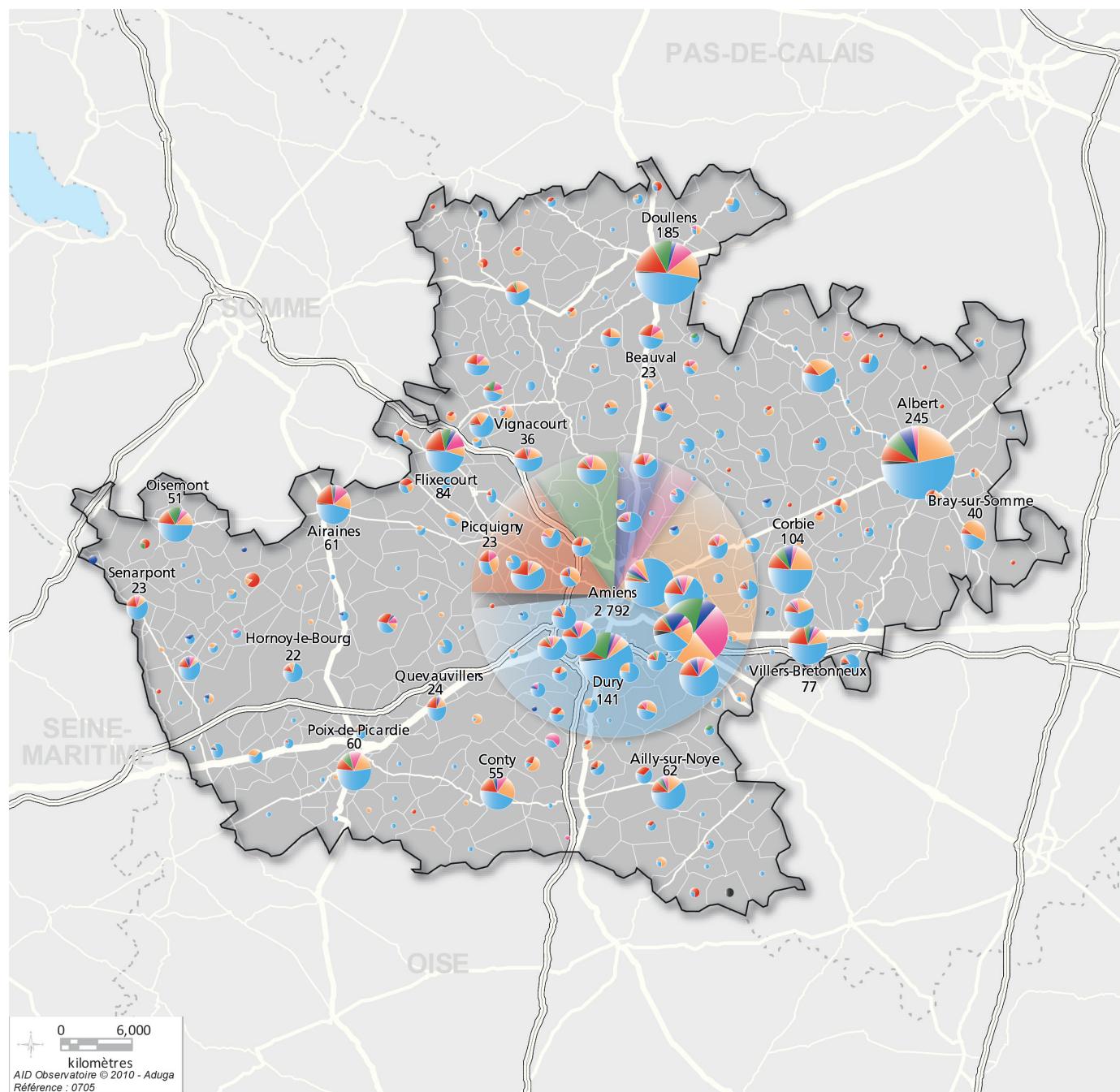
Une faible évasion commerciale

Niveau d'évasion commerciale à l'échelle du pays du Grand Amiénois par famille de produits

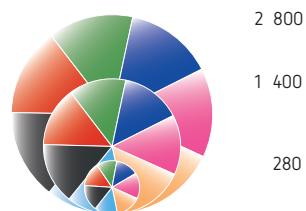
Source : AID Observatoire*



> Répartition des activités commerciales et artisanales en 2010



Répartition de l'offre commerciale par famille de produits (nb activités)



- Alimentaire
- Équipement de la personne
- Équipement de la maison
- Culture/Loisirs
- Café/hôtel/restaurant
- Services
- Autres

Sources : AID Observatoire d'après CCI d'Amiens – Picardie et CMA de la Somme

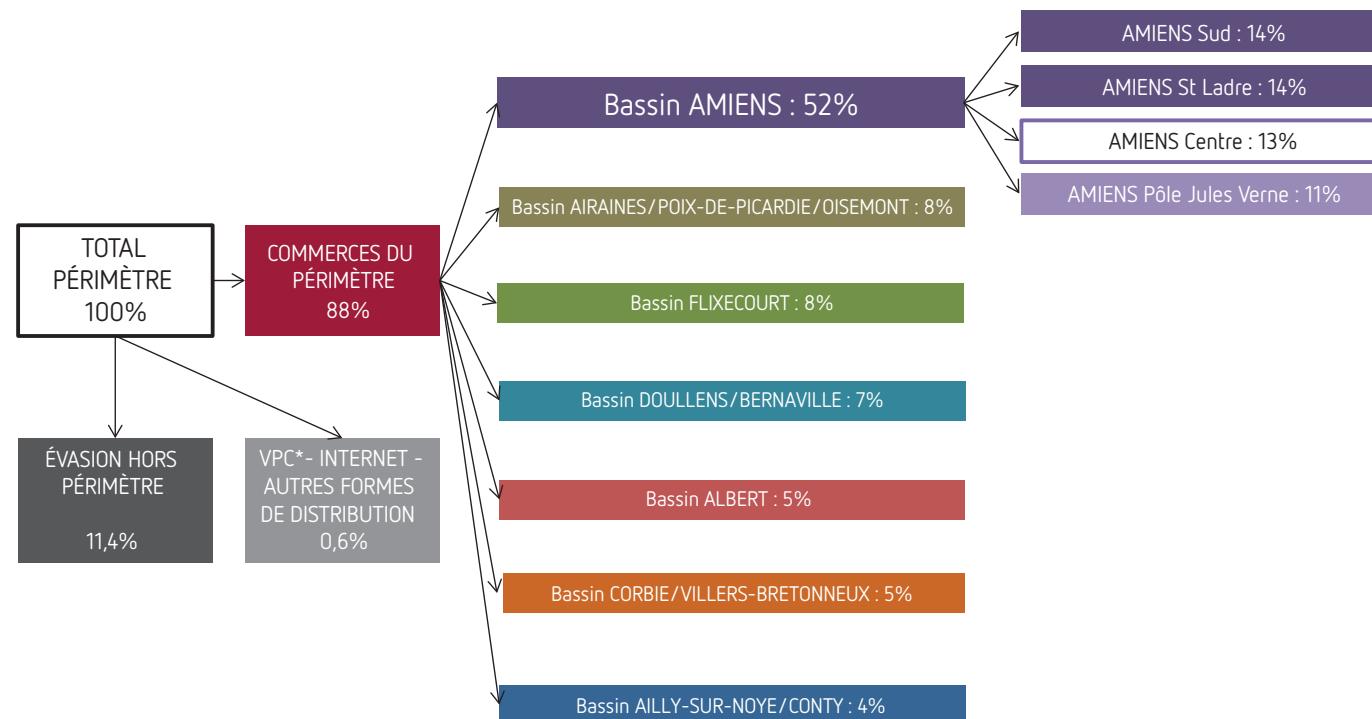
Une faible part de la dépense commercialisable est réalisée à l'extérieur du périmètre du pays. Le taux d'évasion commerciale du Grand Amiénois, de l'ordre de 12 % s'avère inférieur à celui de territoires de taille similaire (20 % environ).

Le taux d'évasion alimentaire se situe en-deçà de 10 %, seuil jugé incompressible compte tenu de la taille du territoire et de la présence de pôles concurrentiels limitrophes pour les habitants des franges du territoire (Auxi-le-Château, Beauvais, Abbeville, etc.).

Le taux d'évasion non-alimentaire est globalement faible et homogène par famille de produits, situation plutôt atypique (dominante équipement de la personne habituellement marquée).

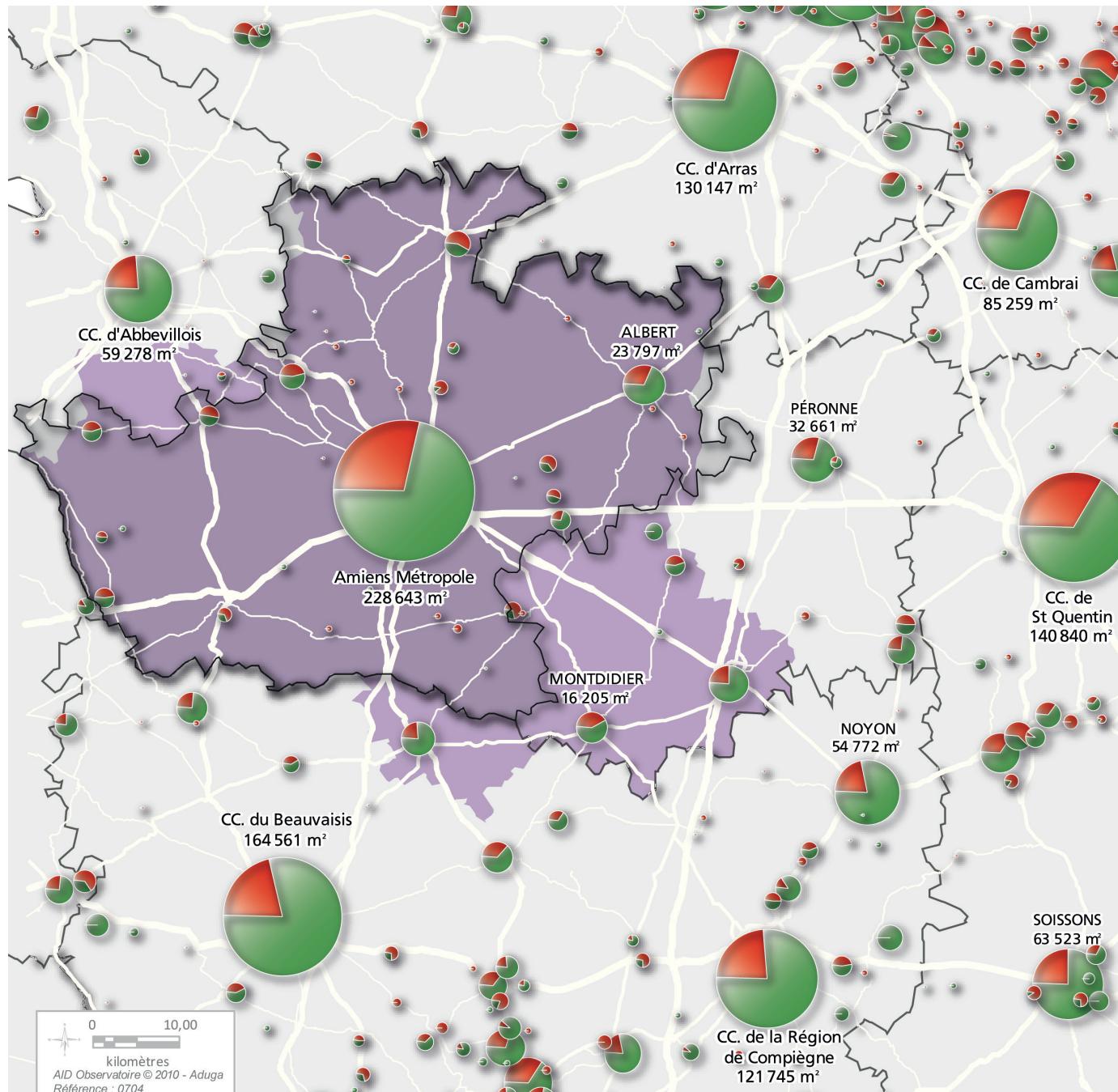
Parmi les dépenses effectuées à l'intérieur du périmètre, le bassin d'Amiens en capte plus de la moitié, comme l'indique la répartition des dépenses commercialisables générées par les résidents du Grand Amiénois :

Répartition des dépenses commerciales générées par les résidents du Grand Amiénois

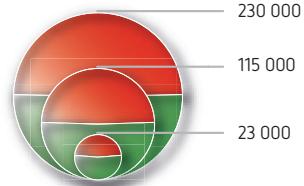


*VPC = vente par correspondance

> Environnement commercial du Grand Amiénois en 2008



Plancher commercial
en m²



Alimentaire
Non-alimentaire

Bassin de consommation
Périmètre de la zone de chalandise non-alimentaire

Source : AID Observatoire d'après DDCCRF

Un bassin de consommation de 400 000 habitants

Par sa densité et sa localisation, l'équipement commercial du Grand Amiénois couvre un vaste bassin de consommation. Le relatif éloignement des villes de taille supérieure à Amiens (Lille et Paris), localisées à 150 kilomètres environ de la capitale picarde, et donc l'absence de pôle commercial de taille supérieure à moins d'une heure de distance, lui assure une autonomie et une bonne emprise commerciale.

Les contours de ce bassin de consommation sont délimités par les pôles situés aux frontières du pays du Grand Amiénois, dont la fonction commerciale est susceptible d'attirer les consommateurs résidant aux franges du territoire. Il s'agit de Saint-Quentin, Beauvais, Arras et dans une moindre mesure Abbeville. D'autres pôles commerciaux limitrophes, d'envergure locale, rayonnent sur les franges du Grand Amiénois (Péronne, Montdidier, Moreuil, Granvilliers, Auxi-le-Château) et engendrent de ce fait des phénomènes d'évasion commerciale pour des achats hebdomadaires et occasionnels.

9.3 Des impacts socio-économiques importants

La majorité des dépenses captées par les grandes surfaces

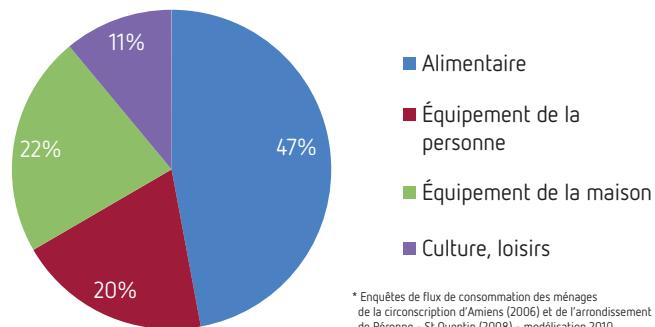
La répartition en quatre grandes familles de produits s'avère conforme aux moyennes nationales. Parmi les formes de vente, près de trois quarts des dépenses sont réalisées en grandes surfaces. Quelle que soit la nature des achats, on observe un écart de trois points avec les moyennes nationales.

Près de la moitié de la dépense commercialisable est consacrée aux achats alimentaires. La structure des dépenses se caractérise par une part très faible des marchés non-sédentaires, y compris les circuits courts de distribution, ce qui peut paraître surprenant pour un territoire majoritairement rural (seulement 15 marchés sont recensés en 2010 à l'échelle du pays).

Concernant les achats non-alimentaires, la part de marché des grandes surfaces spécialisées est bien plus importante qu'au niveau national (38 % contre 31 %), ce qui s'explique par une forte présence territoriale de ce type de format de points de vente, qui représente deux tiers du plancher commercial en non-alimentaire. La vente à distance atteint une part de marché relativement élevée (7 % des achats non-alimentaires, ce taux atteignant 10,5 % sur le marché du prêt-à-porter), en raison d'un recours plus fréquent aux achats par Internet et aux achats en VPC (catalogue), traditionnellement réalisés en milieu rural.

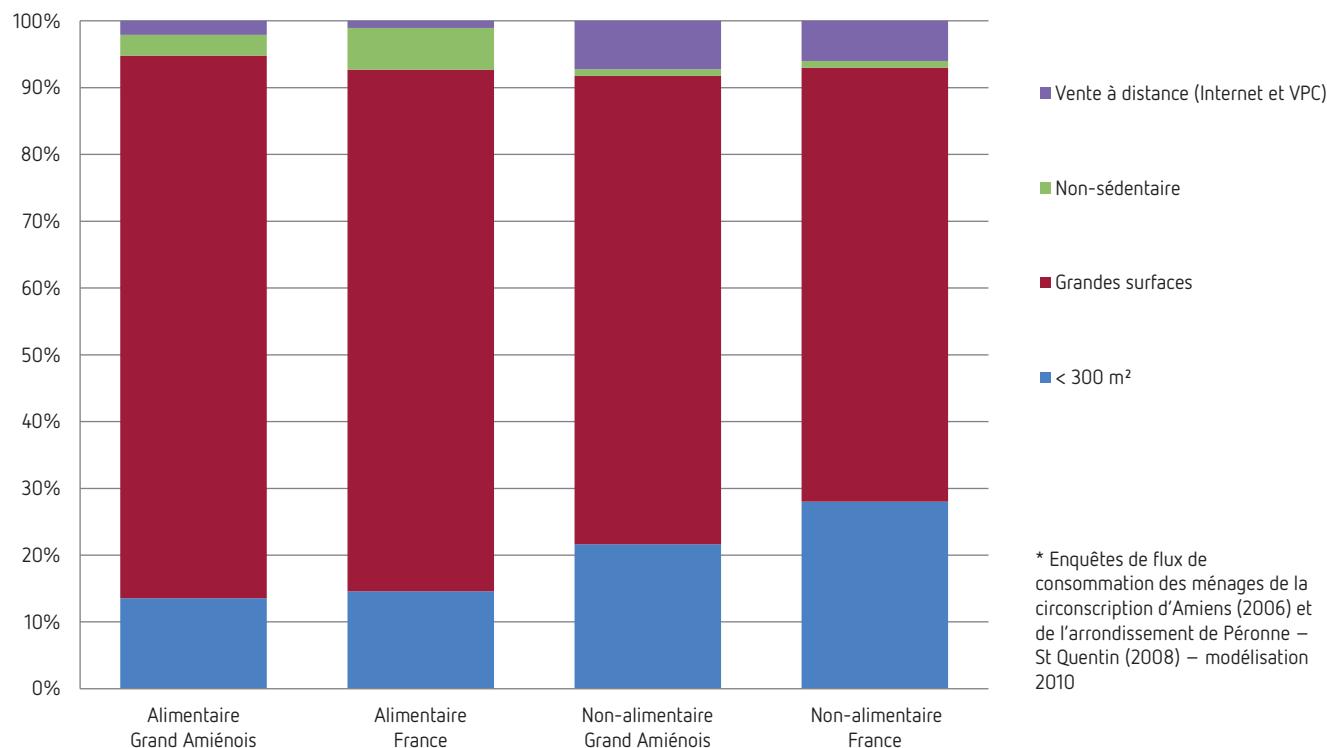
Structure des dépenses commercialisables des ménages du Grand Amiénois en 2010

Source : AID Observatoire*



Structure des dépenses commercialisables des ménages du Grand Amiénois en 2010 par circuit de distribution

Source : AID Observatoire *



Une activité qui génère de nombreux déplacements

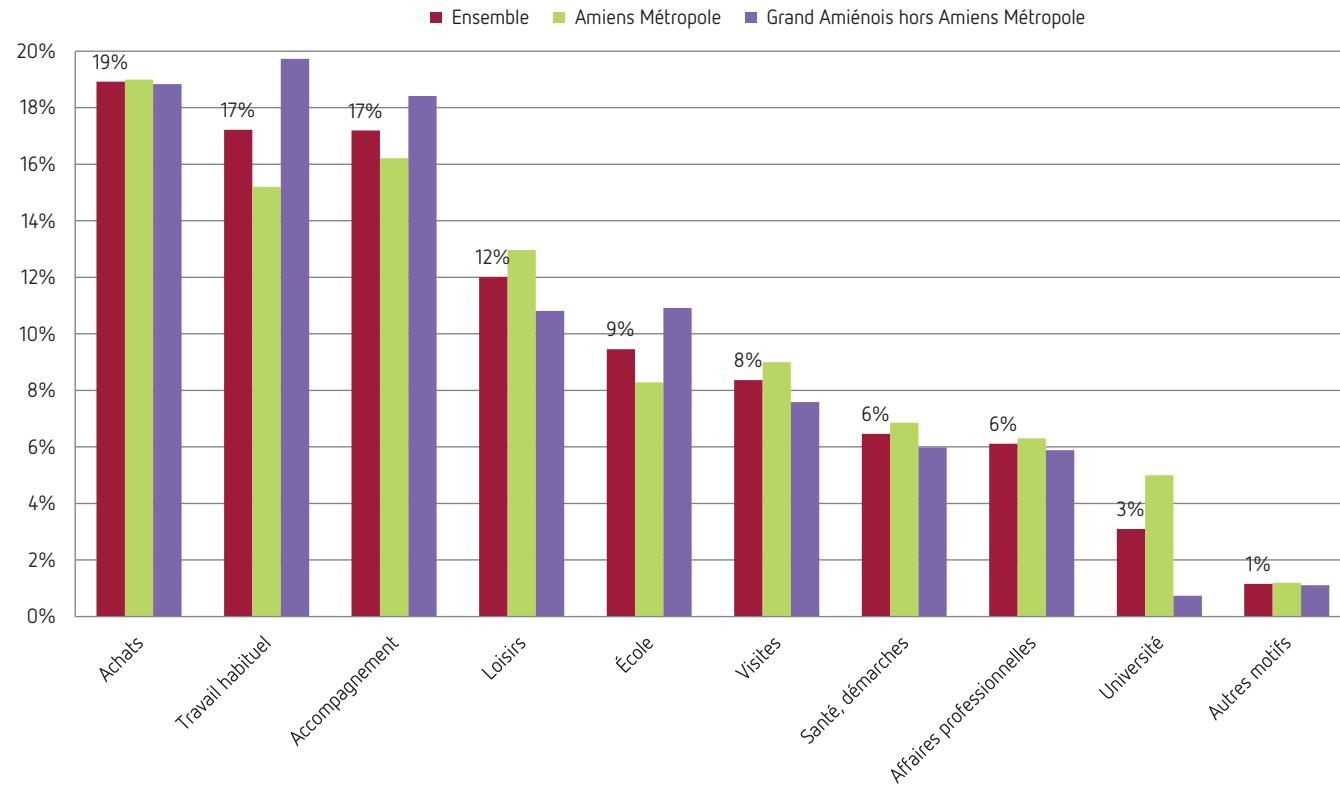
En 2010, on recense 138 000 déplacements pour achats au cours d'un jour moyen de semaine, soit 19 % des déplacements effectués quotidiennement dans le Grand Amiénois (hors retour au domicile). Après le travail, les achats représentent le deuxième motif de déplacement en semaine (en cumulant travail habituel et affaires professionnelles), et le premier le samedi. Hors week-end, les déplacements pour achats vers des petits et moyens commerces sont plus fréquents que ceux vers les grandes surfaces. Ce phénomène est souvent observé dans d'autres territoires mais pas toujours avec une telle ampleur.

Une utilisation dominante de la voiture

La voiture (conducteur et passager) constitue toujours le mode dominant pour réaliser des déplacements pour achats, et quasi hégémonique pour les grandes surfaces (81 %). Néanmoins, la marche reste très utilisée pour accéder aux petits et moyens commerces (45 %). D'un point de vue de la géographie commerciale, la voiture apparaît comme le mode quasi-exclusif emprunté pour se rendre dans les centres commerciaux périphériques. Seuls les centres situés en zone dense (Les Halles, Amiens 2, Intermarché de la route d'Abbeville) présentent des taux d'accès à pied non négligeable (jusqu'à 66 % pour Les Halles).

Activités motivant les déplacements selon le lieu de résidence

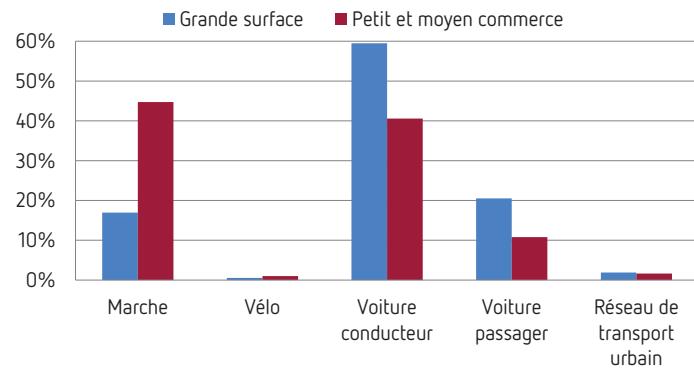
Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



108

Mode d'accès selon le type de magasin

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



10. Économie, emploi

Le portrait économique du pays montre deux facettes d'un même territoire. D'un côté, la présence de la capitale régionale picarde est aisément détectable, du fait des fonctions qui s'y développent, des emplois qu'elle concentre, et des établissements qu'elle accueille. D'un autre côté, la tradition industrielle conserve une forte empreinte sur l'économie locale, plus particulièrement sur la ressource humaine du Grand Amiénois, qui malgré une offre de formation relativement diversifiée, peine à accéder à l'emploi.

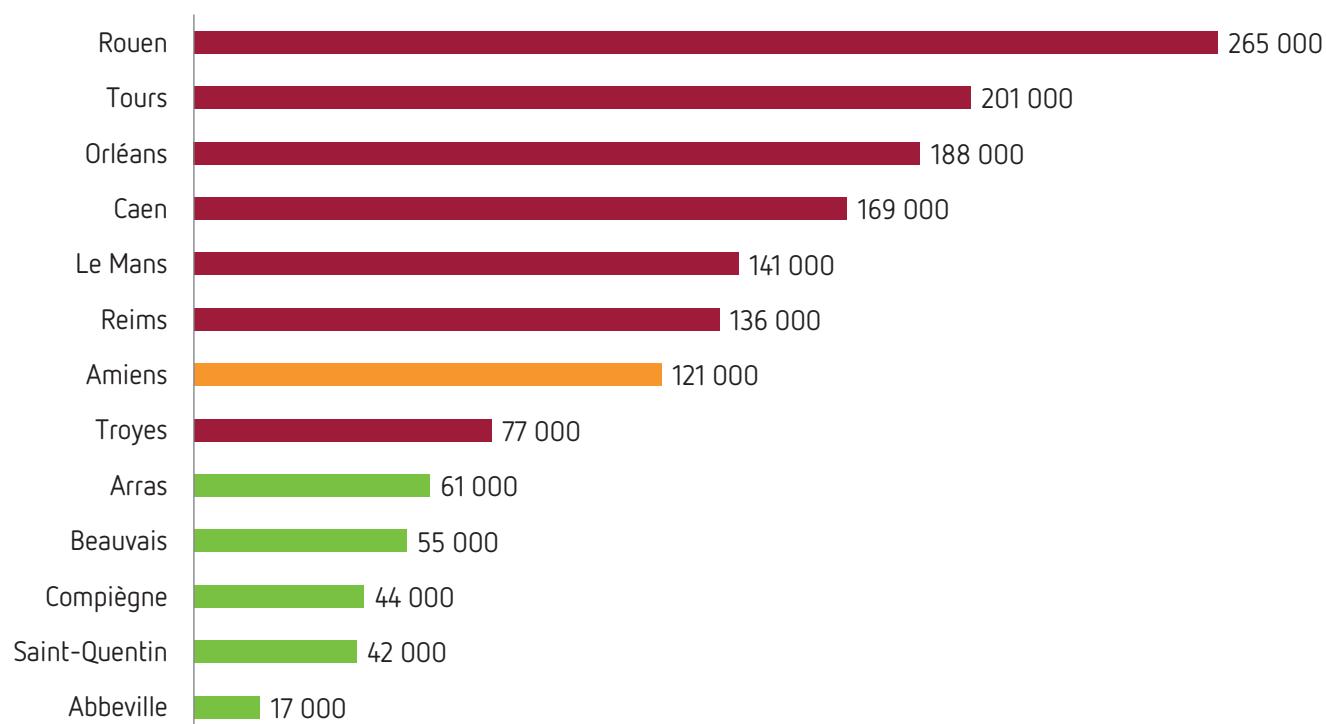
10.1 Un bassin d'emplois de taille modeste à dominante tertiaire

Le premier bassin d'emploi régional

Le Grand Amiénois compte 136 000 emplois, ce qui représente les deux tiers des emplois de la Somme et 20 % des emplois régionaux. Comparativement aux aires urbaines du grand Bassin parisien, il s'agit d'un bassin de taille moyenne, qui enregistre 413 emplois pour 1 000 habitants en 2008 (en hausse de 41 points par rapport à 1999), soit une densité moins élevée que dans les aires urbaines du grand Bassin parisien (424 emplois pour 1 000 habitants) et les aires urbaines voisines (435 emplois pour 1 000 habitants).

Nombre d'emplois des aires urbaines en 2008

Source : emplois au lieu de travail, INSEE, 2008

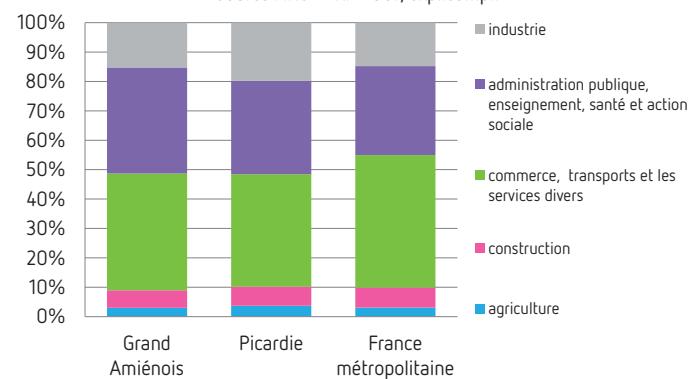


Des emplois majoritairement tournés vers les services à la population, résidente ou extérieurement

Le pays du Grand Amiénois se distingue du profil régional par une plus forte part d'emplois de type tertiaire (plus des trois quarts des emplois) et une moindre part d'emplois industriels. Cette spécificité est en partie liée au poids du secteur public, présent non seulement dans la capitale régionale, compte tenu de ses fonctions administratives, mais également dans les communautés de communes. En revanche, la part des autres emplois tertiaires, de type services marchands et transport est plus faible qu'à l'échelle nationale.

Les emplois par secteur d'activité en 2007

Source : INSEE RP 2007, expl.compl.



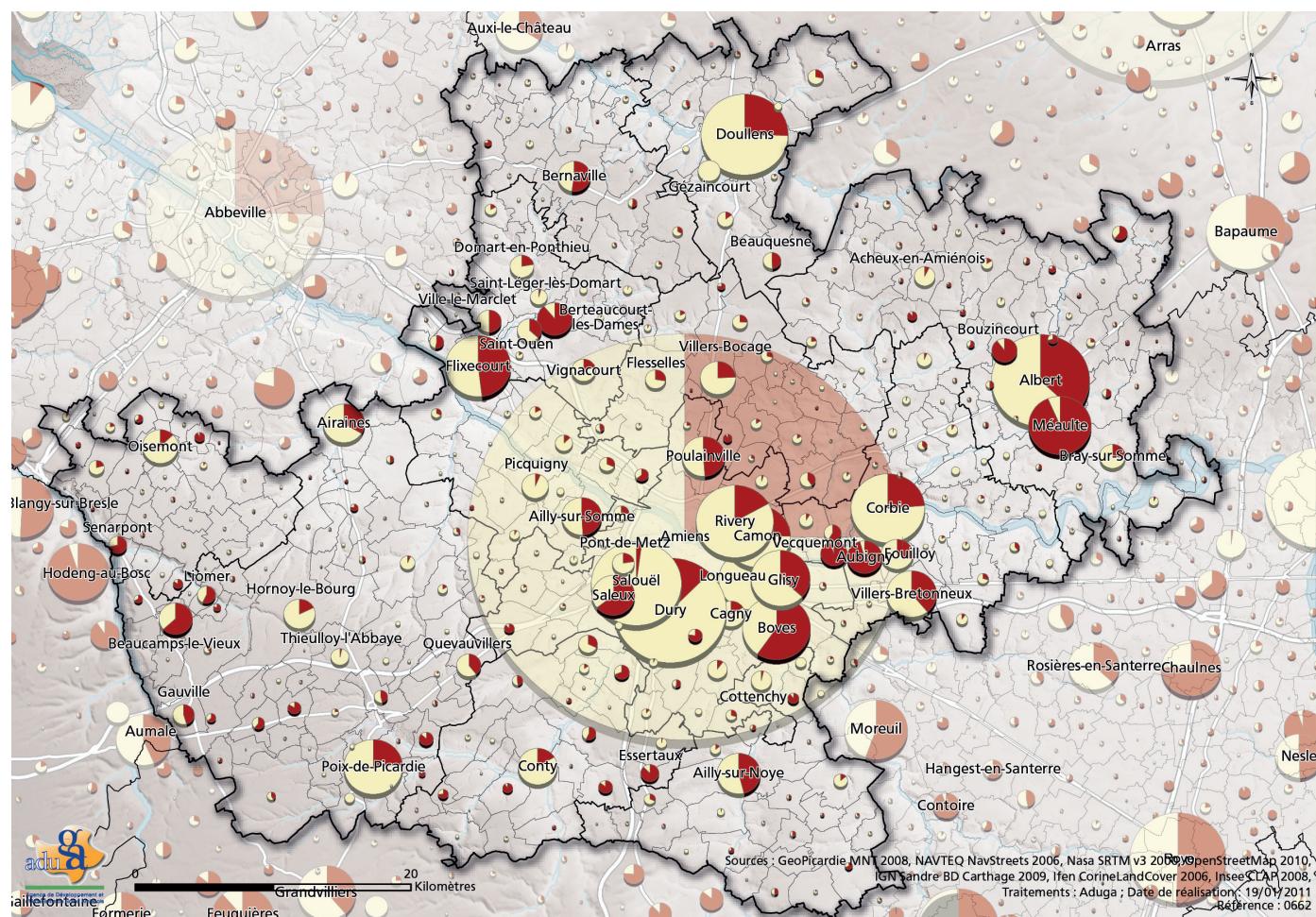
25 000 emplois dans les fonctions métropolitaines

L'INSEE a recensé cinq fonctions économiques concentrées dans les métropoles et qui contribuent à leur rayonnement¹. Un emploi sur cinq est concerné dans l'aire urbaine d'Amiens. La gestion arrive en tête (13 % de l'emploi total), tandis que la conception-recherche et la fonction culture-loisirs pèsent peu dans l'emploi de l'aire urbaine amiénoise (moins de 2 % de l'emploi total).

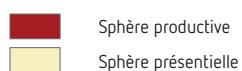
¹Les cinq fonctions métropolitaines sont : le commerce interentreprises, la gestion, les prestations intellectuelles, la culture et les loisirs, la conception-recherche.

Des pôles à dominante productive

> Emploi par sphère économique en 2008



Emploi par sphère productive



Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, Insee CLAP 2008, Traitements : Aduga ; Date de réalisation : 19/01/2011
Référence : 0662

Les activités productives produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les activités présenteielles sont les activités visant la satisfaction des besoins de personnes résidentes ou de passage.

La capitale régionale constitue le premier bassin productif du Grand Amiénois. Elle compte en effet près de 23 000 emplois salariés dits «productifs», soit les deux tiers des effectifs du pays, principalement recensés dans les grandes zones industrielles amiénoises (zone d'activités de Montières, Espace industriel nord).

D'autres secteurs géographiques se caractérisent par une proportion d'emplois productifs supérieure à la moyenne :

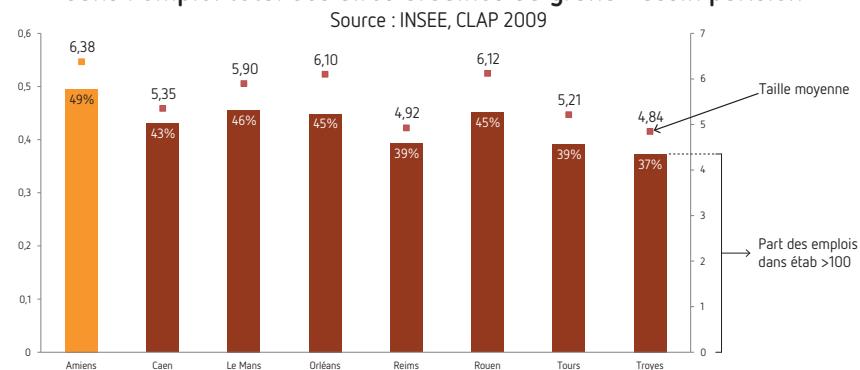
- dans la région d'Albert, où s'est constitué le pôle hydraulique et mécanique à partir des années 1990. Il représente à l'heure actuelle une grappe d'une vingtaine d'entreprises employant environ 2 000 salariés en 2011, dans des activités liées à la filière aéronautique ;
- dans le Val de Nièvre, où malgré la baisse continue des effectifs de la filière du textile, illustrée par la fermeture en 2009 de la Manufacture française des sièges, la reconversion amorcée dans les années 1990 a permis le maintien d'une économie productive, désormais tournée vers l'agroalimentaire et la filière transport-logistique ;
- à l'est de l'agglomération d'Amiens et dans le Val de Somme, secteur caractérisé par l'implantation de grands établissements industriels, dans les filières agroalimentaire (Roquette, Nestlé), de la chimie (Metarom) et de la logistique (Clarins, Chantelle) ;
- le sud-ouest présente quant à lui quelques pôles productifs, essentiellement tournés vers des activités artisanales ou agroalimentaires.

Un tissu économique marqué par le poids des grands établissements

En 2009, la taille moyenne d'un établissement du Grand Amiénois est de 5,9 salariés, soit la taille la plus élevée des aires urbaines du grand Bassin parisien. Ce chiffre peut paraître surprenant, sachant que les établissements de moins de 10 salariés représentent plus de 90 % des 21 000 établissements que compte le pays. Mais ceux-ci pèsent peu en nombre d'emplois. À l'inverse, les établissements supérieurs à 100 salariés emploient plus de 55 000 personnes, soit 49 % des emplois salariés, contre 43 % en moyenne dans les aires urbaines du grand Bassin parisien.

Les grands établissements, industriels ou tertiaires, sont donc très présents dans le Grand Amiénois, qui accueille au total une centaine d'établissements de 200 salariés ou plus.

Taille moyenne des établissements et poids des grands établissements dans l'emploi total des aires urbaines du grand Bassin parisien



Avec environ 5 750 salariés, le Centre hospitalier universitaire d'Amiens Picardie est le premier employeur du pays, suivi de près par les collectivités locales (communauté d'agglomération, département, région).

L'usine Aerolia de Méaulte (ex-Airbus) figure comme le premier employeur industriel du Grand Amiénois, avec plus de 1 300 salariés. Les autres grands établissements se situent majoritairement à Amiens, plus particulièrement dans l'Espace industriel nord et la zone d'activités de Montières.

Les centres de relation client (Coriolis, Intracall Center, Médiamétrie) arrivent en tête des grands établissements tertiaires. Ils emploient entre 400 et 750 personnes chacun à Amiens. Avec une croissance forte depuis sa création en 2004, le centre de services Logica devrait atteindre la même taille que ces derniers à moyen terme.

C'est enfin dans le secteur de la grande distribution que l'on retrouve les plus grands établissements : les trois hypermarchés de la métropole amiénoise (Auchan, Carrefour et Géant) emploient en effet plus de 1 000 salariés au total.

Les établissements industriels du Grand Amiénois de plus de 200 salariés en 2009

Plus de 1 000 salariés	
Aerolia (ex-Airbus)	Méaulte
Goodyear Dunlop	Amiens
De 500 à 1 000 salariés	
Valeo Embrayages	Amiens
Procter & Gamble	Amiens
De 200 à 500 salariés	
Whirlpool	Amiens
Faiveley Transport	Amiens
Atac	Amiens
Nestle Purina Petcare	Aubigny
Mersen (ex-Carbone Lorraine)	Amiens
Groupe Bigard	Flixecourt
Ajinomoto Eurolysine	Amiens
JPR	Amiens
Nutribio	Doullens
Tubesca	Ailly/Noye
Chantelle	Corbie
Segula Manufacturing	Albert
Laboratoire Unither	Amiens

Source : INSEE, CCI Amiens Picardie

10.2 Un territoire bénéficiant d'une ressource humaine jeune, mais peu qualifiée

Des taux d'activité plus faibles qu'à l'échelle nationale

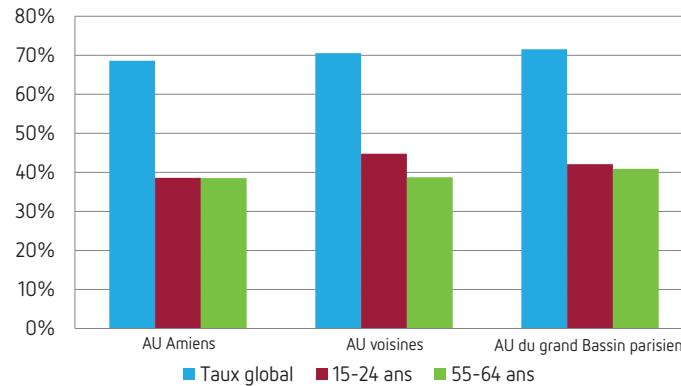
Le Grand Amiénois compte près de 154 000 actifs, soit 69 % de la population en âge de travailler. Ce taux d'activité est légèrement inférieur au taux picard (71 %) et national (72 %). Un tel écart est également observable entre l'aire urbaine amiénoise et les aires urbaines du grand Bassin parisien.

Il s'explique par des taux d'activité plus faibles chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et chez les plus de 55 ans.

Concernant plus particulièrement le taux d'activité des jeunes, l'aire urbaine d'Amiens enregistre 6 points de moins que les aires urbaines voisines, ce qui peut s'expliquer par la forte proportion d'étudiants parmi la population amiénoise, et par conséquent un grand nombre de jeunes entrant plus tardivement dans la vie active.

Taux d'activité des aires urbaines (AU) en 2007

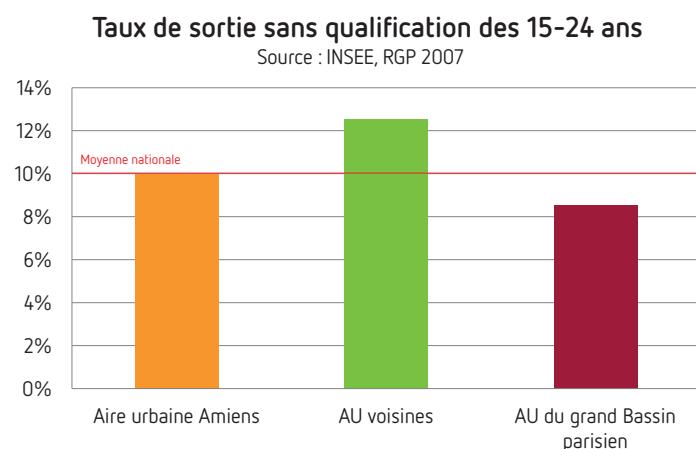
Source : INSEE, RGP 2007



Des niveaux de qualification et de formation peu élevés

À l'instar de la région Picardie, le pays du Grand Amiénois se caractérise par un niveau de qualification peu élevé : un habitant sur quatre ne possède aucun diplôme, contre un sur cinq à l'échelle nationale et un sur six dans les autres aires urbaines du grand Bassin parisien. À l'inverse, seulement 20 % des habitants possèdent un diplôme supérieur au Bac, soit 3 points de moins qu'au niveau national.

Le bassin de population possède un niveau de formation relativement faible : 10 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sortent du système de formation sans aucune qualification et le taux d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur reste inférieur à la moyenne nationale. Le taux d'échec en première année universitaire s'élève par ailleurs à 40 à 50 % parmi les étudiants inscrits en première année.

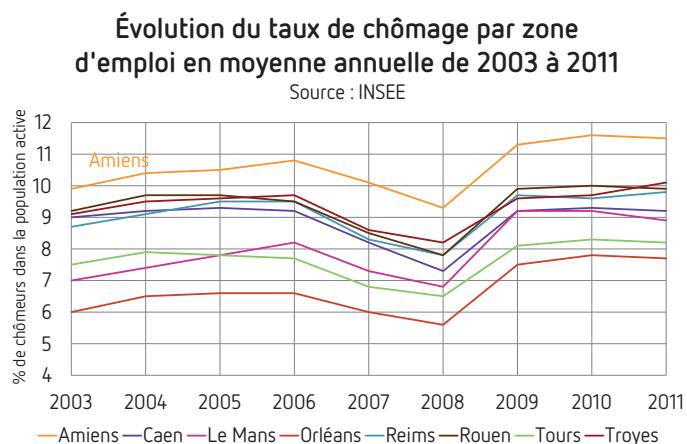


Un taux de chômage élevé

Le faible niveau de qualification rend l'accès à l'emploi plus difficile et impacte le marché du travail. Parmi les zones d'emploi du grand Bassin parisien, Amiens demeure celle qui enregistre le taux de chômage le plus élevé depuis 1999. Les demandeurs d'emploi représentent 11,3 % de la population active en 2009.

Les taux d'emploi du Grand Amiénois sont par conséquent plus faibles qu'ailleurs : 60 % des personnes en âge de travailler occupent un emploi, contre 62 % en Picardie et 64 % en France métropolitaine.

Touchés par un chômage nettement plus fort que dans les autres métropoles du grand Bassin parisien, les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont moins nombreux à occuper un emploi (moins de 30 %, contre 34 % aux niveaux régional et national).



10.3 Une offre de formation dominée par l'université Picardie Jules Verne

Amiens se distingue des autres villes du grand Bassin parisien et des villes de Picardie et du Nord - Pas-de-Calais par une offre de formation plus généraliste, les filières spécialisées y étant moins représentées (universités de technologie, écoles de commerce-gestion, école d'art et culture, écoles paramédicales et sociales et autres spécialités).

L'offre d'enseignement supérieur est essentiellement portée par l'université de Picardie Jules Verne puisqu'elle représente 80 % des effectifs étudiants amiénois (IUT et IUFM compris). Fondée en 1969, l'UPJV compte parmi les universités françaises de taille modeste, avec un peu moins de 20 000 étudiants sur le site d'Amiens en 2009. L'évolution des effectifs est stable, mais des différences sont constatées selon les disciplines : on assiste à une baisse du nombre d'étudiants en sciences parallèlement à une forte augmentation des effectifs en médecine et pharmacie.

À l'offre universitaire, tournée vers un bassin de population local et régional, viennent s'ajouter quatre grandes écoles dont l'aire de recrutement est nationale : l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE), le groupe Sup de Co Amiens-Picardie comprenant l'École supérieure de commerce et l'Institut supérieur d'administration et de management (l'ISAM), l'École supérieure d'art et de design (ESAD) et le Conservatoire national des arts et métiers de Picardie (CNAM).

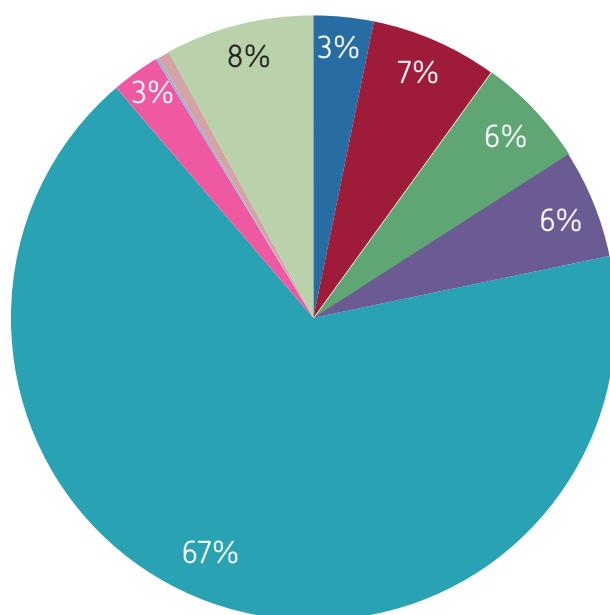
En termes de formation continue, c'est également l'UPJV, grâce à sa Direction de l'éducation permanente, qui propose le plus grand nombre et le plus large éventail de formations, principalement aux niveaux Bac+3 et plus. Le CNAM Picardie et l'IUT sont également orientés vers des formations supérieures (Bac+2 et Bac+3 essentiellement), alors que l'AFPA est plutôt tournée vers des formations de niveau BEP-CAP et Bac, débouchant sur des emplois moins qualifiés.

Établissements de formation continue <small>(Source : portail de la formation - CR Picardie)</small>	Nombre de formations dispensées en 2010
DEP - UPJV	108
CNAM Picardie	29
AFPA Amiens	25
IUT d'Amiens	15

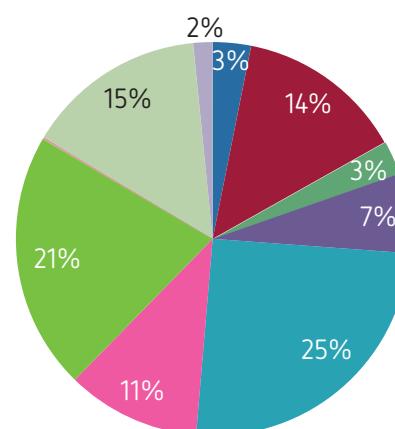
Répartition des effectifs étudiants par filière 2009-2010

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

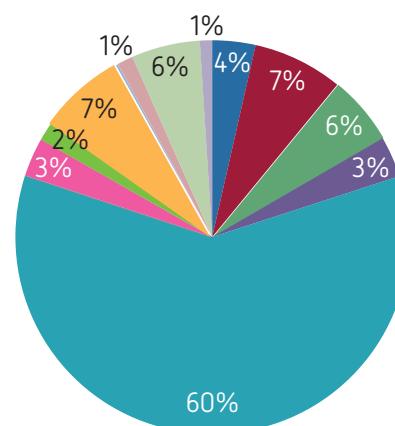
Unité urbaine d'Amiens



Unités urbaines voisines



Unités urbaines du grand Bassin parisien



- Classes préparatoires
- STS
- IUT
- IUFM
- Universités
- Grands établissements
- Instituts nationaux polytechniques
- Autres formations d'ingénieurs
- Universités de technologie
- Écoles normales supérieures
- Établissements d'enseignement universitaire privés
- Écoles de commerce gestion et comptabilité
- Écoles juridiques et administratives
- Écoles supérieures art et culture
- Écoles paramédicales et sociales
- Autres écoles de spécialités diverses

11. Infrastructures et déplacements

Le Grand Amiénois se situe à la croisée de nombreuses infrastructures, tant routières que ferroviaires. Les relations en transports collectifs avec les principales villes de Picardie et des régions voisines sont développées, en particulier avec Paris et Abbeville, mais l'accès en transports collectifs au réseau TGV ou aux grands aéroports internationaux (Roissy, Beauvais) n'est pas optimal.

Le pays bénéficie d'une bonne couverture en termes de desserte autoroutière et ferroviaire, excepté au nord, et compte deux infrastructures aéroportuaires. Si le TER offre un bon niveau de service, ce n'est pas encore le cas du réseau interurbain d'autocar et du réseau urbain dont la clientèle est principalement constituée de « captifs¹ ».

Les habitants du Grand Amiénois privilégient la voiture et la marche pour se déplacer et 63 % de leurs déplacements tous modes, excepté la marche, ont au moins une extrémité dans l'agglomération amiénoise.

11.1 Un pays traversé par de nombreuses infrastructures

Un territoire à la croisée d'axes de transit routier

Situés à l'écart des grands axes autoroutiers jusqu'en 1994, le Grand Amiénois et la capitale régionale se situent désormais à la croisée d'axes de transit autoroutiers les mettant en relation avec Paris et la Côte d'Opale par l'A16, la côte normande et Reims par l'A29. Les autoroutes A1 (Paris – Lille) et A28 (Abbeville – Rouen – Le Mans – Tours) frôlent respectivement l'est et l'ouest du Grand Amiénois. La voie rapide RD934 complète ce réseau en reliant Amiens à l'A1 au niveau de Roye. Seul le nord du Grand Amiénois ne bénéficie pas de desserte routière rapide : la RN25 Amiens – Arras, à 2x1 voie compte peu de créneaux de dépassements.

Un réseau ferroviaire développé

Six branches ferroviaires actives rayonnent depuis Amiens dans toutes les directions sauf le nord.

Toutes comprennent au moins deux voies et font partie du réseau national orienté fret, à l'exception de celle en direction de Compiègne (à 1 voie). Seules les sections vers Rouen, Lille et Paris sont électrifiées.

Sept lignes commerciales mettent Amiens en relation avec les capitales régionales (Paris, Lille, Rouen, Reims) et les principales villes voisines (Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Quentin, Laon, Compiègne) excepté Beauvais. Toutes ces liaisons sont assurées par des TER ayant un de leurs terminus en gare d'Amiens, excepté la ligne Intercités Paris – Amiens – Boulogne.

La voie ferrée Beauvais – Le Tréport, en limite sud-ouest du Grand Amiénois, est à voie unique non électrifiée et supporte une ligne commerciale.

11.2 Des relations en transports collectifs avec l'extérieur plus ou moins aisées

Pas d'accès direct au réseau TGV ni de relations aisées avec les aéroports internationaux sans passer par Paris

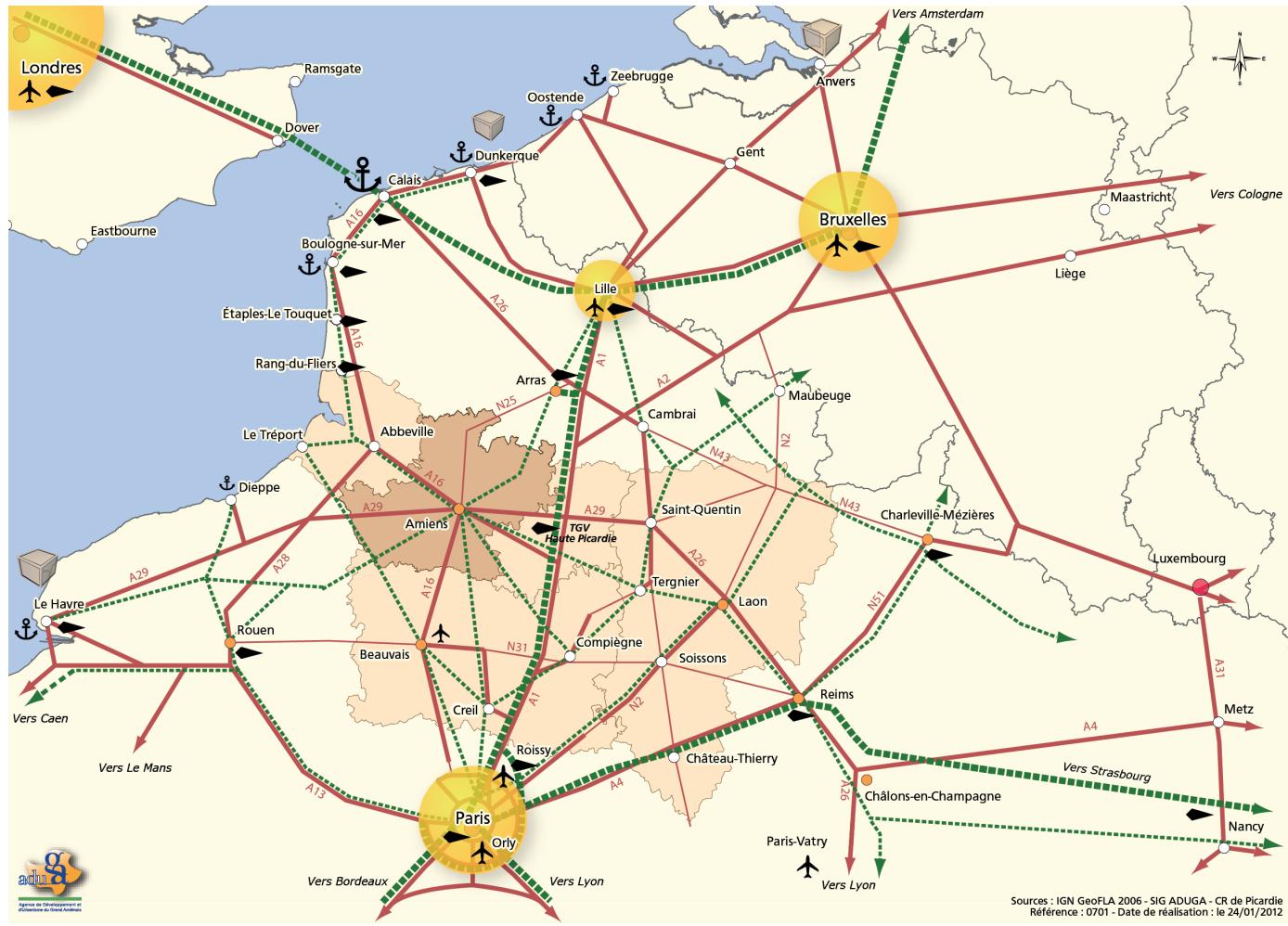
Délaissée par le tracé de la LGV Nord, Amiens se situe à 40 km de la gare TGV Haute-Picardie, unique gare TGV picarde. Seule une ligne d'autocar permet d'y accéder en transports collectifs.

L'accès à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle en transports collectifs nécessite de combiner plusieurs modes (car et train) via Creil ou la gare TGV picarde.

Enfin, l'aéroport Paris-Beauvais est desservi par une ligne d'autocar, la ligne 30, Amiens – Beauvais, dont les horaires ne sont pas tout à fait adaptés à ceux des vols (pas de desserte le dimanche soir par exemple).

¹Personnes qui n'ont pas d'autre choix que de prendre les transports collectifs pour se déplacer (scolaires, adultes ne disposant pas de voiture ou n'ayant pas le permis de conduire).

> Le Grand Amiénois dans le réseau d'infrastructures



Infrastructures routières

- Autoroutes et voies rapides
- Routes principales

Lignes ferroviaires

- Lignes à grande vitesse
- Lignes classiques

Transports et services

- Gares desservies par le TGV
- Grands aéroports internationaux
- Ports de voyageurs
- Ports de marchandises

Administratif

- Préfecture
- Agglomération
- Pôles tertiaires de dimension internationale

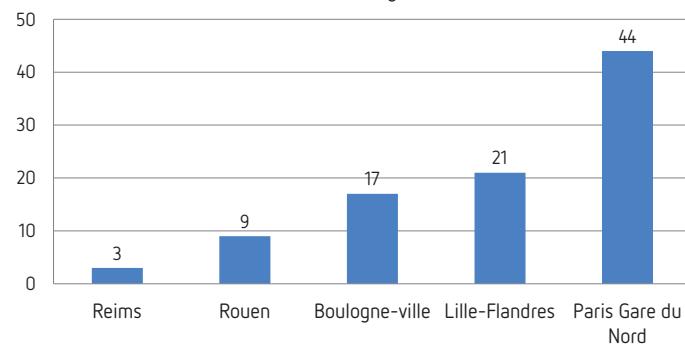
Sources : IGN GeoFLA 2006 - SIG ADUGA - CR de Picardie
Référence : 0701 - Date de réalisation : le 24/01/2012

Des relations interrégionales multiples en train

En 2011, les relations en train, sans correspondance, avec les principales villes des régions voisines, sont privilégiées entre Amiens et Paris, Lille et Boulogne, alors que les relations transversales avec Rouen et Reims, sont moins développées. Ce constat est toutefois à nuancer pour Reims, puisqu'en incluant les relations avec correspondance, 13 trains relient les deux capitales régionales. L'accès à Lille est également possible via la gare TGV Haute-Picardie, en combinant autocar et TGV, dans un temps équivalent, voire plus court qu'en TER.

**Nombre de relations directes en train (2 sens)
avec Amiens en 2011**

Source : SNCF - Conseil régional de Picardie



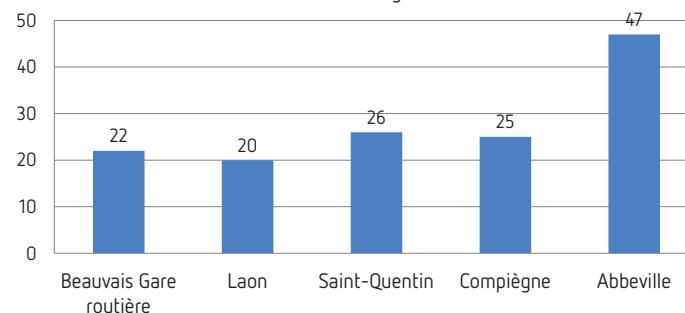
120

Des relations régionales en transports collectifs développées

Les chefs-lieux des départements voisins, Beauvais pour l'Oise et Laon pour l'Aisne, ainsi que les principales autres villes picardes bénéficient de relations fréquentes en transports collectifs avec Amiens (en incluant les liaisons avec correspondance). Toutes ces villes sont desservies par le train, à l'exception de Beauvais, reliée à Amiens par la ligne 30 d'autocar. Abbeville est la plus fréquemment desservie avec 24 allers et 23 retours par jour en semaine, en 26 à 47 minutes.

**Offre de TER (2 sens)
en relation avec Amiens
(yc avec correspondance) en 2011**

Source : SNCF - Conseil régional de Picardie



11.3 Une couverture importante du territoire en grandes infrastructures, excepté au nord

Plus des deux tiers des habitants et emplois du Grand Amiénois à moins de 5 km d'un diffuseur autoroutier

4 branches autoroutières se connectent sur la rocade complète d'Amiens et en constituent les sections ouest, à péage, et sud, gratuite. Chaque EPCI traversé par une autoroute bénéficie d'un diffuseur sur son territoire ou à proximité immédiate, situé à 10 à 20 km de la rocade amiénoise (Villers-Bretonneux et Croixrault, sur l'A29, Essertaux et Flixecourt, sur l'A16).

La RN25 complète le réseau routier national et place Doullens à presque égale distance d'Amiens et d'Arras.

80 % des habitants et emplois du Grand Amiénois à moins de 5 km d'une gare

Les 6 branches actives de l'étoile ferroviaire comportent un maillage régulier de gares, excepté celle vers Rouen, aux gares plus espacées. La section Amiens – Doullens supporte une activité de fret jusqu'à l'Espace industriel nord et n'a plus d'activité voyageurs depuis 1938.

Deux infrastructures aéroportuaires

Le Grand Amiénois dispose de deux infrastructures aéroportuaires :

- l'aérodrome Amiens-Glisy, à l'est d'Amiens, ouvert à la circulation aérienne publique, qui accueille de l'aviation d'affaires et deux aéroclubs ;
- l'aéroport d'Albert Picardie, à 35 km d'Amiens, qui accueille principalement le transport de fret par avion-cargo Beluga lié à l'usine aéronautique, mais qui est aussi apte à recevoir du trafic commercial, de l'aviation d'affaires et de tourisme.

Le canal de la Somme : un usage touristique

Le canal de la Somme, au gabarit Freycinet, inauguré en 1827, relie le canal de Saint-Quentin à la Manche. Depuis 1960, le trafic de marchandises n'a cessé de diminuer pour laisser place aux bateaux de plaisance.

121

11.4 Des transports collectifs peu attractifs, à l'exception des TER

Une offre de TER développée

Les sections vers Lille, Abbeville, Paris, Compiègne et Saint-Quentin, bénéficient des meilleures fréquences en 2011 : 21 à 41 arrêts dans les gares les plus importantes comme Albert, Corbie, Ailly-sur-Noye, Ailly-sur-Somme, Moreuil (hors Grand Amiénois) et Villers-Bretonneux ; la section vers Rouen est la moins bien desservie avec 12 arrêts par jour à Poix-de-Picardie.

En limite sud-ouest du territoire, la ligne Le Tréport – Beauvais, qui permet d'aller à Paris, suit la vallée de la Bresle dans le département voisin et dessert les gares d'Aumale et Blangy-sur-Bresle à raison de respectivement 7 et 6 arrêts par jour dans les 2 sens cumulés.

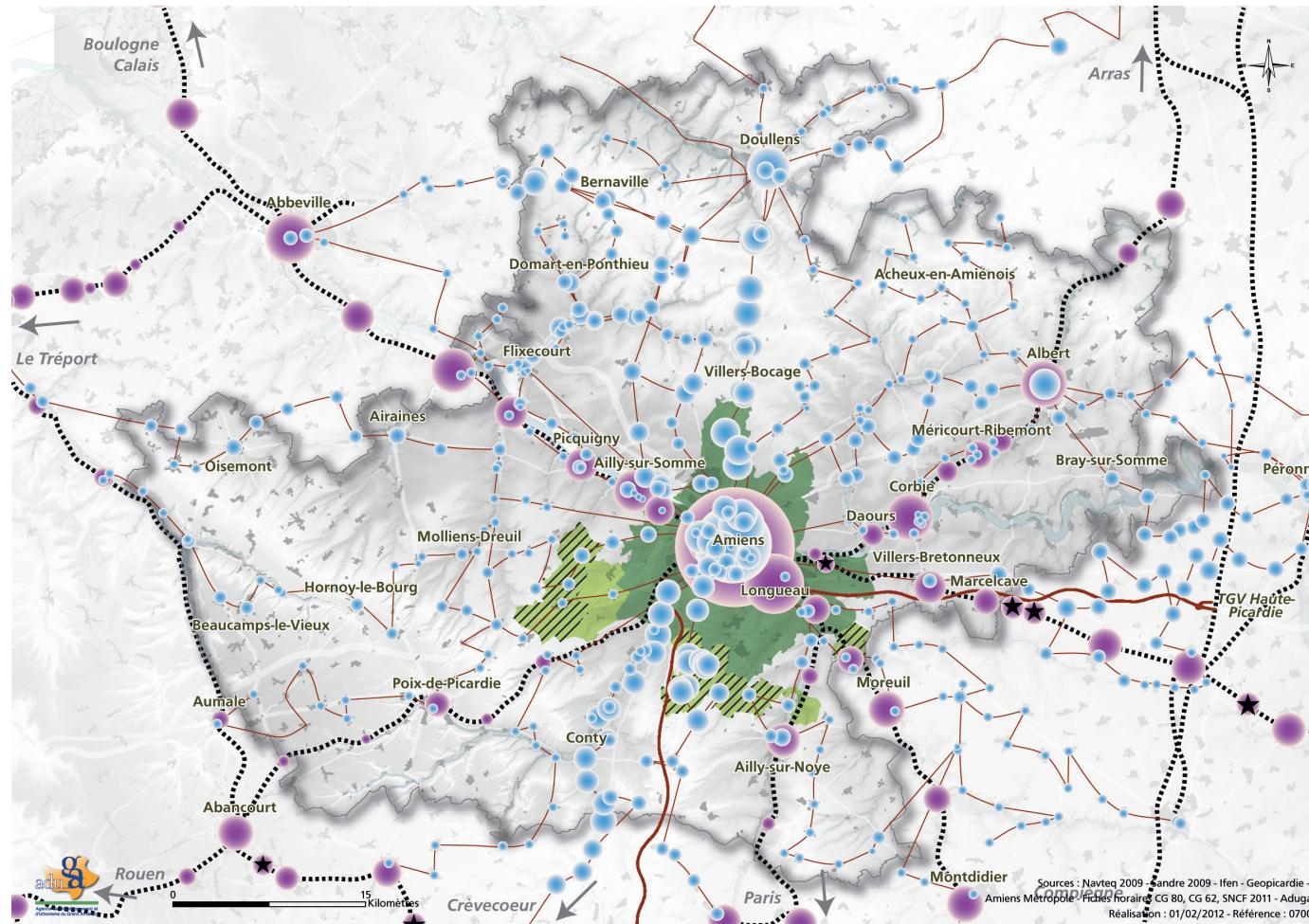
Une offre de transports interurbains routiers peu adaptée à une clientèle d'actifs ou d'occasionnels

23 lignes voyageurs sur les 54 que compte le réseau d'autocars du conseil général, ont au moins une extrémité dans le Grand Amiénois. Elles rayonnent autour des principaux pôles, Amiens, Albert et Doullens.

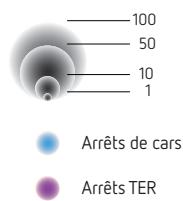
En dehors des lignes 22, Doullens – Amiens (9 allers et 11 retours possibles) et 29, Crèvecœur – Conty – Amiens (6 allers-retours par jour), les fréquences de passage sont faibles : 50 % des arrêts du réseau sont desservis par un aller-retour par jour.

Le réseau est peu lisible pour les utilisateurs occasionnels compte-tenu de la diversité des itinéraires possibles pour une même ligne et du déficit de signalisation des arrêts. Les horaires des lignes et la tarification sont peu adaptés à une clientèle d'actifs.

> Desserte du Grand Amiénois en transports collectifs en 2011



Arrêts par jour en semaine scolaire



- ★ Taxi TER
- Lignes de cars
- Voies ferrées
- Cars vers gare TGV et Beauvais
- //// Communes du PTU deservies par le CG

Communes desservies par AMETIS

- Lignes régulières de bus
- Lignes de transport à la demande

Des transports urbains en quête d'attractivité

En 2012, le réseau de transports d'Amiens Métropole, Amétis, comprend 22 lignes ouvertes à tous les publics :

- 17 lignes régulières, toutes en passage ou en terminus à la gare du nord d'Amiens, dont 3 lignes de minibus, qui desservent 20 des communes d'Amiens Métropole ;
- et 5 lignes de transport à la demande aux vocations variées : desserte de l'Espace industriel nord et du centre commercial Amiens nord pour la ligne 56 ou desserte de 13 communes périurbaines (lignes 50, 51, 55 et 60).

Neuf des communes périurbaines desservies par transport à la demande bénéficient également d'une autorisation de trafic local : les lignes interurbaines du conseil général peuvent être utilisées par des voyageurs, y compris scolaires, pour des déplacements internes à Amiens Métropole, ayant une extrémité dans ces communes, au tarif en vigueur sur le réseau urbain. Avec 32 km parcourus par habitant par an et 67 voyages par habitant par an en 2009, le réseau d'Amiens Métropole se situe sous la moyenne des réseaux des agglomérations du bassin parisien et des agglomérations de 176 000 à 270 000 habitants (35 km parcourus par habitant par an et 100 voyages par habitant). D'après les résultats de l'enquête origine-destination réalisée sur le réseau Amétis du 26 avril au 6 mai 2010, la clientèle d'un jour de semaine est principalement composée de captifs des transports collectifs : elle ne comprend que 28 % d'actifs.

11.5 Des habitants qui se déplacent majoritairement en voiture et beaucoup en lien avec l'agglomération

Les résultats suivants sont issus de l'enquête auprès de 5 100 ménages du Grand Amiénois, réalisée d'octobre 2009 à mars 2010 selon la méthode standard «enquête déplacements grand territoire», par le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois.

La voiture, le mode de déplacement privilégié, devant la marche à pied

Chaque jour ouvrable, les habitants du Grand Amiénois, âgés de 5 ans et plus, effectuent, en moyenne, 1 193 500 déplacements. Ils utilisent majoritairement la voiture particulière puisque 6 déplacements sur 10 sont effectués principalement par ce moyen. La marche constitue un moyen de locomotion à part entière puisque près de 3 déplacements sur 10 se font exclusivement à pied. Les transports collectifs arrivent en troisième position avec 6 % des déplacements, suivis du vélo avec 2 %.

La domination de la voiture est encore plus forte si l'on raisonne en distances parcourues : 87 % des kilomètres parcourus par les résidents du Grand Amiénois sont réalisés en automobile, 8 % en transports collectifs, 3 % à pied. Pourtant, la plupart des déplacements sont courts : 39 % font moins d'1 km à vol d'oiseau, 64 % moins de 3 km, et 12 % plus de 10 km. La voiture est le mode dominant, quelle que soit la portée des déplacements, excepté ceux de moins d'1 km, où la part des déplacements en voiture atteint tout de même 30 %.

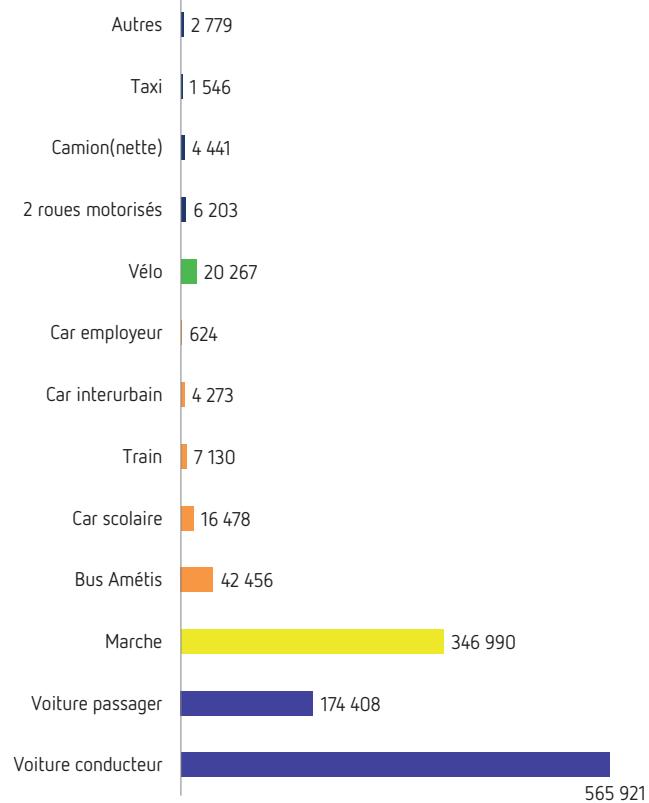
82 % des ménages possèdent au moins une voiture, 38 % au moins deux voitures et 18 % aucune. 59 % des ménages possèdent au moins un vélo et 10 % au moins un deux-roues motorisé.

Une forte attraction d'Amiens Métropole et du centre-ville d'Amiens

Les habitants du Grand Amiénois réalisent 846 500 déplacements mécanisés, c'est-à-dire tous modes, excepté la marche, majoritairement en lien avec Amiens Métropole : 50 % sont internes à l'agglomération, 13 % sont des échanges entre l'agglomération et le reste du Grand Amiénois et 3 % des échanges entre Amiens Métropole et l'extérieur du Grand Amiénois. Au sein d'Amiens Métropole, les principaux flux mécanisés sont, pour la plupart, radiaux et en lien avec le centre-ville.

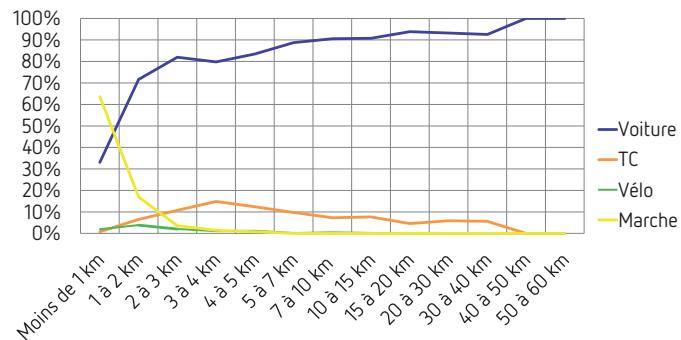
Nombre de déplacements réalisés par les habitants du Grand Amiénois par jour selon le mode principal

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



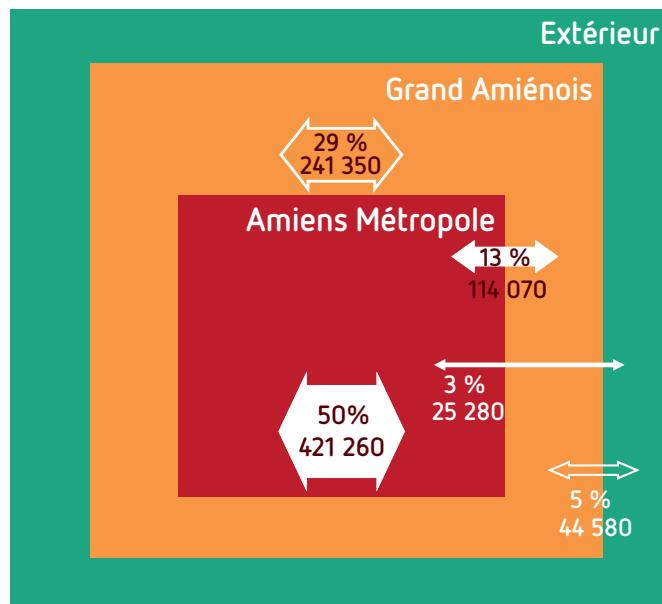
Répartition des déplacements selon leur portée et le mode

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010

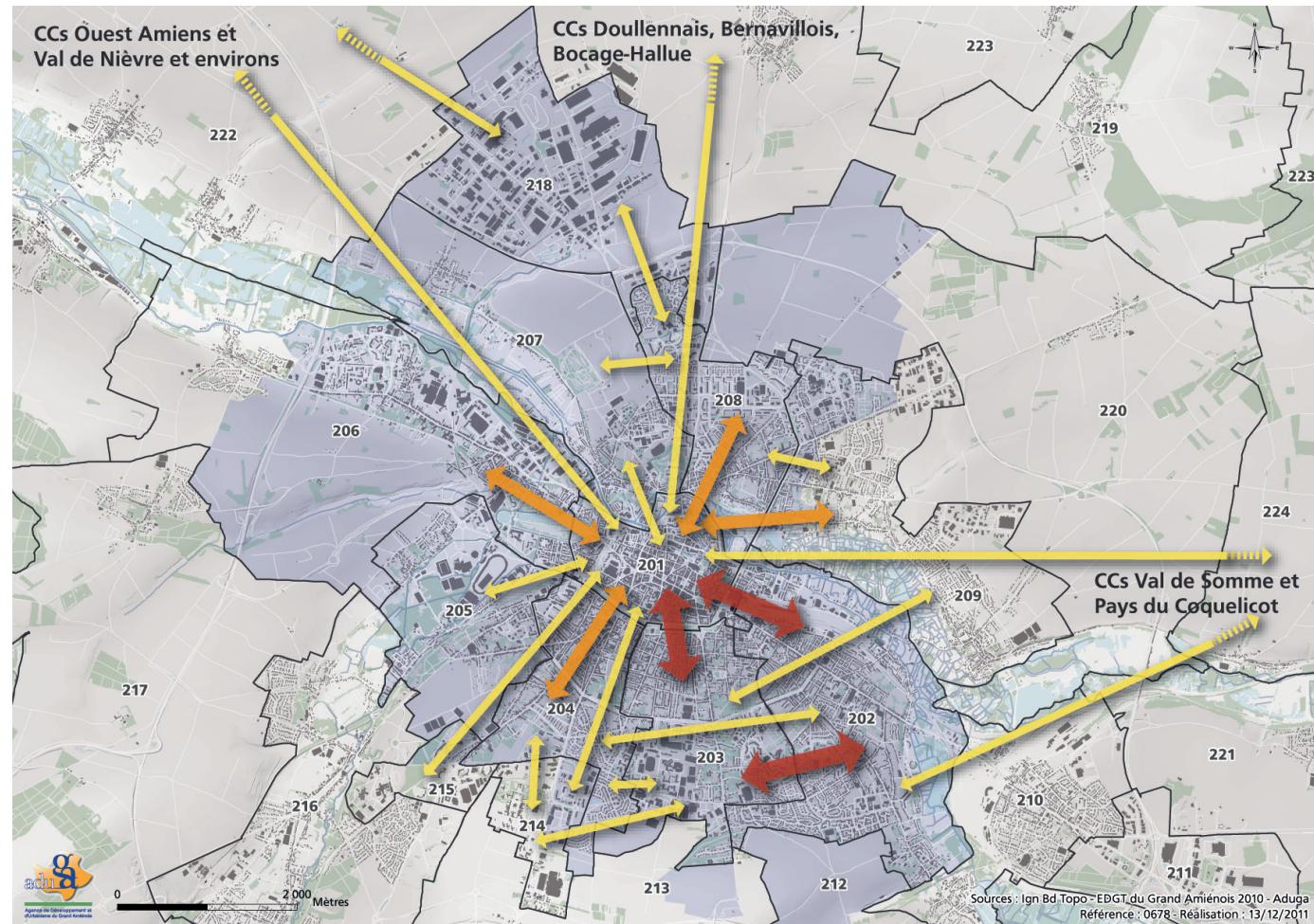


Principaux flux journaliers tous modes (sauf marche à pied) réalisés par les habitants du Grand Amiénois en 2010

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010



> Principaux flux journaliers tous modes (sauf marche à pied) réalisés par les habitants du Grand Amiénois en 2010



126



Amiens

Flux mécanisés

↔ Entre 4 000 et 7 000

↔ Entre 9 400 et 12 000

↔ Supérieurs à 14 000

Secteurs

201 Centre-ville - Gare

202 Amiens sud-est

203 Amiens sud

204 Amiens sud-ouest

205 Petit Saint-Jean - Renancourt

206 Amiens ouest - Dreuil

207 Amiens nord-ouest - Longpré

208 Amiens nord

209 Longueau - Cagny

214 Vallée des Vignes (activités)-Auchan-Pinel

215 CHU sud - école infirmières - Campus - IUT - Fac sport

218 Espace industriel nord - ZA et CC St Ladre

11.6 Les grands flux de transit et d'échange routiers en lien avec le Grand Amiénois

Les résultats suivants sont issus du rapport des principaux résultats de l'enquête cordon 2010 réalisé par le CETE nord Picardie pour le pays du Grand Amiénois.

Chaque jour ouvrable, plus de 102 300 véhicules légers (VL) et poids-lourds (PL) franchissent les limites du Grand Amiénois (hors transit Nord <--> Sud sur l'A16) :

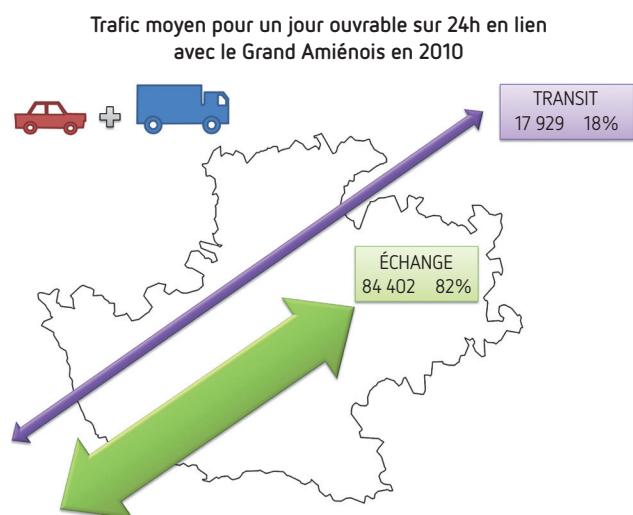
- 84 400 (82 %) proviennent du Grand Amiénois ou s'y rendent (trafic d'échange) et empruntent, pour 71 % d'entre eux, les routes nationales et départementales ;
- 17 900 (18 %) le traversent sans s'y arrêter (trafic de transit) et circulent majoritairement sur les autoroutes.

Un trafic d'échange VL important avec les territoires limitrophes

75 550 véhicules légers effectuent une relation entre le Grand Amiénois et les territoires extérieurs.

Les origines ou destinations extérieures privilégiées sont les arrondissements limitrophes (pour 72 % du trafic d'échange), notamment ceux d'Abbeville (17 545 VL) et de Montdidier (11 343 VL) dans la Somme, d'Arras (8 213 VL) dans le Pas-de-Calais, et de Beauvais (6 468 VL) dans l'Oise.

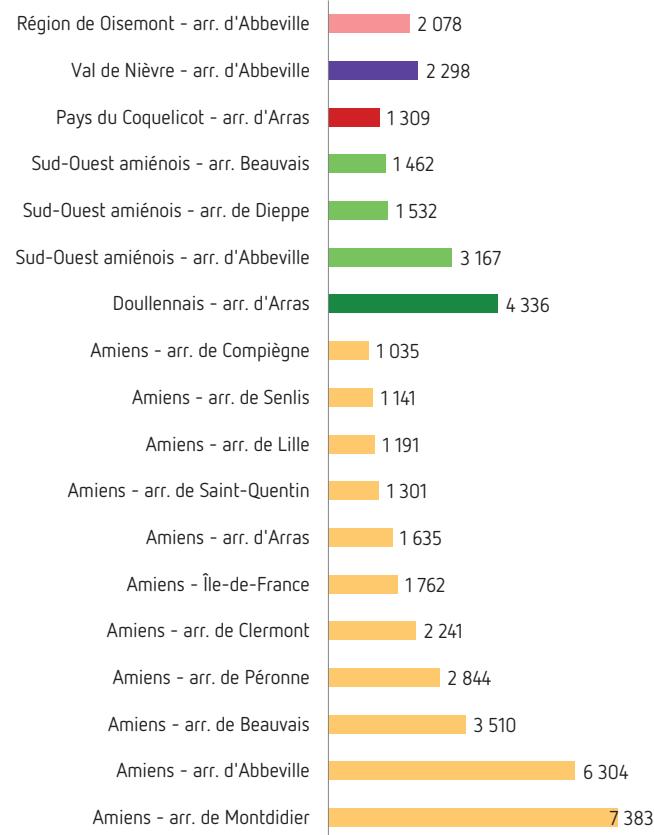
Un déplacement d'échange sur deux (soit 37 631) est en lien avec Amiens. Les autres territoires du Grand Amiénois qui ont le plus de relations avec l'extérieur sont le reste de l'agglomération amiénoise (11 % - 8 340 VL), la communauté de communes du Sud-Ouest amiénois (10 % - 7 416 VL), et celle du Doullennais (9 % - 6 505 VL).



Source : Ign Geofla, CETE Nord-Picardie

**Principaux flux d'échange VL (2 sens cumulés)
en relation avec le Grand Amiénois par jour**

Source : Enquête cordon routière du Grand Amiénois 2010



4 relations totalisent à elles seules près d'un tiers des déplacements d'échange VL en lien avec le pays :

- Amiens avec les arrondissements respectifs d'Abbeville (11 %), Montdidier (10 %) et Beauvais (5 %),
- Doullennais – arrondissement d'Arras (6 %).

Ce sont majoritairement des conducteurs habitant l'extérieur du Grand Amiénois qui génèrent le trafic d'échange. Le pays «attire» plus de non-résidents qu'il n'envoie de résidents à l'extérieur.

75 % du trafic d'échange VL a pour origine ou destination le domicile.

29 % des déplacements se font entre le domicile et le travail ou inversement.

Les pointes de trafic VL entrant et sortant ont lieu entre 7h et 9h le matin et entre 17h et 19h le soir.

Le taux d'occupation moyen des véhicules légers est de 1,39 mais il baisse à 1,14 pour le motif domicile <-> travail.

50 % des VL en échange, soit environ 38 000 usagers, effectuent des trajets inférieurs à 56 km et 10 %, des trajets supérieurs à 100 km.

Un trafic de transit VL majoritairement en lien avec la Picardie

12 800 véhicules légers transitent par le Grand Amiénois. 54 % d'entre eux ont au moins une extrémité de leur déplacement dans la région Picardie ; l'autre extrémité se situant principalement en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais et la Seine-Maritime.

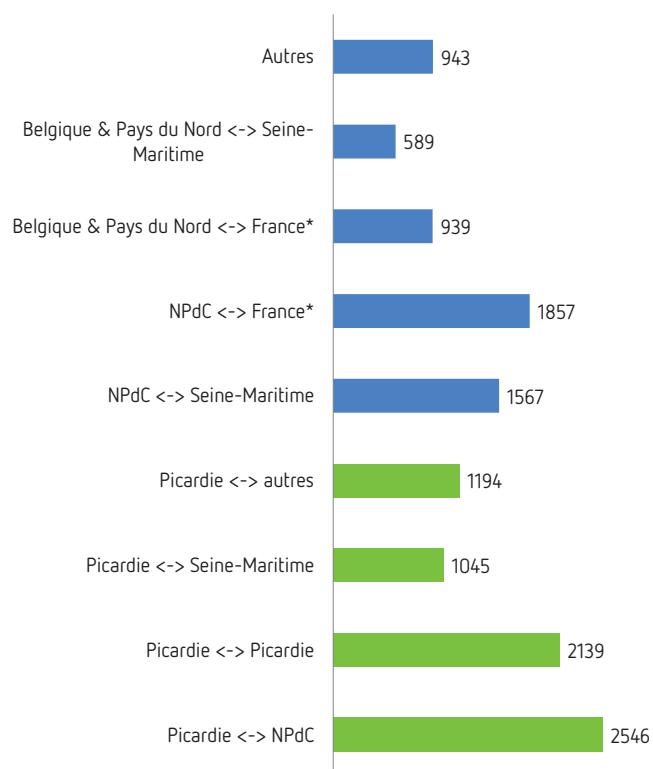
Les 46 % restants n'ont aucune extrémité dans la région : il s'agit principalement de véhicules se déplaçant entre le Nord, la Belgique et les Pays du Nord², d'une part, et la Seine-Maritime et le reste de la France, d'autre part. Les déplacements de transit international (étranger-étranger) sont très faibles).

520 VL effectuent quotidiennement une relation entre les arrondissements de Lille et Rouen, 385 entre les arrondissements de Lille et Beauvais (2 sens cumulés).

50 % des VL en transit effectuent des trajets inférieurs à 219 km ; 13 % des trajets supérieurs à 500 km.

Flux de transit VL (2 sens cumulés) traversant le Grand Amiénois par jour

Source : Enquête cordon routière du Grand Amiénois 2010



* : France hors Picardie, Nord - Pas-de-Calais et Seine-Maritime

²Pays du Nord : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Royaume Uni, Irlande, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Un trafic de transit PL national et international majoritaire

5 100 poids lourds traversent le Grand Amiénois sans s’y arrêter.

62 % d’entre eux, soit 3 100, effectuent une relation qui n’a aucune extrémité en Picardie. Il s’agit essentiellement de déplacements entre la région Nord - Pas-de-Calais, la Belgique & les Pays du Nord et la France (hors Picardie). Le transit Belgique & Pays du Nord <-> Seine Maritime (arrondissements de Rouen et du Havre notamment), et Belgique & Pays du Nord <-> reste de la France, sont les plus importants (respectivement 825 et 970 PL/j).

Le transit régional (une extrémité en Picardie) se fait essentiellement avec la région Nord - Pas-de-Calais.

50 % des poids lourds en transit réalisent des trajets inférieurs à 331 km et 33 % des trajets supérieurs à 500 km.

Une occupation de la voirie par les trafics de transit et d’échange non négligeable

En intégrant le trafic interne VL des résidents du Grand Amiénois issu de l’enquête déplacements grand territoire, et le trafic PL interne estimé à l’aide du modèle Freturb, ce sont près de 630 000 véhicules (VL+PL) qui se déplacent quotidiennement en empruntant les routes du Grand Amiénois sur tout ou partie de leur trajet. Ils effectuent près de 7 millions de kilomètres sur les voiries du pays. 37 % des kilomètres parcourus dans le Grand Amiénois sont issus des seuls trafics d’échange et de transit alors qu’ils ne représentent que 16 % de l’ensemble des véhicules.

Trafic et kilomètres parcourus sur les routes du Grand Amiénois par les VL et PL

Sources : Enquêtes déplacements du Grand Amiénois 2010, CETE Nord-Picardie

